

**MINISTÈRE
DES FINANCES
ET DE L'ÉCONOMIE**

RAPPORT ANNUEL
DE GESTION

2012 • 2013



AVIS AUX LECTEURS

À la suite de la formation du nouveau Conseil des ministres le 19 septembre 2012, le ministère des Finances, le ministère du Tourisme et les fonctions de développement économique du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation étaient regroupés pour former le ministère des Finances et de l'Économie.

Le Rapport annuel de gestion du ministère des Finances et de l'Économie 2012-2013 reflète cette nouvelle structure administrative.

Dépôt légal – Septembre 2013
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISBN : 978-2-550-68697-2 (imprimé)
ISBN : 978-2-550-68698-9 (pdf)
© Gouvernement du Québec



50 %



Imprimé sur du papier Rolland Opaque50 contenant 50 % de fibres postconsommation, certifié EcoLogo ainsi que FSC Sources Mixtes et fabriqué à partir d'énergie biogaz.



MESSAGE DES MINISTRES

Québec, septembre 2013

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

Nous avons le plaisir de déposer le *Rapport annuel de gestion du ministère des Finances et de l'Économie 2012-2013*, conformément à la Loi sur l'administration publique. Il présente la première reddition de comptes depuis le regroupement, le 19 septembre 2012, du ministère des Finances, du ministère du Tourisme et des fonctions de développement économique du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Nicolas Marceau
Ministre des Finances
et de l'Économie

Élaine Zakaïb
Ministre déléguée à la Politique
industrielle et à la Banque
de développement économique
du Québec

Pascal Bérubé
Ministre délégué
au Tourisme



MESSAGE DU SOUS-MINISTRE

Québec, septembre 2013

Monsieur Nicolas Marceau
Ministre des Finances et de l'Économie

Madame Elaine Zakaïb
Ministre déléguée à la Politique industrielle
et à la Banque de développement économique du Québec

Monsieur Pascal Bérubé
Ministre délégué au Tourisme

Monsieur le Ministre,
Madame la Ministre déléguée,
Monsieur le Ministre délégué,

C'est avec fierté que je vous transmets le *Rapport annuel de gestion du ministère des Finances et de l'Économie 2012-2013*.

À la suite de la formation du nouveau Conseil des ministres le 19 septembre 2012, le ministère des Finances, le ministère du Tourisme et les fonctions de développement économique du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation étaient regroupés pour former le ministère des Finances et de l'Économie. Le présent rapport fait état des résultats du nouveau Ministère pour la période du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013.

Il reflète les changements organisationnels et administratifs survenus en 2012-2013, tant au niveau du mandat que des objectifs qui lui sont conférés. Comme mentionné lors de l'audition à la Commission de l'administration publique le 8 mai 2013, le regroupement des mandats du Ministère a porté le nombre d'employés à près de 1500. Nous sommes à compléter, graduellement, l'intégration des activités respectives du Ministère élargi.

Le regroupement des forces vives qui concourent à soutenir le développement économique et social du Québec commande l'optimisation, la cohésion et l'efficacité des actions. Il en résulte des services plus cohérents et mieux intégrés aux divers secteurs économiques et financiers, incluant l'industrie touristique.

Je tiens à souligner le travail du personnel et des gestionnaires du Ministère, que je remercie pour leur professionnalisme et pour la flexibilité dont ils font preuve depuis l'automne dernier pour faire face aux changements engendrés par le regroupement de nos activités. La qualité de leur travail et leur dévouement contribuent grandement au développement de l'économie au Québec.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre et Madame et Monsieur les Ministres délégués, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Luc Monty

Sous-ministre des Finances et de l'Économie



DÉCLARATION DE FIABILITÉ DES DONNÉES

Québec, septembre 2013

L'information contenue dans le présent rapport annuel de gestion relève de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données et des contrôles afférents.

Le Rapport annuel de gestion du ministère des Finances et de l'Économie 2012-2013 présente :

- sa mission et ses mandats;
- les résultats atteints;
- les engagements annoncés dans les déclarations de services et les résultats obtenus;
- les résultats en matière de développement durable;
- les résultats à l'égard des autres exigences gouvernementales.

À ma connaissance, l'information contenue dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2013, sauf avis contraire.



Luc Monty

Sous-ministre des Finances et de l'Économie



RAPPORT DE VALIDATION DE LA VÉRIFICATION INTERNE

Québec, septembre 2013

Monsieur le Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen des résultats et des renseignements présentés dans le rapport annuel de gestion du ministère des Finances et de l'Économie pour l'exercice terminé le 31 mars 2013. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe à la direction du ministère des Finances et de l'Économie.

Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information en nous basant sur le travail que nous avons réalisé au cours de notre mandat d'examen.

Notre examen a été effectué conformément aux normes de l'Institut des vérificateurs internes. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie. Notre examen ne constitue pas une vérification.

Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'information contenue dans le rapport annuel de gestion n'est pas, à tous égards importants, plausible et cohérente.



Jacques St-Pierre

Directeur de la vérification interne

TABLE DES MATIÈRES



02	PRÉSENTATION DU MINISTÈRE
06	FAITS SAILLANTS
14	PRÉSENTATION DES RÉSULTATS
14	Les résultats à l'égard des priorités stratégiques
106	Les résultats à l'égard des déclarations de services
114	Les résultats à l'égard des plans d'action de développement durable
140	UTILISATION DES RESSOURCES
142	Ressources humaines
152	Ressources financières et budgétaires
154	Ressources informationnelles
166	AUTRES EXIGENCES ET RENSEIGNEMENTS
168	Allègements réglementaire et administratif
171	Changements climatiques
172	Égalité entre les femmes et les hommes
174	Emploi et qualité de la langue française
175	Accès à l'information et règlement sur la diffusion
176	Plan d'action gouvernemental pour favoriser la participation de tous à l'essor du Québec 2008-2013 <i>La diversité : une valeur ajoutée</i>
177	Politique de financement des services publics
182	Occupation et vitalité des territoires
186	Recommandations du Vérificateur général du Québec
187	Liste des publications
191	Liste des lois sous la responsabilité du ministre
195	Liste des organismes sous la responsabilité du ministre
196	ADMINISTRATION DE CERTAINES LOIS
204	ANNEXES
	ANNEXE DANS LA POCLETTE À LA FIN DU DOCUMENT
	Organigramme

PRÉSENTATION DU MINISTÈRE

Le ministère des Finances et de l'Économie favorise, par son rôle-conseil et par la concertation des partenaires, la saine gestion des finances publiques, l'investissement, la création d'emplois et la compétitivité de l'économie dans une perspective de prospérité durable.



**STRUCTURE
ORGANISATIONNELLE**

**PARTENAIRES ET
CLIENTÈLES DU MINISTÈRE**

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE



POUR ASSUMER SES RESPONSABILITÉS,
LE MINISTÈRE S'APPUIE SUR TROIS
GRANDES MISSIONS :

FINANCES

- Droit fiscal et politiques locales et autochtones
- Politiques relatives aux institutions financières et droit corporatif
- Politiques aux particuliers, relations fédérales-provinciales et à l'économique
- Financement, gestion de la dette et opérations financières
- Politiques budgétaires
- Contrôleur des finances

ÉCONOMIE

- Politiques économiques
- Projets économiques majeurs et sociétés d'État
- Industries stratégiques
- Services aux entreprises et affaires territoriales

TOURISME

- Accueil et hébergement touristiques
- Partenariat et soutien aux entreprises touristiques
- Planification et développement des stratégies
- Marketing

À ces entités s'ajoutent la Direction de la sécurité de l'information, la Direction de la vérification interne, la Direction des affaires juridiques, la Direction des accords internationaux et mandat spécial, la Direction générale de l'allègement réglementaire et administratif, la Direction des communications, la Direction générale des services à la gestion, la direction du Secrétariat général ainsi que la direction de la coordination ministérielle et de la planification stratégique.

L'organigramme détaillé du Ministère, en vigueur le 31 août 2013, est présenté en annexe dans la pochette à la fin du document.

PARTENAIRES ET CLIENTÈLES DU MINISTÈRE

Le Ministère entretient des liens étroits avec les organismes centraux et l'ensemble des ministères et des organismes de l'appareil gouvernemental québécois. Ces clientèles sont constituées des particuliers, des entreprises, des entrepreneurs, des coopératives ainsi que celles liées au tourisme (clientèle touristique et acteurs de l'industrie touristique), lesquelles sont au cœur de son action.

Afin de bien remplir ses mandats, le Ministère entretient des liens importants et travaille en partenariat avec les principaux acteurs associés au développement économique et avec les intervenants de l'industrie touristique. Ceux-ci complètent les actions du Ministère et viennent ainsi en accroître l'effet.

Ces partenaires sont, entre autres :

- les centres locaux de développement et les organismes socioéconomiques locaux, régionaux et nationaux;
- les collectivités locales et régionales;
- les organismes à vocation financière et économique, dont les associations sectorielles, les regroupements d'entreprises ou d'entrepreneurs, les diverses associations d'affaires et les organismes liés au développement de l'entrepreneuriat;
- les ministères et organismes du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada;
- les sociétés d'État et les autres organismes relevant du ministre.



FAITS SAILLANTS



ORGANISATION

ÉCONOMIE

CADRE FINANCIER

RÉDUCTION DE LA DETTE

CONTRIBUTION SANTÉ

VISION ÉCONOMIQUE

RÉGIME MINIER

**DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE**

**PLAN DE DÉVELOPPEMENT
DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE
2012-2020**

ORGANISATION

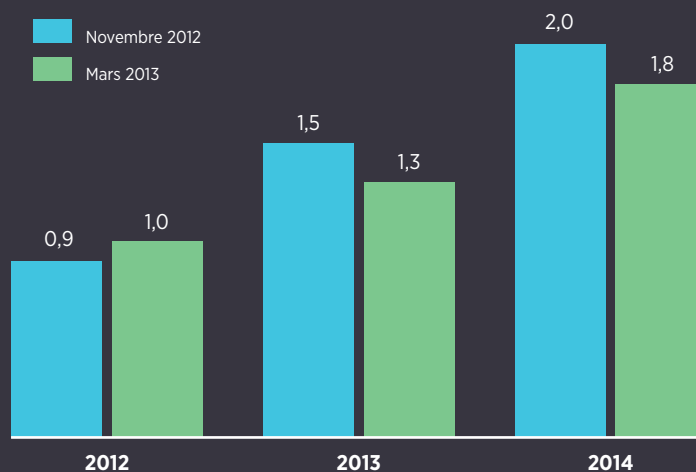
Le nouveau ministère des Finances et de l'Économie a été créé le 19 septembre 2012. Le Ministère réunit les fonctions économiques et les forces vives du gouvernement vouées au développement du Québec.

ÉCONOMIE

La croissance économique au Québec devrait s'accélérer en 2013 et en 2014, en raison notamment du raffermissement de la croissance aux États-Unis attendu à partir du deuxième semestre de 2013 et de l'amélioration graduelle de l'économie mondiale.

- Après une progression de 1,0 % en 2012, les perspectives économiques de la mise à jour économique et financière du Québec de mars 2013 tablent sur une croissance du PIB réel de 1,3 % en 2013 et de 1,8 % en 2014.

GRAPHIQUE 1
CROISSANCE ÉCONOMIQUE AU QUÉBEC
(PIB RÉEL, VARIATION EN POURCENTAGE)



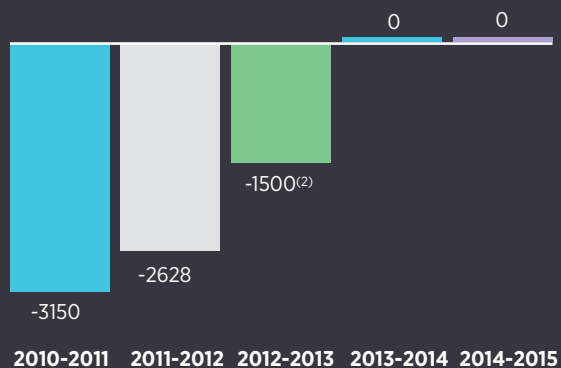
Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances et de l'Économie.

CADRE FINANCIER

Le point sur la situation économique et financière du Québec a confirmé en mars 2013 le maintien, pour 2012-2013, de l'objectif de déficit budgétaire à 1,5 milliard de dollars et le retour à l'équilibre budgétaire à compter de 2013-2014.

GRAPHIQUE 2

SOLDE BUDGÉTAIRE DE 2010-2011 À 2014-2015⁽¹⁾ (EN MILLIONS DE DOLLARS)



(1) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

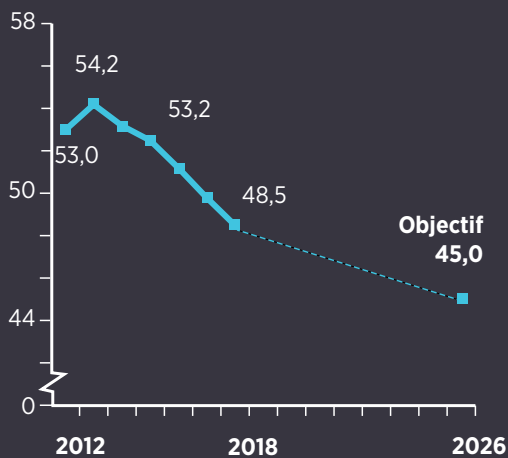
(2) Pour 2012-2013, le solde budgétaire exclut l'impact comptable découlant de la perte exceptionnelle d'Hydro-Québec pour la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2. L'impact se chiffre à 1 876 M\$, soit 71 M\$ de plus que l'évaluation de 1 805 M\$ établie au moment du budget 2013-2014.

RÉDUCTION DE LA DETTE

Le gouvernement confirme de nouveau le maintien des objectifs de réduction de la dette inscrits dans la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations :

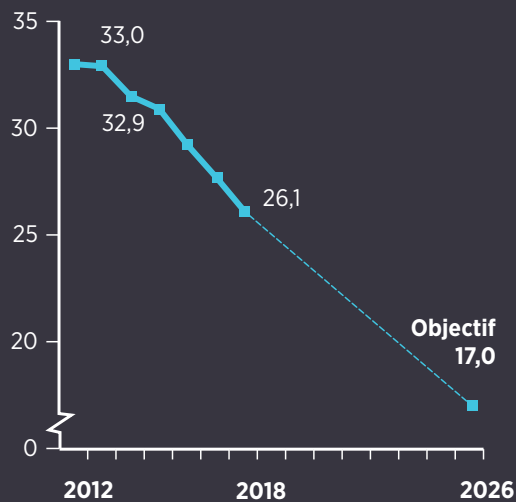
- 45 % du PIB pour la dette brute au 31 mars 2026;
- 17 % du PIB pour la dette représentant les déficits cumulés au 31 mars 2026.

GRAPHIQUE 3
DETTE BRUTE AU 31 MARS
(EN POURCENTAGE DU PIB)



Note : La dette brute exclut les emprunts effectués par anticipation et tient compte des sommes accumulées au Fonds des générations.

GRAPHIQUE 4
DETTE REPRÉSENTANT LES DÉFICITS CUMULÉS AU 31 MARS
(EN POURCENTAGE DU PIB)



CONTRIBUTION SANTÉ

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la contribution santé de 200 \$ a été remplacée par une contribution santé progressive qui respecte davantage la capacité de chacun à participer au financement des soins de santé. La nouvelle

progressivité apporte des améliorations significatives, notamment pour les contribuables à faible revenu et de la classe moyenne. Ainsi, la moitié des contribuables, soit 3,1 millions, voient leur contribution réduite en 2013.

VISION ÉCONOMIQUE

Le discours sur le budget 2013-2014 a été l'occasion pour le gouvernement de présenter sa vision économique, qui est notamment fondée sur l'investissement privé. Pour inciter les entreprises à investir, des mesures importantes ont été mises en place, notamment :

- le C2i, un congé d'impôts pour les grands projets d'investissement, qui consiste en un congé fiscal de dix ans applicable à l'impôt sur le revenu des sociétés et à la cotisation au Fonds des services de santé pour les grands projets dans le secteur manufacturier, le commerce de gros et l'entreposage, comme les centres de distribution à valeur ajoutée ou le traitement et l'hébergement de données. Les investissements visant la transformation des ressources naturelles pourront bénéficier de cette mesure majeure;
- le crédit d'impôt à l'investissement a été prolongé et bonifié jusqu'en 2017. En vigueur depuis le discours sur le budget 2008-2009, le crédit d'impôt à l'investissement s'applique sur le matériel de fabrication et de transformation. Il devait venir à échéance le 31 décembre 2015. Le taux de base du crédit d'impôt est de 5 %; il peut atteindre 40 % si l'investissement est réalisé dans certaines régions, selon la taille de l'entreprise.

RÉGIME MINIER

Le Ministère a élaboré, en collaboration avec le ministère des Ressources naturelles, le document de consultation intitulé *Le régime d'impôt minier du Québec*, publié le 7 mars 2013, afin d'alimenter la réflexion en vue du Forum sur les redevances minières du Québec. Lors du Forum, les participants ont pu donner leur opinion

et proposer des suggestions sur les modifications à apporter au régime afin de favoriser l'enrichissement collectif. Les propositions recueillies ont fait l'objet d'une analyse et ont servi à alimenter les travaux relatifs à la révision du régime de redevances¹.

¹ Le nouveau régime d'impôt minier du Québec a été présenté le 6 mai 2013.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

En 2012-2013, le Ministère a poursuivi la mise en place de la Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat et le soutien au développement de l'entrepreneuriat par :

- le soutien à la mise en place, dans les 17 régions administratives, de tables d'action en entrepreneuriat;
- la signature d'une entente relative à la constitution d'un fonds de 15 millions de dollars avec la Fédération des coopératives du Nouveau-Québec, l'Administration régionale Kativik et la Société Makivik. La participation du gouvernement sera de 5 millions de dollars et prendra la forme d'un prêt sans intérêt;
- l'appui à la tenue du Sommet international des coopératives en octobre 2012, dans le cadre de l'Année internationale des coopératives. Ce sommet a réuni 2 800 participants en provenance de 91 pays et a généré de nombreuses retombées en matière de visibilité, de reconnaissance et de positionnement stratégique du modèle d'affaires coopératif.

Le Ministère a également appuyé la concrétisation de projets structurants, notamment :

- la construction d'un terminal ferroviaire à Salaberry-de-Valleyfield par Terminaux intermodaux CSX et la signature d'une entente pour parachever les travaux de la route 167 menant aux monts Otish avec Les Diamants Stornoway;
- le soutien à la réalisation de projets d'investissement dans les secteurs stratégiques comme l'aéronautique (Aerolia), le transport maritime (Méridien Maritime) et le secteur manufacturier (Mega Brands);
- l'investissement dans deux projets mobilisateurs pour accélérer l'innovation et pour rendre le Québec plus compétitif, soit : Ma première ligne numérique en santé (9 millions de dollars) et Partenariat pour la médecine personnalisée en cancer du Québec (10 millions de dollars).

Par ailleurs, le Ministère a contribué aux excellents résultats de l'industrie du capital de risque au Québec en 2012. Les sommes amassées s'élèvent à 924 millions

de dollars, soit 52 % de l'ensemble du marché canadien. L'implication du Ministère, par l'intermédiaire d'Investissement Québec, a contribué à ce succès :

- le lancement d'Ange Québec Capital, un fonds de co-investissement de 20 millions de dollars auquel s'ajoute un investissement minimum de 10 millions de dollars provenant des anges investisseurs;
- la mise en place de nouveaux fonds financés par Teralys Capital, qui gère maintenant douze fonds de capital de risque, rendant ainsi disponibles près de 1,25 milliard de dollars pour appuyer le démarrage et la croissance d'entreprises technologiques québécoises.

Dans le cadre des travaux devant mener au dépôt d'une politique industrielle, le Ministère a notamment procédé à :

- l'élaboration d'un diagnostic du secteur manufacturier pour en identifier les forces et les faiblesses et établir certaines orientations préliminaires;
- l'analyse de politiques industrielles d'autres pays;
- la tenue, à l'hiver 2013, de consultations ayant permis de rencontrer une quarantaine de groupes et associations de divers horizons, de même que l'analyse de plus de cinquante mémoires soumis dans le cadre de ces consultations.

Le Ministère a travaillé à l'élaboration d'un projet de loi² en vue de la création de la Banque de développement économique du Québec.

De nombreux travaux ont précédé le dépôt de ce projet de loi, dont une tournée à travers le Québec et des consultations avec des acteurs clés. Le mandat de cette société d'État, tel que décrit dans le projet de loi, est d'offrir des services financiers et des services-conseils d'accompagnement, de coordonner les interventions des ministères et organismes et d'élaborer des stratégies pour toutes les régions du Québec. Il prévoit unifier les services d'Investissement Québec et les activités de première ligne du ministère des Finances et de l'Économie afin de proposer aux entrepreneurs

2 Le projet de loi n° 36, Loi sur la Banque de développement économique du Québec, a été déposé à l'Assemblée nationale le 24 avril 2013.

de tout le Québec un accès plus rapide à l'ensemble des services offerts.

Le Ministère a également assuré la participation du Québec à la négociation de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union

européenne et le suivi des négociations d'accords commerciaux entrepris par le Canada avec l'Inde, le Japon et la Corée du Sud ainsi que dans le cadre du Partenariat transpacifique.

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE 2012-2020

Le *Plan de développement de l'industrie touristique 2012-2020 – Un itinéraire vers la croissance* a été dévoilé en mai 2012 auprès de plus de 400 participants lors des Assises de l'industrie touristique à Sherbrooke. Au cours de l'exercice 2012-2013, le Ministère a amorcé la mise en œuvre du Plan de développement de l'industrie touristique (PDIT).

Pour stimuler l'investissement privé, le PDIT préconise la mise en place d'outils de financement adaptés à la réalité des entreprises touristiques :

- Le Programme d'appui au développement des attraits touristiques (PADAT) a été lancé par la première ministre et le ministre délégué au Tourisme le 18 mars 2013. Géré par une nouvelle division d'Investissement Québec, IQ Tourisme, le programme permet d'octroyer des prêts et des garanties de prêt de 150 000 \$ à 2 000 000 \$ aux entreprises touristiques admissibles;
- l'enveloppe financière du Programme d'aide financière aux festivals et aux événements touristiques a été majorée en 2012-2013, passant de 12,5 millions de dollars à 15 millions de dollars;
- des aides financières, dans le cadre de la Stratégie touristique québécoise au nord du 49^e parallèle, ont été accordées à seize projets, pour un total de plus de 1,6 million de dollars;
- un crédit d'impôt favorisant la modernisation des établissements d'hébergement touristique en région;
- une augmentation de la contribution du Ministère dans le cadre des ententes de partenariat régional en tourisme.

Le déploiement de la Stratégie de développement durable et de promotion des croisières internationales sur le fleuve Saint-Laurent, lancée en mai 2008, s'est poursuivi en 2012-2013 :

- des aides financières, pour plus de 4 millions de dollars, ont été accordées à treize projets, répartis à Saguenay, à Baie-Comeau, à Havre-Saint-Pierre et à L'Île-d'Anticosti, aux Îles de-la-Madeleine ainsi que sur la pointe de la péninsule gaspésienne;
- la saison des croisières 2012 a constitué une saison record, avec 230 000 croisiéristes, soit un accroissement de l'achalandage de 83 % par rapport à 2008, alors que 126 000 croisiéristes avaient choisi le Saint-Laurent comme destination.

Dans le but d'accroître le rayonnement international de la destination et des produits touristiques québécois sur les marchés hors Québec, le PDIT mise sur une nouvelle image de marque touristique du Québec à l'étranger : QuébecOriginal. Au cours de l'année financière, Tourisme Québec a arboré sa nouvelle image de marque lors de campagnes de promotion hivernale en France, au Royaume-Uni, aux États-Unis et en Ontario. La nouvelle image de marque a également été déployée sur le site promotionnel BonjourQuébec.com et les réseaux sociaux.

Le phénomène de l'hébergement touristique illégal, alimenté par l'avènement des réseaux sociaux, a émergé comme enjeu important. À ce sujet, le ministre délégué au Tourisme a privilégié un resserrement de la procédure d'intervention auprès des contrevenants et une collaboration étroite avec les partenaires concernés.

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

LES RÉSULTATS À L'ÉGARD DES PRIORITÉS STRATÉGIQUES

CONTEXTE

Avec la formation du nouveau Conseil des ministres le 19 septembre 2012, le ministère des Finances, les fonctions de développement économique du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation et le ministère du Tourisme ont été regroupés sous une même entité, le ministère des Finances et de l'Économie.

Le Ministère appuie sa reddition de comptes sur le budget 2013-2014 du 20 novembre 2012, sur les plans annuels de gestion des dépenses 2012-2013 et sur le Plan de développement de l'industrie touristique 2012-2020.

Par ailleurs, le présent rapport annuel de gestion fournit les résultats découlant des trois plans d'action de développement durable en vigueur au Ministère en 2012-2013 de même que ceux des quatre déclarations de services du Ministère.





FINANCES



ÉCONOMIE



TOURISME





FINANCES

FINANCES PUBLIQUES

RETOUR
À L'ÉQUILIBRE
BUDGÉTAIRE
ET RÉDUCTION
DE LA DETTE

RESPECTER LA LOI SUR
L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

EFFECTUER LE SUIVI DE L'ÉVOLUTION
DU SOLDE BUDGÉTAIRE

LUTTER CONTRE L'ÉVASION FISCALE

POUSUIVRE LES DISCUSSIONS
AVEC LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL
EN VUE DE CORRIGER LES LACUNES
IDENTIFIÉES AU CHAPITRE
DES TRANSFERTS FÉDÉRAUX

MAINTENIR LA COTE DE CRÉDIT
DU QUÉBEC

METTRE EN PLACE LA POLITIQUE
DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

CONCILIER LE CADRE BUDGÉTAIRE
AVEC LES PRIORITÉS GOUVERNEMENTALES
ET LES PROJETS SOUMIS
AU GOUVERNEMENT

POUSUIVRE LES EFFORTS POUR RÉDUIRE
LE POIDS DE LA DETTE

EFFECTUER LES EMPRUNTS ET GÉRER
LA DETTE AU MEILLEUR COÛT

ASSURER UNE REDDITION DE COMPTES
RÉGULIÈRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE
DU GOUVERNEMENT

ASSURER LA QUALITÉ DES ÉTATS
FINANCIERS CONSOLIDÉS
DU GOUVERNEMENT

OBJECTIF

RESPECTER LA LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE³

La Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire et diverses dispositions législatives concernant la mise en œuvre de la réforme comptable (L.Q. 2009, chapitre 38), sanctionnée le 21 septembre 2009, a permis de suspendre, en raison de la récession, l'obligation d'atteindre l'équilibre budgétaire pour les années financières 2009-2010 à 2012-2013.

Comme prévu par la Loi sur l'équilibre budgétaire (RLRQ, chapitre E-12.00001), le budget 2011-2012 a annoncé les cibles définitives de déficits décroissants à respecter.

- Pour 2011-2012, les *Comptes publics 2011-2012* ont présenté un déficit budgétaire de 2,6 milliards de dollars, soit une amélioration de 1,2 milliard de dollars par rapport à la cible de 3,8 milliards de dollars qui avait été fixée.
- En 2012-2013, il est prévu que le déficit sera réduit à 1,5 milliard de dollars, en excluant l'impact comptable de 1,9 milliard de dollars attribuable à la perte exceptionnelle d'Hydro-Québec pour la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2.
- À compter de 2013-2014, il est prévu que l'équilibre budgétaire sera atteint.

³ Les données présentées dans cette section sont basées sur *Le point sur la situation économique et financière du Québec – Printemps 2013* du ministère des Finances et de l'Économie.

OBJECTIF

EFFECTUER LE SUIVI DE L'ÉVOLUTION DU SOLDE BUDGÉTAIRE

ÉVOLUTION DU SOLDE BUDGÉTAIRE

Pour 2012-2013, les résultats prévus au 31 mars indiquent un solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire⁴ déficitaire de 1,5 milliard de dollars.

Il est à noter que le déficit budgétaire exclut l'impact comptable découlant de la perte exceptionnelle d'Hydro-Québec pour la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2.

Le cadre financier de l'exercice 2012-2013 incorpore une provision pour éventualités de 50 millions de dollars.

Pour 2012-2013, les revenus budgétaires du gouvernement ont été revus à la baisse de 245 millions de dollars. Ces ajustements s'expliquent notamment par :

- une révision à la baisse de 315 millions de dollars provenant des revenus autonomes, en raison notamment du ralentissement plus important que prévu de l'économie en 2012;
- une hausse de 65 millions de dollars des revenus des entreprises du gouvernement;
- une hausse de 5 millions de dollars des transferts fédéraux.

Les dépenses budgétaires ont quant à elles été révisées à la baisse de 95 millions de dollars en 2012-2013. Cet ajustement découle d'une amélioration du service de la dette. L'objectif de dépenses de programmes est maintenu à 62 642 millions de dollars, soit une croissance de 1,9 % par rapport à 2011-2012.

Les résultats définitifs pour 2012-2013 seront présentés aux *Comptes publics 2012-2013*, qui seront déposés à l'automne.

4

Au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, le solde budgétaire est l'écart entre les revenus et les dépenses établis conformément aux conventions comptables du gouvernement, ajusté notamment afin d'exclure les revenus et les dépenses du Fonds des générations.

TABLEAU 1
**SOMMAIRE DES OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES EN 2012-2013 – RÉVISIONS
 AU BUDGET 2013-2014**
 (EN MILLIONS DE DOLLARS)

	Novembre 2012	Révisions	Mars 2013
Opérations budgétaires			
Revenus autonomes	48 272	-315	47 957
Entreprises du gouvernement	4 920	65	4 985
Transferts fédéraux	15 705	5	15 710
Total des revenus budgétaires	68 897	-245	68 652
Dépenses de programmes	-62 642	—	-62 642
Service de la dette	-7 917	95	-7 822
Total des dépenses budgétaires	-70 559	95	-70 464
Entités consolidées	1 241	57	1 298
Provision pour éventualités	-200	150	-50
Perte exceptionnelle – Fermeture de Gentilly-2	-1 805	-71	-1 876
SURPLUS (DÉFICIT)	-2 426	-14	-2 440
Loi sur l'équilibre budgétaire			
SURPLUS (DÉFICIT)	-2 426	-14	-2 440
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	-879	-57	-936
Exclusion – Perte exceptionnelle	1 805	71	1 876
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾	-1 500	—	-1 500
<i>En % du PIB</i>	-0,4	—	-0,4

(1) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

OBJECTIF

LUTTER CONTRE L'ÉVASION FISCALE

L'effort du ministère des Finances et de l'Économie pour lutter contre l'évasion fiscale et augmenter la récupération des revenus dus à l'État s'articule autour de deux grands axes d'intervention :

- le financement des activités de contrôle fiscal de Revenu Québec;
- le financement des interventions conjointes dans des secteurs à risque réalisées par les comités d'actions concertées qui regroupent l'ensemble des intervenants pouvant contribuer à réduire les pertes fiscales.

Pour lutter contre l'évasion fiscale, le ministère des Finances et de l'Économie a mis en place en 2012-2013 une série d'initiatives, en collaboration avec l'ensemble de ses partenaires. Ces initiatives ont bénéficié d'un

financement provenant du Fonds relatif à l'administration fiscale et de la Provision pour augmenter tout crédit pour des initiatives concernant les revenus.

ACTIVITÉS DE CONTRÔLE FISCALE À REVENU QUÉBEC

Le Ministère a continué d'investir massivement dans la lutte contre l'évasion fiscale par l'intermédiaire d'activités de contrôle fiscal à Revenu Québec. Ainsi, Revenu Québec a pu accroître sa capacité d'intervention avec l'ajout de plus de 350 personnes affectées au contrôle fiscal, ce qui lui a permis d'atteindre sa cible de récupération fiscale.

TABLEAU 2

**CONTRÔLE FISCALE À REVENU QUÉBEC
(EN MILLIONS DE DOLLARS)**

	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013 ^P
Coût	238,0	252,4	335,2	374,9
Effectif (en unités)	2 685	2 764	3 696	4 064
Cibles	2 272	2 592	3 114	3 426
Résultats	2 350	2 760	3 285	3 486

P: Résultats préliminaires.

ACTIVITÉS CONJOINTES DANS LES SECTEURS À RISQUE

Pour soutenir Revenu Québec dans le cadre de ses activités visant à contrer l'évasion fiscale dans les secteurs à risque, plusieurs ministères et organismes collaborent aux comités ACCES⁵ et ACCEF⁶, principalement dans le but de procéder à de larges interventions concertées dans ces secteurs.

Ces comités sont financés par la Provision du ministère des Finances et de l'Économie. En 2012-2013, le financement pour ces comités a été de 48,1 millions de dollars, pour un effectif total de 465 employés.

TABLEAU 3
**MONTANTS UTILISÉS ET EFFECTIF FINANCÉ PAR LA PROVISION
POUR AUGMENTER TOUT CRÉDIT POUR DES INITIATIVES
CONCERNANT LES REVENUS
(EN MILLIONS DE DOLLARS)**

	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013 ^P
Montants utilisés	59,5	80,4	43,4	48,1
Effectif financé (en unités)	655	934	445	465

Note : À partir de 2011-2012, les effectifs de Revenu Québec pour des projets spécifiques de contrôle fiscal ne sont plus financés par la Provision pour augmenter tout crédit pour des initiatives concernant les revenus, mais sont plutôt financés par Revenu Québec.

P : Résultats préliminaires.

5 Actions concertées contre les économies souterraines.

6 Actions concertées contre les crimes économiques et financiers.

LUTTE CONTRE LE TRAVAIL AU NOIR DANS LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION

Le ministère des Finances et de l'Économie a renforcé sa collaboration avec les divers partenaires d'ACCES construction afin de contrer l'évasion fiscale dans le secteur de la construction, avec les résultats suivants :

- augmentation du nombre de grands chantiers qui font l'objet d'une présence soutenue de Revenu Québec, qui peut ainsi intervenir plus efficacement sur les chantiers de construction;
- interventions concertées entre Revenu Québec, la Régie du bâtiment du Québec, la Commission de la construction du Québec et la Commission de la santé et de la sécurité du travail visant certains corps de métiers à risque;
- intensification des interventions conjointes dans le secteur de la rénovation résidentielle;
- resserrement de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction (RLRQ, chapitre R-20) afin de lutter plus efficacement contre certains stratagèmes illégaux;
- amélioration des mécanismes d'échange d'information et de transmission des savoir-faire entre les partenaires.

LUTTE CONTRE LE COMMERCE ILLICITE DE TABAC

Les efforts de lutte contre la contrebande de tabac, en collaboration avec les autres membres du comité ACCES tabac, ont permis de mettre en place la majorité des recommandations formulées par la Commission des finances publiques dans son rapport intitulé *Étude des mesures pour contrer la consommation du tabac de contrebande – Observations, conclusions et recommandations*. Ainsi, la Loi modifiant la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives a été sanctionnée le 7 décembre 2012.

LUTTE CONTRE LES CRIMES ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

Les partenaires du comité ACCEF ont proposé des changements législatifs afin d'éviter que les entreprises de services monétaires soient le lieu d'activités criminelles pour la fraude et le blanchiment d'argent.

LUTTE CONTRE LES RÉSEAUX ORGANISÉS DE TRAVAIL AU NOIR

Le Ministère a également financé la mise sur pied d'une nouvelle équipe spécialisée réunissant le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, la Commission des normes du travail et Revenu Québec, qui intervient au moyen d'actions ciblées et concertées auprès des agences de placement de personnel utilisant des stratagèmes d'évasion fiscale.

OBJECTIF

POUR SUIVRE LES DISCUSSIONS AVEC LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL EN VUE DE CORRIGER LES LACUNES IDENTIFIÉES AU CHAPITRE DES TRANSFERTS FÉDÉRAUX

Dans le cadre du budget du 20 novembre 2012, le ministère des Finances et de l'Économie a consacré une section de son plan budgétaire aux transferts fédéraux afin de faire le point sur les sujets suivants :

- les faits à l'égard des transferts fédéraux, plus particulièrement sur le programme de péréquation et les choix budgétaires et fiscaux du Québec;
- le retour du déséquilibre fiscal et l'important désengagement financier du gouvernement fédéral en matière de santé;
- les principes du Québec concernant les nouveaux fonds fédéraux en infrastructures;
- les dossiers prioritaires à régler de façon équitable avec le gouvernement fédéral.

Le ministère des Finances et de l'Économie a par ailleurs appuyé plusieurs ministères dans la négociation d'ententes intergouvernementales. Notons par exemple l'implication du Ministère dans la négociation de la première entente Canada-Québec relative au Fonds pour l'infrastructure verte.

Il a également contribué aux travaux de plusieurs comités administratifs portant sur les principaux transferts fédéraux versés aux provinces dans le cadre du renouvellement des transferts fédéraux de 2014.

Deux rencontres de ministres des Finances se sont tenues en 2012 :

- une rencontre provinciale-territoriale des ministres des Finances, le 14 décembre 2012 à Toronto, pour discuter, notamment, du renouvellement des transferts fédéraux;
- une rencontre fédérale-provinciale-territoriale des ministres des Finances, le 17 décembre 2012 au lac Meech, visant à discuter de divers enjeux de nature économique et financière.

De plus, deux rencontres du Conseil de la fédération ont eu lieu à Halifax au cours de l'exercice 2012-2013, en juillet 2012 et en novembre de la même année. Lors de ces rencontres, les premiers ministres ont entre autres discuté de la croissance économique, du renouvellement des transferts fédéraux, du développement des ressources énergétiques, ainsi que des soins de santé. Le ministère des Finances et de l'Économie a contribué de manière importante aux travaux préparatoires de ces rencontres.

OBJECTIF

MAINTENIR LA COTE DE CRÉDIT DU QUÉBEC

La situation financière du Québec est évaluée par cinq agences de notation, qui lui attribuent une cote de crédit. Celle-ci influence notamment les conditions d'emprunt sur les marchés des capitaux.

En 2013, les cinq agences de notation ont confirmé la cote de crédit du Québec avec une perspective stable.

En avril 2013, Moody's a confirmé la cote de crédit du Québec en indiquant que le Québec est arrivé à réduire son déficit comme prévu dans son Plan de retour à l'équilibre budgétaire. L'agence a également souligné l'engagement du gouvernement à freiner la progression de son endettement.

Standard & Poor's (S&P) a confirmé la cote de crédit du Québec en mai 2013. S&P a mentionné l'amélioration des résultats budgétaires et les bonnes perspectives de croissance économique au Québec.

En mai 2013, les agences DBRS et Fitch Ratings ont confirmé la cote de crédit du Québec. Cette dernière a souligné le succès avec lequel le gouvernement est arrivé à contrôler la croissance des dépenses de programmes, alors que DBRS a affirmé que les perspectives relatives à la dette étaient les meilleures depuis près d'une décennie.

L'agence JCR a quant à elle confirmé la cote de crédit du Québec en septembre 2013, en s'appuyant, notamment, sur la politique budgétaire prudente du gouvernement.

TABLEAU 4

COTE DE CRÉDIT DU QUÉBEC SELON LES AGENCES DE NOTATION

Agence	Cote	Perspective	Date de confirmation
Moody's	Aa2	Stable	11 avril 2013
Standard & Poor's	A+	Stable	7 mai 2013
DBRS	A (high)	Stable	28 mai 2013
Fitch Ratings	AA-	Stable	1 ^{er} mai 2013
Japan Credit Rating Agency (JCR)	AA+	Stable	13 septembre 2013

OBJECTIF

METTRE EN PLACE LA POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

La Politique de financement des services publics prévoit que les ministères et les organismes du gouvernement doivent effectuer une reddition de comptes sur la tarification dans leur rapport annuel de gestion.

Le ministère des Finances et de l'Économie a accompagné et conseillé les ministères et les organismes afin de répondre aux exigences de cette politique.

Un suivi de la reddition de comptes dans les rapports annuels de gestion des ministères et organismes est

effectué annuellement par le ministère des Finances et de l'Économie, et les résultats sont publiés sur son site Internet. Le 1^{er} février 2013, le Ministère a ainsi mis en ligne le *Rapport sur le financement des services publics 2010-2011*.

Au cours de l'exercice 2012-2013, le Ministère a amorcé ses travaux d'analyse pour la préparation du *Rapport annuel sur le financement des services publics 2011-2012*.

OBJECTIF

CONCILIER LE CADRE BUDGÉTAIRE AVEC LES PRIORITÉS GOUVERNEMENTALES ET LES PROJETS SOUMIS AU GOUVERNEMENT

Le ministère des Finances et de l'Économie est impliqué dans le processus de consultation entourant les nouvelles politiques ou stratégies gouvernementales, les programmes et les dossiers prioritaires. Les avis du Ministère servent à conseiller et à appuyer le gouvernement en matière de finances publiques et de gestion financière et budgétaire, de même qu'en matière économique.

Dans ce contexte, le Ministère est interpellé par les grands défis économiques et budgétaires auxquels le gouvernement doit faire face. Le défi particulier

de soutenir le développement de l'économie tout en mettant en œuvre le Plan de retour à l'équilibre budgétaire nécessite que ses avis proposent des solutions concrètes aux problèmes décelés.

En 2012-2013, le Ministère a émis 269 avis portant sur les projets soumis au Conseil des ministres par les ministères et organismes, auxquels s'ajoutent 297 dossiers reçus pour consultation.

OBJECTIF

POUR SUIVRE LES EFFORTS POUR RÉDUIRE LE POIDS DE LA DETTE

Des objectifs de réduction de la dette sont inscrits dans la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations.

- Pour l'année financière 2025-2026, la dette brute ne pourra excéder 45 % du PIB du Québec, et la dette représentant les déficits cumulés ne pourra excéder 17 % du PIB.

En 2012-2013, 936 millions de dollars ont été versés au Fonds des générations selon les modalités prévues dans la Loi.

En 2012-2013, la dette brute du gouvernement a augmenté de 10,3 milliards de dollars, en raison principalement des investissements en immobilisations (5,8 milliards de dollars) et du déficit budgétaire (3,4 milliards de dollars), incluant la perte exceptionnelle de 1,9 milliard de dollars découlant de la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2.

TABLEAU 5

FACTEURS DE CROISSANCE DE LA DETTE BRUTE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC^P (EN MILLIONS DE DOLLARS)

Dettes au 31 mars 2012 ⁽¹⁾	Déficit budgétaire ⁽²⁾	Placements, prêts et avances	Immobilisations nettes ⁽³⁾	Autres facteurs ⁽⁴⁾	Fonds des générations	Variation totale	Dettes au 31 mars 2013 ⁽¹⁾
183 384	3 376	486	5 817	1 514	-936	10 257	193 641

P : Résultats préliminaires.

(1) La dette brute exclut les emprunts effectués par anticipation.

(2) Le déficit budgétaire inclut la perte exceptionnelle de 1 876 M\$ découlant de la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2.

(3) Les investissements effectués dans le cadre d'ententes de partenariat public-privé sont compris dans les immobilisations nettes.

(4) Les autres facteurs comprennent notamment la variation des autres comptes, comme les comptes débiteurs et les comptes créditeurs.

OBJECTIF

EFFECTUER LES EMPRUNTS ET GÉRER LA DETTE AU MEILLEUR COÛT

Le gouvernement vise à réaliser ses emprunts au plus bas coût possible. Pour ce faire, il applique une stratégie de diversification des sources de financement selon les marchés, les instruments financiers et les échéances.

DIVERSIFICATION SELON LES MARCHÉS

Des opérations de financement sont effectuées régulièrement sur les principaux marchés, soit au Canada, aux États-Unis, en Europe et en Asie.

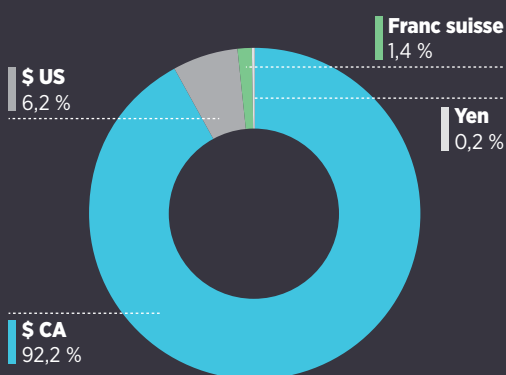
En 2012-2013, le gouvernement a réalisé 92,2 % de ses emprunts en dollars canadiens et 7,8 % en devises étrangères.

DIVERSIFICATION SELON LES INSTRUMENTS

Pour répondre aux besoins des investisseurs, une gamme étendue de produits financiers sont utilisés dans le cadre des opérations de financement.

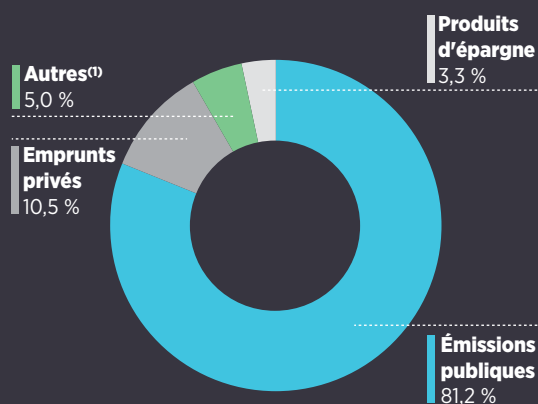
Les instruments de long terme se composent essentiellement d'émissions publiques d'obligations, d'emprunts privés et de produits d'épargne. En 2012-2013, les instruments de long terme utilisés étaient principalement constitués d'émissions publiques (81,2 %) et d'emprunts privés (10,5 %).

GRAPHIQUE 5
EMPRUNTS RÉALISÉS
EN 2012-2013^P PAR MARCHÉ



P : Résultats préliminaires.

GRAPHIQUE 6
EMPRUNTS RÉALISÉS
EN 2012-2013^P PAR INSTRUMENT



P : Résultats préliminaires.

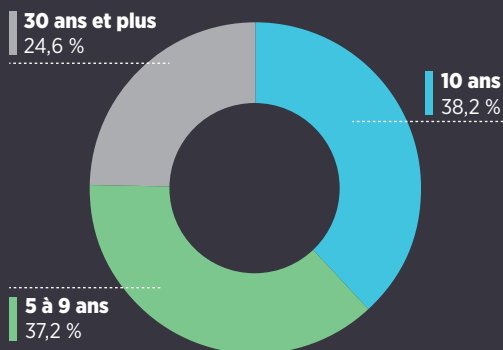
(1) Comprend le Programme des immigrants investisseurs

DIVERSIFICATION SELON LES ÉCHÉANCES

L'échéance des nouveaux emprunts est répartie dans le temps pour avoir un profil de refinancement stable et assurer une présence régulière du gouvernement sur les marchés des capitaux.

En 2012-2013, 37,2 % des emprunts réalisés avaient une échéance de 5 ans à 9 ans, 38,2 % avaient une échéance de 10 ans et 24,6 % avaient une échéance de 30 ans et plus.

GRAPHIQUE 7 EMPRUNTS RÉALISÉS EN 2012-2013^P PAR ÉCHÉANCE



P : Résultats préliminaires.

LA GESTION DE LA DETTE

La stratégie de gestion de la dette du gouvernement vise à minimiser les coûts de la dette tout en limitant les risques liés aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt.

Le gouvernement utilise une gamme d'instruments financiers afin d'atteindre les proportions de dette désirées par devise et par taux d'intérêt, notamment les contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises.

LA STRUCTURE DE LA DETTE PAR DEVISE

Au 31 mars 2013, la proportion de la dette brute du gouvernement en dollars canadiens, après la prise en compte des contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises, s'élevait à 100,0 %. Le gouvernement n'était donc pas exposé au risque de change.

LA STRUCTURE DE LA DETTE SELON LES TAUX D'INTÉRÊT

Le gouvernement maintient une partie de sa dette à taux variable et une partie à taux fixe. Après la prise en compte des contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises, la proportion de la dette brute à taux variable s'établissait à 11,3 % au 31 mars 2013.

OBJECTIF

ASSURER UNE REDDITION DE COMPTES RÉGULIÈRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'engagement du gouvernement de faire preuve d'une rigueur et d'une transparence accrues dans la publication de l'information concernant la situation financière du gouvernement du Québec, des améliorations sont régulièrement apportées aux rapports mensuels et aux comptes publics. Ces améliorations visent autant à optimiser le processus de leur préparation qu'à revoir l'information fournie et sa présentation.

Tout en apportant plusieurs améliorations au contenu des comptes publics cette année, le Ministère a maintenu les progrès réalisés l'année précédente quant à leur délai de production : les états financiers consolidés 2011-2012 ont été signés le 19 octobre 2012, soit sensiblement à la même date que l'année précédente. Beaucoup d'efforts ont été investis cette année pour parfaire et optimiser le contenu et la forme des comptes publics, notamment dans le but de les rendre accessibles et d'en faciliter la compréhension. Notons la diminution du nombre d'annexes, qui est passé de 23 à 10, et la révision des notes complémentaires afin de mieux regrouper l'information en sections bien définies. Dans certains cas, grâce à une collecte de données élargie, l'information présentée est bonifiée.

Le *Rapport mensuel des opérations financières* a été publié chaque mois⁷ au fur et à mesure que les informations financières réelles étaient traitées, et ce, dans les délais prescrits par les autorités du Ministère. Le Québec demeure toujours la seule province au Canada à publier mensuellement les résultats détaillés sur ses opérations financières.

À la suite de l'élection d'un nouveau gouvernement le 4 septembre 2012, le Québec a déposé, le 20 novembre 2012, le budget 2013-2014. Subséquemment, le 28 mars 2013, le gouvernement a publié *Le point sur la situation économique et financière* afin de mettre à jour les perspectives économiques et financières du Québec et de permettre les ajustements au cadre financier.

OBJECTIF

ASSURER LA QUALITÉ DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU GOUVERNEMENT

Pour une sixième année consécutive, les états financiers du gouvernement du Québec, préparés par le Contrôleur des finances, qui agit à titre de comptable en chef du gouvernement et qui fait partie intégrante du ministère des Finances et de l'Économie, respectent intégralement les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le Vérificateur général du Québec n'a émis aucune restriction ni aucun commentaire à l'égard des états financiers du gouvernement.

Pour arriver à ce résultat, une attention particulière est portée au respect des exigences des Normes comptables canadiennes pour le secteur public. De plus, une vigie constante permet de suivre leur évolution afin que tout changement soit pris en compte lors de la préparation des états financiers consolidés.

Le Contrôleur des finances effectue de façon continue des travaux visant à s'assurer de la fiabilité de l'information financière produite par les quelque 500 entités incluses au périmètre comptable du gouvernement. Il procède de la même manière à l'égard du respect des normes comptables applicables aux différents types d'entités, dont les établissements du réseau de la santé et des services sociaux, les commissions scolaires, les cégeps et l'Université du Québec et ses constituantes.

Le nombre d'organisations dont les résultats figurent aux états financiers du gouvernement a plus que doublé depuis six ans avec l'inclusion au périmètre comptable de quelque 330 entités provenant du réseau de la santé et des services sociaux et des réseaux de l'éducation. De plus, pour une troisième année, l'information financière relative à ces réseaux a été consolidée ligne par ligne, ce qui a nécessité une planification et un suivi rigoureux.

En appui à l'information présentée dans les états financiers consolidés, plusieurs documents sont produits. Ils répondent également aux besoins du Vérificateur général du Québec pour ses travaux de certification. Par ailleurs, la planification et le suivi des travaux d'audit ont donné lieu à des échanges fréquents entre celui-ci et le Contrôleur des finances pour en garantir le bon déroulement.



FINANCES

VISION ÉCONOMIQUE

SOUTIEN À
L'INVESTISSEMENT
PRIVÉ

DÉVELOPPER DE NOUVEAUX MOYENS
POUR ACCROÎTRE LA PRODUCTIVITÉ
EN ENCOURAGEANT L'EFFORT
D'INVESTISSEMENT PRIVÉ, NOTAMMENT
AU MOYEN DU RÉGIME FISCAL

AMÉLIORER LE NIVEAU DE PRODUCTIVITÉ
DU QUÉBEC

RENFORCER LA COMPÉTITIVITÉ DU RÉGIME
FISCAL DES ENTREPRISES

AMÉLIORER LE RÉGIME FISCAL
DANS LE BUT DE FAVORISER
L'INVESTISSEMENT, L'INNOVATION
ET LE DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS

OBJECTIF

DÉVELOPPER DE NOUVEAUX MOYENS POUR ACCROÎTRE LA PRODUCTIVITÉ EN ENCOURAGEANT L'EFFORT D'INVESTISSEMENT PRIVÉ, NOTAMMENT AU MOYEN DU RÉGIME FISCAL

Afin de favoriser la croissance économique, le Québec mise sur l'accroissement de la productivité, dont les principaux déterminants sont l'investissement, l'innovation ainsi que la formation de la main-d'œuvre.

Au cours de l'exercice 2012-2013, le Québec a annoncé quinze mesures spécifiques afin d'encourager l'investissement privé, d'appuyer les activités innovantes et de favoriser la formation et la gestion de la main-d'œuvre.

INVESTISSEMENT

- Mise en place du C2i, un congé fiscal de dix ans pour stimuler la réalisation de grands projets d'investissement.
- Prolongation et bonification jusqu'en 2017 du crédit d'impôt à l'investissement dans toutes les régions du Québec.
- Création du Groupe d'action ministérielle pour la mise en œuvre des projets d'investissement privé, dont le mandat est d'accélérer la réalisation des projets majeurs d'investissement.
- Création du Fonds de diversification économique du Centre-du-Québec et de la Mauricie, doté d'une enveloppe de 200 millions de dollars.
- Création du Fonds de diversification économique – MRC des Sources, doté d'une enveloppe de 50 millions de dollars.

INNOVATION

- Élaboration d'une stratégie industrielle pour le développement des transports et des technologies propres, dotée d'un fonds de 200 millions de dollars.
- Augmentation de 17,5 % à 27,5 % du taux du crédit d'impôt remboursable pour la R-D salaire relativement aux activités biopharmaceutiques.
- Enveloppe d'appariement de 125 millions de dollars pour les partenariats de recherche privé-public.
- Soutien à la création de l'Institut NéoMed.
- Réinvestissement de 26,5 millions de dollars en 2013-2014 afin d'assurer le lien entre la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation et la Politique nationale de la recherche et de l'innovation.

FORMATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

- Investissement de près de 1,8 milliard de dollars additionnels sur sept ans pour le financement des universités.
- Indexation des droits de scolarité au rythme de la croissance du revenu disponible par habitant afin de tenir compte de la capacité de payer des Québécois.
- Soutien additionnel pour le réseau collégial.
- Bonification de l'aide financière aux études.

OBJECTIF

**AMÉLIORER LE NIVEAU DE PRODUCTIVITÉ
DU QUÉBEC**

En 2012, la productivité du travail, soit la production par heure travaillée, s'élevait à 54,90 \$ au Québec en termes réels, comparativement à 54,85 \$ en 2011, soit une légère hausse de 0,1 %.

En 2012, le niveau de productivité horaire au Québec est inférieur à ceux de l'Ontario et du Canada, qui se sont élevés à :

- 56,82 \$ en Ontario, en hausse de 0,5 % depuis un an;
- 59,48 \$ au Canada, en hausse de 0,1 % depuis un an.

Au cours des cinq dernières années, la croissance de la productivité au Québec a été semblable à celle du Canada, mais supérieure à celle de l'Ontario.

- En effet, la croissance annuelle moyenne de la productivité au Québec a atteint 0,6 % en termes réels, une progression équivalente à celle du Canada (0,6 %), et supérieure à celle de l'Ontario (0,3 %).

Au cours des dernières années, diverses mesures ont été annoncées afin de favoriser les gains de productivité.

Ces mesures visent à améliorer l'ensemble des déterminants de la productivité, notamment les investissements en capital physique et humain.

Ces mesures sont présentées en détail à l'indicateur « Nombre et type de nouvelles mesures visant à accroître la productivité », à la page 33.

TABLEAU 6

**PRODUCTIVITÉ DU TRAVAIL
(PIB RÉEL PAR HEURE TRAVAILLÉE)**

	Croissance (variation annuelle moyenne en pourcentage)						Niveau de 2012 (en \$ 2012)
	2007-2012	2008	2009	2010	2011	2012	
Québec	0,6	-0,7	1,9	0,3	1,3	0,1	54,90
Ontario	0,3	-0,8	0,6	1,0	0,0	0,5	56,82
Canada	0,6	-0,2	0,8	1,3	1,0	0,1	59,48

Sources : Statistique Canada, Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances de l'Ontario.

OBJECTIF

RENFORCER LA COMPÉTITIVITÉ DU RÉGIME FISCAL DES ENTREPRISES

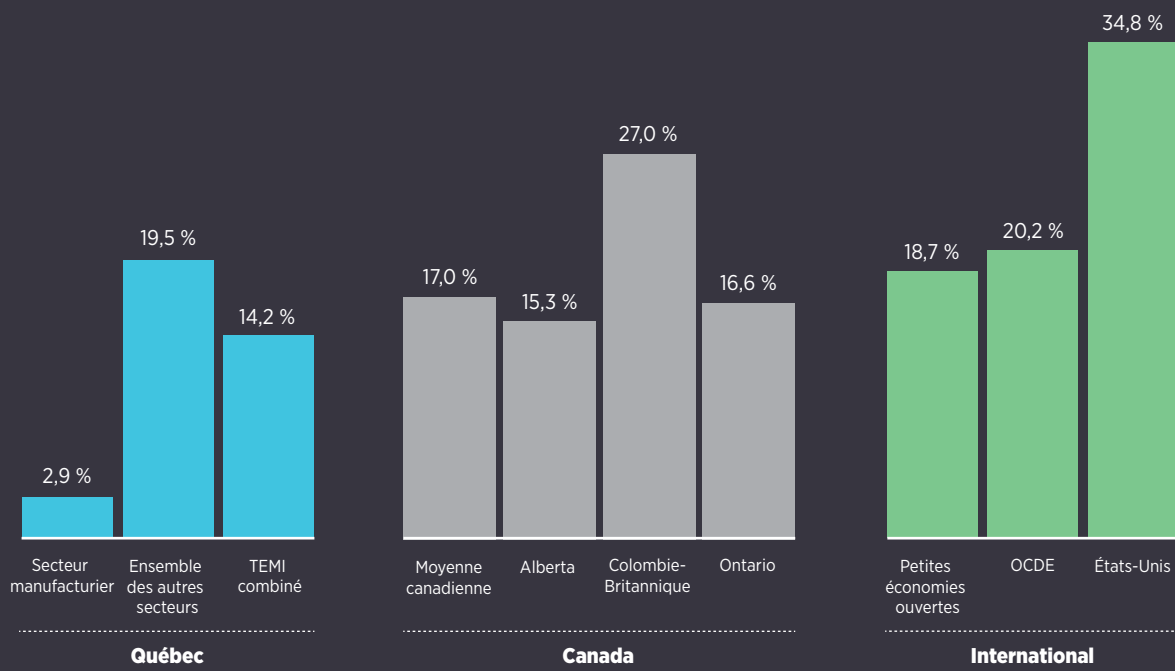
Le Québec offre un régime fiscal favorable à l'investissement des entreprises, particulièrement pour les entreprises du secteur manufacturier.

L'élimination de la taxe sur le capital et la mise en œuvre du crédit d'impôt à l'investissement ont permis de réduire le poids relatif de la fiscalité sur chaque dollar investi.

Le taux effectif marginal d'imposition sur l'investissement (TEMI) sera de 14,2 %, soit un TEMI plus faible que celui observé en Ontario, en Alberta et en moyenne au Canada. De plus, le TEMI du Québec se compare avantageusement aux taux observés aux États-Unis et en moyenne dans les pays de l'OCDE.

GRAPHIQUE 8

COMPARAISON DES TAUX EFFECTIFS MARGINAUX D'IMPOSITION SUR L'INVESTISSEMENT (TEMI) – 2014



Notes : Les TEMI sont des indicateurs de l'incidence du régime fiscal sur les nouveaux investissements. Ils représentent l'effet de l'ensemble des charges et règles fiscales qui influencent le rendement du capital investi. Ils tiennent compte, notamment, de la taxe sur le capital, de la taxe de vente, de l'impôt sur le revenu des sociétés, des règles et taux d'amortissement et des méthodes de comptabilisation des inventaires.

Les TEMI pour le Québec et les provinces canadiennes intègrent la déduction pour amortissement accéléré pour le matériel de fabrication et de transformation (prolongation de la mesure jusqu'au 31 décembre 2015 annoncée dans le budget fédéral du 23 mars 2013).

Source : Ministère des Finances et de l'Économie.



OBJECTIF

AMÉLIORER LE RÉGIME FISCAL DANS LE BUT DE FAVORISER L'INVESTISSEMENT, L'INNOVATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS

Au cours de l'exercice 2012-2013, huit mesures fiscales ont été instaurées ou modifiées afin de soutenir l'investissement, l'innovation et le développement des régions.

INVESTISSEMENT

- Instauration d'un congé fiscal pour les grands projets d'investissement (C2i).
- Prolongation et bonification jusqu'en 2017 du crédit d'impôt à l'investissement.
- Assouplissement aux deux crédits d'impôt remboursables visant à encourager la création de nouvelles sociétés de services financiers.
- Modification au régime d'épargne-actions II (REA II).

INNOVATION

- Hausse de 17,5 % à 27,5 % du taux du crédit d'impôt remboursable pour la R-D salaire relativement aux activités biopharmaceutiques.
- Modifications au crédit d'impôt pour le développement des affaires électroniques.

DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS

- Reconnaissance de certains investissements faits par Capital régional et coopératif Desjardins.



FINANCES

**UN
ENVIRONNEMENT
FISCAL
ÉQUITABLE ET
INTÈGRE**

AMÉLIORER LE RÉGIME FISCAL AFIN
QU'IL INCITE DAVANTAGE AU TRAVAIL

ASSURER L'ÉQUITÉ ET L'INTÉGRITÉ
DU RÉGIME FISCAL

SIMPLIFIER LE RÉGIME FISCAL

POURSUIVRE L'ÉVALUATION DE
L'EFFICACITÉ DES MESURES FISCALES
QUANT À L'ATTEINTE DES OBJECTIFS
ET DE LEURS IMPACTS SUR
LES CONTRIBUABLES

OBJECTIF

AMÉLIORER LE RÉGIME FISCAL AFIN QU'IL INCITE DAVANTAGE AU TRAVAIL

Des allègements fiscaux viennent réduire l'impôt sur le revenu des Québécois.

De plus, le régime d'imposition des particuliers est indexé chaque année afin de protéger le pouvoir d'achat des contribuables contre les effets de l'inflation.

Ainsi, le fardeau fiscal des Québécois demeure compétitif au Canada. En 2012, ce sont les résidents du Manitoba, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard qui ont été les plus taxés au Canada.

UNE FISCALITÉ AVANTAGEUSE POUR LES FAMILLES QUÉBÉCOISES

La charge fiscale que doivent supporter les familles québécoises de la classe moyenne est nettement moindre que celles des familles des autres provinces canadiennes.

En comparaison, le revenu disponible d'un couple ayant deux enfants est supérieur à celui de la moyenne canadienne. Si le salaire total d'un tel ménage est, par exemple, de 50 000 \$ par année, son revenu disponible sera de 46 558 \$ au Québec, soit 6 753 \$ ou 14,5 % de plus que la moyenne canadienne. Le tableau suivant indique l'avantage du revenu disponible pour ce ménage type selon le revenu total.

L'avantage du Québec à l'égard du revenu disponible s'explique par la générosité des mesures québécoises aux familles et par une aide à la garde d'enfants plus importante qu'ailleurs.

TABLEAU 7
**ÉCART DE REVENU DISPONIBLE AVEC LES AUTRES PROVINCES
 POUR UN COUPLE AYANT DEUX ENFANTS⁽¹⁾ – 2013**
 (EN DOLLARS)

Revenu total	Revenu disponible			
	Québec	Moyenne canadienne ⁽²⁾	Écart avec la moyenne canadienne	
25 000	39 077	29 081	9 996	25,6 %
50 000	46 558	39 804	6 753	14,5 %
75 000	60 145	54 040	6 105	10,1 %
100 000	72 912	69 746	3 166	4,3 %

(1) Couple ayant deux enfants (de 3 et 4 ans) avec frais de garde à contribution réduite et deux revenus de travail égaux.

(2) Moyenne canadienne excluant le Québec. Incluant la déduction fédérale et celle des provinces pour frais de garde d'enfants.



OBJECTIF

ASSURER L'ÉQUITÉ ET L'INTÉGRITÉ DU RÉGIME FISCAL

L'équité verticale suppose qu'un contribuable ayant une capacité de payer plus élevée qu'un autre peut être plus imposé alors que l'équité horizontale signifie que le régime fiscal doit taxer de façon identique les contribuables ayant les mêmes caractéristiques.

L'intégrité, quant à elle, suppose le maintien de l'intégralité du régime fiscal dans ses principes fondamentaux sans que son esprit en soit dénaturé ou altéré.

Aussi, bien que les planifications fiscales agressives soient des opérations qui respectent la lettre de la loi, elles en abusent l'esprit et entraînent chaque année un manque à gagner important pour l'État, d'où

l'importance de maintenir un cadre législatif permettant de lutter efficacement contre de telles pratiques.

En 2012-2013, le ministère des Finances et de l'Économie est intervenu à plusieurs occasions pour améliorer l'équité et l'intégrité du régime d'imposition des particuliers et du régime d'imposition des sociétés et des entreprises. Au total, ces interventions ont touché une quinzaine de mesures fiscales.

Une description de ces interventions se trouve à l'annexe I, « Actions mises en œuvre pour améliorer l'équité et l'intégrité du régime fiscal et lutter contre les planifications fiscales agressives », à la page 205.

OBJECTIF

SIMPLIFIER LE RÉGIME FISCAL

La simplification d'une mesure fiscale vise à en faciliter la compréhension, l'observation et l'application.

Les efforts de simplification consistent généralement en opérations telles que :

- la mise en place de calculs plus faciles à effectuer pour les contribuables et la réduction du nombre de ces calculs;
- la clarification de certaines règles applicables;
- la réduction du nombre de formulaires exigés;
- l'allègement des obligations liées à la transmission de données fiscales auprès de l'administration publique;
- l'abolition de mesures fiscales ciblées en faveur d'un petit nombre de contribuables afin de les remplacer par d'autres d'application générale.

En outre, pour atténuer les distinctions entre les régimes fiscaux québécois et fédéral, le Ministère harmonise autant que possible son régime fiscal aux mesures

proposées par le gouvernement fédéral, en particulier lorsque celles-ci concernent les règles de base des régimes d'imposition ou de taxation. Une telle harmonisation de la fiscalité québécoise à la fiscalité fédérale est essentiellement effectuée dans un souci de simplification du régime. La non-harmonisation à une mesure fédérale découle soit du fait que le régime fiscal québécois est adéquat ou ne comporte aucun équivalent, soit du fait que la mesure fédérale proposée ne correspond pas aux caractéristiques du régime fiscal québécois.

En 2012-2013, le ministère des Finances et de l'Économie est intervenu pour simplifier le régime d'imposition des particuliers, le régime d'imposition des sociétés et des entreprises ainsi que le régime de la taxe de vente du Québec. Au total, ces interventions ont permis de simplifier l'application de plus d'une centaine de mesures fiscales.

Une description des diverses actions mises en œuvre en 2012-2013 se trouve à l'annexe II, « Actions mises en œuvre pour simplifier le régime fiscal », à la page 209.

OBJECTIF

POUR SUIVRE L'ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ DES MESURES FISCALES QUANT À L'ATTEINTE DES OBJECTIFS ET DE LEURS IMPACTS SUR LES CONTRIBUABLES

Le ministère des Finances et de l'Économie procède à l'évaluation des mesures fiscales pour s'assurer que celles-ci répondent toujours aux objectifs pour lesquels elles ont été définies. Cette évaluation permet de proposer, si nécessaire, des correctifs pour réduire ces risques et pour mieux incorporer ces enjeux dans les processus de prévisions budgétaires et d'élaboration de la politique fiscale.

L'évaluation des mesures fiscales les plus à risque prend en compte le coût de la mesure fiscale et le respect des objectifs du régime fiscal, soit l'équité verticale, l'équité horizontale, l'efficacité, la neutralité et la simplicité.

Le régime fiscal du Québec compte près de 330 mesures. Parmi celles-ci, environ 175 sont liées au régime d'imposition des particuliers, 105 au régime d'imposition des sociétés et 50 au régime des taxes à la consommation.

Au cours de l'année financière 2012-2013, six évaluations de mesures fiscales ont donné suite à des annonces du Ministère.

Deux mesures ont été analysées dans le cadre du budget 2013-2014, ce qui a donné lieu aux améliorations suivantes :

- la prolongation et la bonification jusqu'en 2017 du crédit d'impôt à l'investissement;
- la hausse de 17,5 % à 27,5 % du taux du crédit d'impôt pour la R-D salaire relativement aux activités biopharmaceutiques.

Quatre autres mesures ont fait l'objet d'une analyse dont les ajustements annoncés dans le cadre des bulletins d'information ont permis les améliorations suivantes :

- l'ajustement du taux du crédit d'impôt pour les frais de scolarité et d'examen (28 mars 2013);
- les modifications au crédit d'impôt pour le développement des affaires électroniques (21 décembre 2012);
- la reconnaissance de certains investissements faits par Capital régional et coopératif Desjardins (21 décembre 2012);
- la modification au régime d'épargne-actions II (18 mai 2012).

En outre, dans le cadre du suivi des recommandations du Vérificateur général portant sur le soutien financier apporté aux entreprises culturelles :

- deux rapports d'évaluation relativement au crédit d'impôt remboursable pour la production de spectacles et au crédit d'impôt remboursable pour le doublage ont été finalisés le 4 juillet 2012;
- un rapport d'évaluation portant sur le crédit d'impôt remboursable pour la production cinématographique et télévisuelle a été complété en juin 2013;
- les travaux d'évaluation sur le crédit d'impôt remboursable pour services de production cinématographique ainsi que sur le crédit d'impôt remboursable pour l'édition de livres sont en cours.

**FINANCES**

UN SECTEUR FINANCIER DYNAMIQUE ET BIEN ENCADRÉ

METTRE EN PLACE DES MESURES
POUR RENFORCER LA CONFIANCE
DU PUBLIC DANS LE SECTEUR FINANCIER
ET LE COURTAGE IMMOBILIER

FAVORISER LA COLLABORATION
PANCANADIENNE ET L'ALLÈGEMENT
RÉGLEMENTAIRE

DÉVELOPPER DES PÔLES D'EXCELLENCE
EN MATIÈRE DE FINANCE

OBJECTIF

METTRE EN PLACE DES MESURES POUR RENFORCER LA CONFIANCE DU PUBLIC DANS LE SECTEUR FINANCIER ET LE COURTAGE IMMOBILIER

La protection des épargnants demeure au cœur des préoccupations du Ministère. En 2012-2013, plusieurs mesures législatives et réglementaires ayant comme objectif de renforcer la confiance du public dans le secteur financier et le courtage immobilier sont entrées en vigueur.

À cet effet, treize règlements ont été modifiés afin d'ajouter des mesures de protection aux investisseurs.

Parmi ces règlements, on peut citer le Règlement modifiant le Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif (OPC). Les nouvelles exigences introduites par ce règlement en matière de liquidités, d'échéance des titres du portefeuille et de transparence visent à offrir davantage de protection aux investisseurs à la suite de la récente crise financière internationale qui a démontré, principalement à l'étranger, que des turbulences sur les marchés financiers peuvent augmenter la fluctuation de la valeur liquidative des OPC marché monétaire. Par ailleurs, le Règlement prévoit de nouvelles règles afin que les notes et classements utilisés dans les communications publicitaires soient objectifs et cohérents pour que ces communications ne soient pas trompeuses.

En avril 2012, le Règlement 25-101 sur les agences de notation désignées est entré en vigueur. Ce règlement vise à encadrer les agences de notation de crédit. Celles-ci doivent devenir des « agences de notation désignées », observer des politiques relatives aux conflits d'intérêts et des obligations de gouvernance et respecter un code de conduite prévu dans le Règlement. Ce règlement est une réponse aux souhaits émis suite à la crise pour un meilleur encadrement des agences de notation.

Toujours au cours de l'exercice financier, un cadre réglementaire pour la gestion des risques électroniques a été mis en place. Ainsi, le Règlement 23-103 sur la négociation électronique a été adopté. Ce règlement vise à encadrer et à gérer les risques humains et technologiques associés à la négociation électronique sur les marchés canadiens.

L'année 2012-2013 a aussi été marquée par l'entrée en vigueur du Règlement 51-105 sur les émetteurs cotés sur les marchés de gré à gré américains. Ce règlement vise à éviter que les participants au marché fortement rattachés aux provinces et aux territoires canadiens



ne se livrent à des activités abusives dans les marchés de gré à gré américains et ne portent ainsi atteinte à la réputation des marchés financiers au Canada.

De nouvelles lignes directrices ayant pour objectif la protection des consommateurs de produits et de services financiers sont également entrées en vigueur. Il s'agit de la Ligne directrice sur l'octroi de prêts hypothécaires, de la Ligne directrice sur les simulations de crise et de la Ligne directrice sur la gestion des risques liés à la criminalité financière.

La ligne directrice sur l'octroi de prêts hypothécaires s'applique aux assureurs de personnes, aux assureurs de dommages, aux sociétés de gestion de portefeuille contrôlées par un assureur, aux sociétés mutuelles d'assurance, aux coopératives de services financiers, aux sociétés de fiducie et aux sociétés d'épargne.

Elle vise à atténuer les risques liés aux mauvaises pratiques relatives à l'octroi de tout prêt garanti par une hypothèque sur un immeuble résidentiel. La mise en vigueur de ces saines pratiques de gestion va permettre, d'une part, d'accroître la protection des

investisseurs et des emprunteurs et, d'autre part, d'éviter le surendettement des consommateurs.

Dans le domaine du courtage immobilier, le gouvernement a approuvé par décret le Règlement modifiant le Règlement sur la délivrance des permis de courtier ou d'agence. Ce règlement vise à exiger la réussite d'une formation obligatoire en courtage immobilier comme condition d'admission au permis de courtier, et ce, de façon à mieux protéger le public. Cette condition s'appliquera à compter du 1^{er} septembre 2013.

Enfin, le Règlement modifiant le Règlement relatif à la délivrance et au renouvellement du certificat de représentant est entré en vigueur. Ce règlement précise les nouvelles exigences attendues des candidats au titre de planificateur financier. Les modifications introduites vont contribuer à l'amélioration des pratiques dans le domaine de la planification financière, et donc à une meilleure protection du public.

OBJECTIF

FAVORISER LA COLLABORATION PANCANADIENNE ET L'ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE

Dans un protocole d'entente signé en 2004, les provinces et les territoires signataires se sont engagés à améliorer le régime de réglementation des valeurs mobilières en mettant en place des lois simplifiées et hautement harmonisées.

Ainsi, au cours de l'exercice 2012-2013, plusieurs mesures législatives et réglementaires visant à favoriser l'harmonisation entre les provinces et à permettre à tous les investisseurs canadiens de bénéficier d'un régime de protection équivalent ont été mises en place.

Ainsi, le Règlement 25-101 sur les agences de notation désignées, qui vise à encadrer les agences de notation de crédit, est entré en vigueur en avril 2012, et des modifications de concordance à quatre autres règlements ont été effectuées.

Des modifications ont également été apportées au Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché, au Règlement 23-101 sur les règles de négociation, au Règlement 51-105 sur les émetteurs cotés sur les marchés de gré à gré américains, au Règlement 54-101 sur la communication avec les propriétaires véritables des titres d'un émetteur assujetti et au Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue.

Un cadre réglementaire pour la gestion des risques électroniques a été mis en place. Ainsi, le Règlement 23-103 sur la négociation électronique a été adopté. Ce règlement vise à encadrer et à gérer les risques humains et technologiques associés à la négociation électronique sur les marchés canadiens.

Le Règlement 32-102 sur les dispenses d'inscription des gestionnaires de fonds d'investissement non-résidents a été adopté. Il aura pour effet de dispenser de l'obligation d'inscription les gestionnaires de fonds non-résidents qui n'ont aucun client au Québec et qui n'ont jamais réalisé le moindre démarchage en ce sens.

Enfin, des modifications ont été apportées au Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif en vue de moderniser la réglementation sur les fonds d'investissement publics. Elles visent à alléger le fardeau administratif et réglementaire des organismes de placement collectif afin d'améliorer la transparence et d'assurer une meilleure protection du public. L'adoption de ce règlement a nécessité la modification de quatre autres règlements.

OBJECTIF

DÉVELOPPER DES PÔLES D'EXCELLENCE EN MATIÈRE DE FINANCE

Afin de comparer la croissance du secteur des intermédiaires financiers pour la région de Montréal et la croissance du secteur des sociétés d'assurance pour la région de Québec par rapport à la croissance de l'économie de l'ensemble du Québec, des indices de taux de croissance annuels relatifs sont utilisés.

En 2010, le secteur des intermédiaires financiers de la région de Montréal a affiché un taux de croissance de 6,9 %, soit 1,5 fois le taux de croissance de l'ensemble de l'économie du Québec en dollar courant. Cette performance fait suite à une hausse de 3,7 % du PIB de ce secteur l'année précédente.

Le secteur des intermédiaires financiers représente un pôle d'excellence pour Montréal, car il englobe, entre autres, les activités de la Bourse de Montréal ainsi que celles de différentes industries périphériques.

Toujours en 2010, le secteur des sociétés d'assurance de la région de Québec a affiché une baisse de 5,4 %. Les huit années précédentes, ce secteur avait cependant enregistré un taux de croissance annuel positif.

Ce secteur représente un pôle d'excellence pour la région de Québec grâce, notamment, à la présence de plusieurs sièges sociaux de sociétés d'assurance et au Centre de développement en assurances et services financiers.

TABLEAU 8

RMR MONTRÉAL – INTERMÉDIAIRES FINANCIERS^{P(1)}

(EN MILLIONS DE DOLLARS COURANTS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

	2006	2007	2008	2009	2010
PIB Intermédiaires fin. RMR Montréal	7 617,9	8 269,5	8 304,4	8 611,8	9 206,0
TCA⁽²⁾ Intermédiaires fin. RMR Montréal (en %)	7,4	8,6	0,4	3,7	6,9
PIB Économie du Québec	263 692,4	276 941,2	286 275,7	286 974,7	300 308,7
TCA⁽²⁾ Économie (en %)	4,3	5,0	3,4	0,2	4,6
TCA Intermédiaires fin. / TCA Économie	1,72	1,72	0,12	18,50	1,5

P : Données révisées pour 2008, données estimées révisées pour 2009 et données estimées pour 2010.

(1) Codes SCIAN 521, 522, 523, 5242, 526.

(2) Taux de croissance annuel.

Source : Institut de la statistique du Québec, *PIB et indice de concentration géographique de l'industrie des services financiers, par région métropolitaine de recensement (RMR) du Québec, 1997-2010*, novembre 2012.

TABLEAU 9

RMR QUÉBEC – SOCIÉTÉS D'ASSURANCE^{P(1)}

(EN MILLIONS DE DOLLARS COURANTS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

	2006	2007	2008	2009	2010
PIB Soc. d'assurance RMR Québec	1 609,5	1 638,0	1 699,3	1 739,0	1 645,9
TCA⁽²⁾ Soc. d'assurance (en %)	23,4	1,8	3,7	2,3	-5,4
PIB Économie du Québec	263 692,4	276 941,2	286 275,7	286 974,7	300 308,7
TCA⁽²⁾ Économie (en %)	4,3	5,0	3,4	0,2	4,6
TCA Soc. d'assurance / TCA Économie	5,44	0,36	1,09	11,50	—

P : Données révisées pour 2008, données estimées révisées pour 2009 et données estimées pour 2010.**(1)** Code SCIAN 5241.**(2)** Taux de croissance annuel.**Source :** Institut de la statistique du Québec, *PIB et indice de concentration géographique de l'industrie des services financiers, par région métropolitaine de recensement (RMR) du Québec, 1997-2010*, novembre 2012.



FINANCES

UNE GESTION EFFICACE ET DES SERVICES PERFORMANTS

S'ASSURER QUE LES PLANS STRATÉGIQUES
DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT SONT CONFORMES
AUX ORIENTATIONS DU GOUVERNEMENT

ACCROÎTRE L'ATTRACTION
ET LA FIDÉLISATION DU PERSONNEL

ASSURER UNE MEILLEURE ADÉQUATION
ENTRE LES COMPÉTENCES
PROFESSIONNELLES ET LES EXIGENCES
DES EMPLOIS

FAVORISER L'UTILISATION DES CARTES
DE DÉBIT ET DE CRÉDIT POUR PAYER LES
SERVICES GOUVERNEMENTAUX

OBJECTIF

S'ASSURER QUE LES PLANS STRATÉGIQUES DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT SONT CONFORMES AUX ORIENTATIONS DU GOUVERNEMENT

Parmi les sociétés d'État relevant du ministre des Finances et de l'Économie, deux sociétés ont soumis leur plan stratégique au cours de l'exercice 2012-2013.

- Le conseil d'administration de la Régie des installations olympiques a adopté un plan stratégique couvrant la période 2012-2017 lors de sa séance du 26 septembre 2012.
 - Ce plan stratégique a été approuvé par le gouvernement le 16 janvier 2013.
- Le conseil d'administration de la Société du Centre des congrès de Québec a adopté un plan stratégique couvrant la période 2012-2015 à sa séance du 17 janvier 2013.
 - Ce plan stratégique a été approuvé par le gouvernement le 7 mars 2013.

OBJECTIF

ACCROÎTRE L'ATTRACTION ET LA FIDÉLISATION DU PERSONNEL

La pénurie de main-d'œuvre et la compétition entre les employeurs sont deux facteurs critiques dans la recherche de personnes talentueuses pour combler les emplois et assurer la continuité du service et sa qualité.

Plusieurs mesures sont mises de l'avant pour mieux faire connaître le Ministère⁸ dans les milieux universitaires et collégiaux :

- campagnes de recrutement collégial et universitaire;
- participation aux activités de la journée carrière en sciences de l'administration, à l'Université Laval et à l'Université de Sherbrooke;
- participation à l'activité de promotion L'emploi à l'honneur de l'Université Laval;
- présentation à HEC Montréal;
- participation à l'évènement Les rencontres de l'informatique au Cégep de Sainte-Foy;
- participation à la Journée de l'emploi en TI du CSPQ.

En 2012-2013, 68 étudiants et stagiaires ont été embauchés afin de combler le besoin grandissant en main-d'œuvre. Un soutien est offert aux gestionnaires dans l'encadrement de ces ressources.

Selon l'analyse des départs, 56 employés réguliers ont quitté l'organisation (mutations, démissions et retraites), soit un taux de départ de 10,7 %.

Fait intéressant à souligner : dix employés réguliers ayant déjà travaillé au Ministère sont revenus, en acceptant une offre de mutation, pour y poursuivre leur carrière.

Le Ministère contribue au contrôle de la taille de l'État en effectuant les réductions demandées par le Secrétariat du Conseil du trésor. Ainsi, en 2012, seulement 41,7 % des départs à la retraite ont fait l'objet d'un remplacement.

⁸ Ces mesures ont été mises de l'avant par la mission Finances avant l'harmonisation des pratiques en matière de ressources humaines.

OBJECTIF

ASSURER UNE MEILLEURE ADÉQUATION ENTRE LES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES ET LES EXIGENCES DES EMPLOIS

Afin de poursuivre le développement d'une image de marque forte, différentes formations et activités de développement contribuant à maintenir et à accroître l'expertise professionnelle ont été réalisées.⁹

- Des activités de formation et de développement ont été offertes à tous les employés dans le but de perfectionner certaines compétences spécifiques. Par exemple, des formations en rédaction stratégique, en perfectionnement du français écrit et en planification et gestion du temps.
- Le Programme d'aide à la poursuite des études (PAPE) soutient le personnel désireux de se perfectionner pour favoriser son cheminement de carrière.
- Le processus d'accueil a été amélioré, afin de favoriser l'intégration des nouveaux employés. Ceux-ci ont été invités à des activités d'accueil, et chacun d'entre eux a bénéficié d'un accueil personnalisé.
- Les rencontres du réseau des adjointes administratives ont permis aux participantes de partager leurs connaissances et leurs façons de faire, tout en favorisant l'entraide.
- Sept participants issus des domaines de l'économie, des finances et de la comptabilité ont bénéficié du Programme d'intégration et de formation (PIF). Ce programme offre l'opportunité aux personnes sélectionnées de réaliser des expériences de travail dans différents secteurs de l'organisation, tout en favorisant l'acquisition de compétences variées.
- Plusieurs gestionnaires ont été sensibilisés à l'importance du transfert de connaissances lors des départs à la retraite de leurs employés, aux différents moyens qui permettent d'identifier les connaissances et les tâches à transférer ainsi qu'aux modes de transmission des savoir-faire.

OBJECTIF

FAVORISER L'UTILISATION DES CARTES DE DÉBIT ET DE CRÉDIT POUR PAYER LES SERVICES GOUVERNEMENTAUX

La solution de paiement gouvernementale P@iement en ligne^{MC}, mise en place en 1999, vise à donner aux ministères et organismes un outil de perception électronique pour les services rendus aux citoyens. Elle vise essentiellement les paiements faits au gouvernement par carte de débit ou de crédit.

Trois nouveaux organismes se sont ajoutés à ce service au cours de l'année. P@iement en ligne^{MC} est dorénavant utilisée par 39 ministères et organismes.

La croissance du nombre de transactions par rapport à l'an dernier a été de 12,9 %. Ceci correspond à une augmentation de 979 331 transactions effectuées au cours de la dernière année et représente une augmentation du volume d'affaires de 26,1 millions de dollars.

TABLEAU 10

TRANSACTIONS EFFECTUÉES SUR P@IEMENT EN LIGNE^{MC}

	2011-2012	2012-2013	Variation (en %)
Nombre de transactions	7 580 961	8 560 292	12,9
Volume d'affaires	547,2 M\$	573,3 M\$	4,8



ÉCONOMIE

ENTREPRENEURIAT

POURSUIVRE LA MISE EN ŒUVRE
DE LA STRATÉGIE QUÉBÉCOISE DE
L'ENTREPRENEURIAT RENDUE PUBLIQUE
EN NOVEMBRE 2011, NOTAMMENT LES
TABLES D'ACTION EN ENTREPRENEURIAT

RENOUVELER LE PARTENARIAT ENTRE
LE GOUVERNEMENT ET LES MRC POUR
LE FINANCEMENT DES CENTRES LOCAUX
DE DÉVELOPPEMENT

ACTION

POUR SUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE QUÉBÉCOISE DE L'ENTREPRENEURIAT RENDUE PUBLIQUE EN NOVEMBRE 2011, NOTAMMENT LES TABLES D'ACTION EN ENTREPRENEURIAT

Le Ministère a lancé en novembre 2011 la Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat (SQE), *Foncez! Tout le Québec vous admire*. Cette stratégie rend disponibles plus de 450 millions de dollars en argent privé et public afin de bonifier ou de créer 54 mesures, dont le but est de générer un environnement propice à l'entrepreneuriat.

Depuis son lancement, 46,5 millions de dollars ont été versés, soit 32 % des contributions gouvernementales initialement prévues (145 millions de dollars¹⁰), pour la mise en place de la SQE. Parmi les mesures mises en œuvre en 2012-2013, mentionnons :

- le lancement de deux nouveaux organismes Femmessor : un en Outaouais et un autre dans la région de la Capitale-Nationale;
- l'inauguration de quatre nouveaux centres de transfert d'entreprises dans les régions suivantes : Lanaudière, Montréal, Chaudière-Appalaches et Montérégie;
- la création du Fonds Capital Anges Québec, dans lequel le gouvernement du Québec met une mise de fonds de 20 millions de dollars. Des investissements additionnels de 10 millions de dollars, en provenance des anges investisseurs, sont assortis à cette mise de fonds;
- l'extension du Réseau Anges Québec, qui compte actuellement 122 membres actifs dans trois régions, soit Montréal, Québec et Sherbrooke;
- les travaux pour la mise sur pied du Groupe Coop Relève, qui offre des conseils et de l'expertise sur le transfert d'entreprises sous forme de coopérative;
- le programme Prêt à entreprendre, offert par la Fédération des chambres de commerce du Québec, qui a commencé à offrir un accompagnement global aux entrepreneurs par l'attribution de prêts sans intérêt ni garantie d'une valeur maximale de 30 000 \$, jumelé à du mentorat et à un appui technique;
- la mise en place des tables d'action en entrepreneuriat, implantées à l'automne 2012; les plans d'action en entrepreneuriat qui en découlent doivent être adoptés dans les prochains mois;
- la tenue du Sommet international des coopératives, du 8 au 11 octobre 2012. Le gouvernement a participé financièrement à son organisation dans le cadre de la SQE;
- le lancement du Fonds Mosaïque (1 million de dollars) afin de soutenir le démarrage d'entreprises au sein des communautés culturelles;
- l'appui financier accordé à cinq organismes, en leur offrant accompagnement, mentorat et financement. Il s'agit de Filaction, du Chantier d'Afrique du Canada, de la Jeune chambre de commerce haïtienne, de l'Association de la communauté noire de Côte-des-Neiges et du Réseau des entrepreneurs et professionnels africains.

ACTION

RENOUVELER LE PARTENARIAT ENTRE LE GOUVERNEMENT ET LES MRC POUR LE FINANCEMENT DES CENTRES LOCAUX DE DÉVELOPPEMENT

Le renouvellement du partenariat entre le gouvernement et les municipalités régionales de comté (MRC) pour le financement des centres locaux de développement (CLD) s'est concrétisé par la négociation et la signature, en 2012-2013, d'une entente de gestion conclue entre le gouvernement et toutes les MRC ou villes exerçant des compétences de MRC du Québec.

La responsabilité de ces ententes de gestion incombe actuellement au ministère des Finances et de l'Économie pour 94 CLD, au Secrétariat à la Capitale-Nationale¹¹ pour 7 CLD et au Secrétariat à la région métropolitaine pour 19 CLD.

Toutes les ententes de gestion prévues pour le financement des CLD ont été renouvelées en 2012-2013 pour une durée de trois ans.

Le renouvellement du partenariat avec les MRC et avec les villes qui exercent des compétences de MRC est encadré par des principes déterminés, des attentes significatives et des cibles fixées pour chacun des CLD.

Une fois l'an, lors d'une rencontre avec chacun des CLD, les directions régionales du Ministère, le Secrétariat à la Capitale-Nationale et le Secrétariat à la région métropolitaine procèdent, avec les MRC, à une évaluation conjointe des résultats obtenus par les CLD. Sous réserve de l'obtention de résultats satisfaisants, une contribution gouvernementale additionnelle liée à la performance entrepreneuriale est prévue pour chaque CLD.

De plus, une autre contribution gouvernementale additionnelle est prévue pour chaque CLD « performant » si la MRC accepte de hausser sa quote-part pour le financement de son CLD.

TABLEAU 11
ENTENTES DE GESTION 2012-2015
 (EN MILLIONS DE DOLLARS)

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	TOTAL
Budget de base des CLD				
Gouvernement du Québec	60,9	60,9	60,9	182,7
MRC	29,2	29,2	29,2	87,6
Sous-total	90,1	90,1	90,1	270,3
Budget additionnel pour l'entrepreneuriat				
Gouvernement				
Contribution additionnelle	17,5	15	12,5	45
Contribution additionnelle à la performance	0	2,5	5	7,5
Sous-total	17,5	17,5	17,5	52,5
Contribution mixte : gouvernement et MRC				
Contribution d'appariement et de performance du gouvernement	0	2	2	4
Contribution d'appariement et de performance des MRC	0	2	2	4
Sous-total	0	4	4	8
Financement total				
Gouvernement du Québec	78,4	80,4	80,4	239,2
MRC	29,2	31,2	31,2	91,6
Total	107,6	111,6	111,6	330,8



ÉCONOMIE

INNOVATION ET INVESTISSEMENT

PROMOUVOIR L'INNOVATION
ET LE DESIGN

APPUYER LA RÉALISATION DES PROJETS
D'INVESTISSEMENT MAJEURS EN
ASSURANT LA COORDINATION DES
INTERVENANTS PUBLICS ET EN ÉLABORANT
DES OFFRES GOUVERNEMENTALES
INTÉGRÉES ET SUSCITER L'ÉMERGENCE
DE PROJETS STRATÉGIQUES ET
STRUCTURANTS CHEZ LES ENTREPRISES

ACTION

PROMOUVOIR L'INNOVATION ET LE DESIGN

Afin de promouvoir l'innovation et le design, le Ministère a réalisé en 2012-2013 plusieurs actions.

- Dans l'application du crédit d'impôt pour le design de produits fabriqués industriellement, le Ministère a émis 518 attestations d'admissibilité à 351 entreprises.
- Le 23 novembre 2012, le Ministère a participé à la création de l'Institut NéoMed. Ce consortium vise à développer de nouveaux médicaments à partir des meilleurs projets menés par des chercheurs et des sociétés de valorisation universitaires. Il vise aussi à amener les molécules issues de tels projets à un stade de développement suffisant pour qu'elles soient achetées par des entreprises pharmaceutiques. Le consortium, ayant comme entreprises fondatrices AstraZeneca (AZ) et Pfizer, compte quinze employés. Un montant de 100 millions de dollars sera investi pour mettre en place et soutenir l'Institut NéoMed au cours de ses cinq premières années d'existence, dont 28 millions de dollars proviendront du gouvernement du Québec.
- Le Ministère a soutenu financièrement l'organisation de C2-MTL, Commerce et créativité Montréal, qui vise à développer l'image de marque de Montréal à l'échelle internationale. Réunissant des sommités de la création, l'évènement a attiré, dès sa première édition, quelque 500 cadres internationaux de haut niveau et environ 1 000 dirigeants locaux. Les conférences, les expositions et les ateliers offerts mettent en valeur le savoir-faire d'ici.

- En outre, le Ministère a appuyé financièrement l'organisation à but non lucratif Mission Design, qui fait la promotion du design au Québec et qui a permis, notamment, d'organiser le rendez-vous annuel Facteur D. Cet évènement a réuni plus de 500 participants à Montréal, au cours duquel, entre autres, 47 projets de design, d'urbanisme et d'architecture ont été présentés.

Le Ministère a soutenu les entreprises qui s'engagent dans un processus d'innovation par l'entremise du Programme d'appui à l'innovation (PAI). Cet outil permet d'intervenir de façon intégrée dans les diverses phases d'un projet de développement et de commercialisation d'un nouveau procédé ou produit innovant sur le plan technologique, y compris pour des activités liées au design. Ce programme est accessible à l'ensemble des régions, et l'aide financière octroyée prend la forme d'une contribution non remboursable d'un montant maximal de 400 000 \$. Pour l'année 2012-2013, le nombre d'entreprises ayant bénéficié du Programme d'appui à l'innovation s'élève à 151, pour un total de 28 millions de dollars d'aide financière accordée pour un coût total des projets de 106,6 millions de dollars.

ACTION

APPUYER LA RÉALISATION DES PROJETS D'INVESTISSEMENT MAJEURS EN ASSURANT LA COORDINATION DES INTERVENANTS PUBLICS ET EN ÉLABORANT DES OFFRES GOUVERNEMENTALES INTÉGRÉES ET SUSCITER L'ÉMERGENCE DE PROJETS STRATÉGIQUES ET STRUCTURANTS CHEZ LES ENTREPRISES

Pour des interventions structurantes et ciblées en matière d'investissement, le Ministère a soutenu, en 2012-2013, dans le cadre d'ESSOR – volet 1, 48 projets, pour une aide totale autorisée de 1,1 million de dollars et un coût total des projets de 3,4 millions de dollars.

Également, le Ministère a coordonné, en étroite collaboration avec divers intervenants, plusieurs offres intégrées, notamment :

- Entreprise IFFCO Canada – Implantation d'une usine de production d'urée
 - La coopérative internationale Indian Farmers Fertiliser Cooperative (IFFCO), dont le siège social est situé en Inde, souhaite implanter une usine de production d'urée dans le parc industriel de Bécancour. La Coop fédérée s'est engagée comme actionnaire et partenaire commercial dans la réalisation de ce projet. Le projet se décline en trois phases : étude de préfaisabilité, étude de faisabilité et construction de l'usine. Au printemps 2012, IFFCO a demandé une contribution financière du gouvernement pour l'étude de préfaisabilité. Le gouvernement a offert à IFFCO une contribution de 25 % des dépenses admissibles, jusqu'à hauteur de 5 millions de dollars, pour la réalisation de l'étude de préfaisabilité. Cette contribution est effectuée sous forme de prise de participation.
- Les études de préfaisabilité et de faisabilité sont en cours de manière simultanée afin d'accélérer le projet.
- Terminaux intermodaux CSX – Implantation d'un terminal intermodal
 - Le projet de terminal ferroviaire intermodal à Salaberry-de-Valleyfield en Montérégie, évalué à 93,4 millions de dollars, sera structurant pour le Québec. Il entraînera la création de 662 emplois durant la phase de construction et de 337 emplois lorsque le terminal sera en activité. La participation financière du gouvernement du Québec, par l'entremise du ministère des Transports, complètera le financement et pourra atteindre 12,6 millions de dollars.
- Les Diamants Stornoway – Construction d'un chemin minier hivernal
- Groupe Le Massif – Construction d'infrastructures à des fins de développement touristique
- Cap sur Mer – Intervention d'urgence
- Gestion Unipêche M.D.M. – Construction d'une nouvelle usine et acquisition de nouveaux équipements
- Chantier Davie Canada – Relance du chantier
 - Le gouvernement a soutenu la relance du chantier maritime par Zafiro Marine UK Limited à la suite du retrait du Groupe Upper Lakes en adoptant un décret le 31 octobre 2012. Ce dernier modifie ainsi certaines des conditions et des modalités des décrets du 18 juin 2009 et du 19 juillet 2011 concernant la relance du chantier naval Davie.

De plus, le Ministère a collaboré à :

- l'organisation d'une mission ministérielle au Salon international de l'aéronautique de Farnborough, avec la participation d'une vingtaine d'entreprises et d'organisations québécoises. Cette mission a notamment permis de renforcer la position du Québec comme un des leaders mondiaux de l'aéronautique;
- l'organisation d'une mission ministérielle au Congrès international de la Biotechnology Industry Organization (BIO 2012), une convention internationale de l'industrie biotechnologique et de biopharmaceutique. Ce congrès réunissait environ 1 800 exposants et plus de 15 000 visiteurs, provenant d'une soixantaine de pays. Plus de 170 acteurs de l'industrie biopharmaceutique et chercheurs québécois ont fait partie de la délégation québécoise lors de cet événement d'envergure. Cette participation a permis de faire connaître les entreprises québécoises et de faire valoir les avantages et l'expertise du Québec pour maintenir sa position sur la scène internationale des biotechnologies et y attirer des capitaux étrangers.

Finalement, le Ministère a soutenu des projets d'investissement sur le territoire québécois par l'intermédiaire du Fonds du développement économique. Les résultats globaux sont présentés à la page 71 du présent document.



ÉCONOMIE

RELANCE ET DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE

METTRE EN PLACE, DE CONCERT AVEC LES PARTENAIRES, DES MOYENS POUR DÉTECTER LES SIGNES AVANT-COUREURS DE PERTURBATION ET SOUTENIR LA MISE EN PLACE D'INTERVENTIONS PRÉCOCES

FACILITER LA RELANCE D'ENTREPRISES FAISANT FACE À DES DIFFICULTÉS

ASSURER LA RÉALISATION DES PLANS D'ACTION DÉCOULANT DES ENTENTES DE MISE EN ŒUVRE DES PÔLES ET DES CRÉNEAUX D'EXCELLENCE DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE ACCORD

POURSUIVRE LE PROCESSUS D'ÉVALUATION ET DE RENOUVELLEMENT DES ENTENTES DE MISE EN ŒUVRE DES PÔLES ET DES CRÉNEAUX D'EXCELLENCE

METTRE EN ŒUVRE, EN COLLABORATION AVEC LES PARTENAIRES, DIFFÉRENTES INITIATIVES SECTORIELLES TELLES QUE DES PLANS D'ACTION ET DES STRATÉGIES

SOUTENIR LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS MOBILISATEURS POUR LE QUÉBEC, DONT CERTAINS VISENT LES INNOVATIONS SOCIALES

ACTION

METTRE EN PLACE, DE CONCERT AVEC LES PARTENAIRES, DES MOYENS POUR DÉTECTER LES SIGNES AVANT-COUREURS DE PERTURBATION ET SOUTENIR LA MISE EN PLACE D'INTERVENTIONS PRÉCOCES

L'exercice de veille aura contribué à l'instauration d'une collaboration systématique et d'un mécanisme de partage d'information entre les partenaires régionaux qui œuvrent au soutien des entreprises. Un processus a été élaboré pour soutenir les conseillers du Ministère dans leurs interventions auprès des entreprises à risque, leur permettant ainsi de mieux cibler les interventions à réaliser pour rétablir la situation avant que la pérennité de l'entreprise ne soit compromise.

ACTION

FACILITER LA RELANCE D'ENTREPRISES FAISANT FACE À DES DIFFICULTÉS

Afin de faciliter la relance d'entreprises faisant face à des difficultés, le Ministère a soutenu 34 projets pour une aide totale autorisée de 1,35 million de dollars et un coût total des projets de 3,22 millions de dollars dans le cadre de ce volet du Programme d'appui au redressement et à la rétention d'entreprises stratégiques et aux territoires en difficulté.

ACTION

FAVORISER LA RELANCE ÉCONOMIQUE DES TERRITOIRES TOUCHÉS PAR LA FERMETURE OU LA DIMINUTION DES ACTIVITÉS D'UNE ENTREPRISE

PROGRAMME D'APPUI AU REDRESSEMENT ET À LA RÉTENTION D'ENTREPRISES STRATÉGIQUES ET AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ

- Le volet Appui au développement et à la diversification économique d'un territoire du Programme d'appui au redressement et à la rétention d'entreprises stratégiques et aux territoires en difficulté vise à soutenir les communautés et les municipalités confrontées à d'importantes difficultés économiques dans leurs démarches visant la relance et la diversification de leur économie.
- Dans le cadre de ce programme, 62 municipalités régionales de comté (MRC) ont eu accès à une enveloppe budgétaire afin d'appuyer financièrement des projets d'entreprises qui s'inscrivent dans leurs démarches de relance et de diversification.
- Durant l'année 2012-2013, une enveloppe additionnelle totalisant 4,8 millions de dollars a été accordée à seize MRC, soit 100 000 \$ par année pour une période de trois ans pour chacune de ces MRC.

Depuis la création du programme et jusqu'au 31 mars 2013, un total de 1 001 projets ont été autorisés dans les 62 MRC, en incluant les projets d'envergure, ce qui représente une aide financière globale de 52,9 millions de dollars. Les investissements totaux pour ces projets sont estimés à 469 millions de dollars.

FONDS DE DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE

Dans le cadre du budget 2013-2014, le gouvernement a annoncé la mise en place de deux fonds de diversification économique afin de soutenir les régions touchées par la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2 ainsi que par l'abandon du projet de relance de la mine Jeffrey :

- un fonds de diversification économique de 200 millions de dollars est destiné aux régions du Centre-du-Québec et de la Mauricie;
- un second, de 50 millions de dollars, est destiné au territoire de la municipalité régionale de comté des Sources (région d'Asbestos).

Ces fonds constitueront l'outil principal afin de soutenir les projets de diversification de ces territoires et de leur permettre de réorienter leur économie vers d'autres créneaux porteurs.



ACTION

ASSURER LA RÉALISATION DES PLANS D'ACTION DÉCOULANT DES ENTENTES DE MISE EN ŒUVRE DES PÔLES ET DES CRÉNEAUX D'EXCELLENCE DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE ACCORD

Le développement d'un créneau d'excellence s'articule autour d'un ensemble d'activités économiques interreliées, regroupées sur un territoire défini et dont les acteurs collaborent et entretiennent des relations fréquentes. Un tel développement s'effectue dans le but d'assurer un développement durable des économies régionales et de se démarquer sur les marchés intérieur et international.

Au 31 mars 2013, 39 créneaux et 1 pôle d'excellence sont actifs au sein de la démarche ACCORD (Action concertée de coopération régionale de développement). Ils regroupent près de 6 000 entreprises, et plus de 600 entreprises participent activement à la gouvernance de la démarche au sein des comités régionaux ACCORD et des comités de créneau.

Le Programme d'appui au développement des secteurs stratégiques et des créneaux d'excellence (PADSSCE) permet d'appuyer les activités et les projets s'inscrivant dans les stratégies et les plans d'action élaborés pour le développement des créneaux d'excellence.

En 2012-2013, dans le cadre du PADSSCE, un montant de 14 millions de dollars a été autorisé en appui à 144 actions, dont le coût total s'élève à 34,4 millions de dollars.

Les projets et les activités soutenus ont un impact structurant sur le développement d'un ou de plusieurs créneaux d'excellence et permettent notamment d'amener les entreprises à travailler ensemble, d'accroître les exportations, de soutenir l'innovation et de favoriser le développement des connaissances.

Grâce à la démarche ACCORD, plusieurs projets d'envergure ont vu le jour en 2012-2013, tels que :

- l'adaptation d'une technologie optique nommée caméra Visi+ pour une application au domaine minier. Cette caméra sera utilisée sur les véhicules de sauvetage minier pour une meilleure visibilité dans la fumée et aussi sur les véhicules routiers des exploitations en conditions nordiques extrêmes (blizzard, brume);
- le développement d'un pétroabsorbant biodégradable à partir de la fibre de l'asclépiade. Ce projet permet d'allier les connaissances d'entreprises québécoises de la production agricole et de l'industrie du textile en vue de mettre sur le marché des applications nouvelles et écologiques de l'asclépiade;
- l'optimisation de l'agilité manufacturière, qui consiste à améliorer la chaîne d'approvisionnement de donneurs d'ordres. Par exemple, une quinzaine de fournisseurs stratégiques d'entreprises ont fait l'objet d'un diagnostic détaillé de leurs principales fonctions, notamment : l'ingénierie, les ventes, les ressources humaines, les finances, les opérations, la qualité, la maintenance et les approvisionnements. Une fois le diagnostic complété, un plan d'action d'amélioration a été élaboré afin de fixer les priorités des projets en fonction du ratio coûts-avantages.

ACTION

POURSUIVRE LE PROCESSUS D'ÉVALUATION ET DE RENOUVELLEMENT DES ENTENTES DE MISE EN ŒUVRE DES PÔLES ET DES CRÉNEAUX D'EXCELLENCE

Les créneaux d'excellence dont l'entente de mise en œuvre est arrivée à échéance entament un processus de renouvellement qui s'appuie sur une évaluation externe et objective de la réalisation de leur plan d'action. Cette évaluation est réalisée à partir des outils développés à cet effet par la firme Raymond Chabot Grant Thornton. Ces outils sont identiques pour tous les créneaux.

L'évaluation vise, d'une part, à apprécier l'atteinte des objectifs de la démarche ACCORD par le créneau et, d'autre part, à mesurer l'efficacité des investissements publics dans les activités du créneau. Elle fait état du degré de réalisation du plan d'action et de l'atteinte de ses objectifs opérationnels, ainsi que d'une appréciation des effets, des impacts et des facteurs clés de succès du créneau.

L'évaluation permet également de déterminer s'il y a lieu de reconduire l'entente et, le cas échéant, d'établir, sur la base de la performance du créneau, les modalités de reconduction de l'entente de mise en œuvre et les orientations que devrait prendre le nouveau plan d'action.

Dans un souci d'objectivité et de respect des objectifs d'excellence visés par la démarche ACCORD, le Ministère formule une recommandation basée sur les appréciations émises par le consultant dans l'évaluation :

- au-delà de 60 % : recommandation positive pour le renouvellement;
- entre 50 % et 60 % : prise en considération d'éléments complémentaires, tels que la nature du créneau, son potentiel futur, le type de projets réalisés, etc., pour émettre une recommandation;
- inférieure à 50 % : recommandation négative.

La décision finale est prise par le ministre, selon l'une des quatre options suivantes :

- poursuite des activités du créneau : le créneau a démontré des résultats significatifs;
- regroupement du créneau avec un ou plusieurs autres créneaux : cette option permet au créneau ayant une faible masse critique, mais un potentiel de développement intéressant, de profiter d'une synergie des forces et des ressources d'un bassin d'acteurs plus large ayant des enjeux communs;
- mise en probation du créneau : cette option permet à un créneau qui n'a pas fait ses preuves, mais détenant un potentiel, de disposer d'une période supplémentaire déterminée pour atteindre les objectifs qui lui seront fixés. À l'issue de cette période, si le créneau ne présente pas de résultats probants, il sera abandonné comme créneau d'excellence ACCORD;
- abandon comme créneau d'excellence : le créneau n'a pas démontré de résultats probants en termes de performance économique et de mobilisation, ou le secteur économique n'offre pas de potentiel de développement intéressant.

En 2012-2013, six évaluations ont été réalisées, conduisant :

- au renouvellement de trois créneaux d'excellence : AgroBoréal (Saguenay-Lac-Saint-Jean), Transformation des métaux (Montérégie) et Matériaux composites et plastique (Chaudière-Appalaches);
- à la mise en probation d'un créneau : Ingénierie des procédés miniers et métallurgiques (Côte-Nord);
- à l'abandon d'un créneau : Hydrogène (Mauricie).

Aucune décision n'a encore été prise quant au créneau Technologies appliquées (Capitale-Nationale).

ACTION

METTRE EN ŒUVRE, EN COLLABORATION AVEC LES PARTENAIRES, DIFFÉRENTES INITIATIVES SECTORIELLES TELLES QUE DES PLANS D'ACTION ET DES STRATÉGIES

Afin de mettre en œuvre différentes initiatives sectorielles de développement économique, le Ministère a, en 2012-2013, contribué :

- à l'organisation du Forum québécois sur les sciences de la vie, qui s'est tenu le 1^{er} juin 2012, visant à consolider la position de chef de file du Québec dans le domaine des sciences de la vie. Le Forum a réuni plus de 300 participants de haut niveau issus du monde de l'industrie, de la recherche, du système de santé et du gouvernement. Il a permis de dégager un important consensus autour de trois grandes orientations pour l'avenir du secteur des sciences de la vie qui se traduiront en un plan d'action;
- à la mise en œuvre de PME 2.0 dans 30 entreprises des secteurs de la mode et de l'aérospatiale. Le Ministère a appuyé, par une aide de 6 millions de dollars sur trois ans, ce projet pilote qui cherche à identifier les meilleures façons de favoriser l'appropriation des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le secteur manufacturier. Les PME participantes obtiendront un diagnostic complet de leurs besoins en TIC et un accompagnement personnalisé pour l'implantation de solutions d'affaires dans leur entreprise;
- à la mise en place d'un groupe de travail sur l'industrie de la mode et du vêtement, le groupe de travail Mode, formé de douze dirigeants d'entreprise. Le Ministère a versé une aide de 196 775 \$ pour la réalisation de deux études (diagnostic et stratégie d'image de marque). Un rapport sera déposé pour exposer les principaux constats et recommandations découlant des travaux du groupe.

Par ailleurs, le Ministère a participé aux activités suivantes :

- élaboration du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, comprenant diverses mesures devant contribuer à l'atteinte des objectifs du Québec en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'adaptation aux impacts des changements climatiques;
- implantation du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE), un outil économique innovateur servant à induire un coût carbone dans la prise de décisions d'affaires et à faciliter des réductions nettes d'émissions de GES, tout en favorisant la mise en place de technologies propres.

ACTION

SOUTENIR LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS MOBILISATEURS POUR LE QUÉBEC, DONT CERTAINS VISENT LES INNOVATIONS SOCIALES

Le Ministère a réalisé les actions suivantes en 2012-2013 :

- mise en œuvre du projet mobilisateur *Autobus électrique*, qui consiste à concevoir et à fabriquer deux modèles d'autobus à propulsion entièrement électrique de différentes dimensions, un autobus urbain et un microbus en aluminium, tous deux capables de se tailler une place sur les marchés mondiaux. Il s'agit d'un projet de 73 millions de dollars auquel le gouvernement participe pour 30 millions de dollars. Le 27 septembre 2012, un prototype d'autobus à motorisation entièrement électrique a été présenté à la presse;
- mise en œuvre du projet mobilisateur de *l'Avion écologique*, qui consiste à démontrer de nouvelles technologies devant permettre des économies significatives de carburant. Ces technologies pourront être incorporées dans la prochaine génération d'aéronefs et de moteurs développés au Québec. Il s'agit d'un projet de 150 millions de dollars, dont 70 millions de dollars proviennent du gouvernement du Québec;
- mise en œuvre du projet mobilisateur *Écolo TIC*, pour lequel six entreprises partenaires mènent six sous-projets dans deux thématiques : l'infonuagique (*cloud computing*) et les réseaux de distribution d'électricité intelligents. Il s'agit d'un projet de 70 millions de dollars auquel le gouvernement participe pour 30 millions de dollars;
- mise en œuvre du projet mobilisateur *Ma première ligne numérique en santé*, qui vise à démontrer que les soins de santé de première ligne peuvent être optimisés grâce aux technologies de l'information et de la communication. Ce projet rend possible une meilleure dynamique entre le patient et les intervenants. Il s'agit d'un projet de 18 millions de dollars auquel le gouvernement participe pour 9 millions de dollars;
- lancement et mise en œuvre du projet mobilisateur en soins de santé personnalisés. Le projet *Partenariat pour la médecine personnalisée en cancer du Québec (PMPCQ)* vise à faire du Québec un leader dans le développement et le déploiement de solutions en soins de santé personnalisés pour les patients atteints de cancer. Il s'agit d'un projet de plus de 21 millions de dollars auquel le gouvernement participe pour 10 millions de dollars.



ÉCONOMIE

ACTIVITÉS MINISTÉRIELLES ET ADMINISTRATIVES

AMÉLIORER LE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT
STRATÉGIQUE EN ENTREPRISE

ÉLABORER UNE PREMIÈRE VERSION
DU TABLEAU DE BORD ÉLECTRONIQUE, AFIN
DE FACILITER LE SUIVI DES INDICATEURS
EN MATIÈRE DE GESTION DES RESSOURCES
HUMAINES, MATÉRIELLES, FINANCIÈRES
ET INFORMATIONNELLES

ACTION

AMÉLIORER LE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT STRATÉGIQUE EN ENTREPRISE

FORMATION EXTERNE

- Afin d'appuyer les entreprises dans l'adoption de nouvelles pratiques, des sessions de formation spécialisées et un service d'accompagnement par un expert sont offerts aux dirigeants d'entreprise. Globalement, ce sont 2 045 dirigeants et travailleurs stratégiques qui ont été formés au cours de 186 interventions. De plus, 55 entreprises ont bénéficié de formations et d'un accompagnement dans le cadre de réseaux d'affaires.
- En plus des dirigeants et des travailleurs stratégiques, 578 personnes ont participé aux sessions offertes; il s'agit d'intervenants locaux, de membres des secteurs public et parapublic ainsi que de consultants.
- Le taux de satisfaction des participants à ces sessions s'élève à 98 %.

FORMATION INTERNE

- En 2012-2013, 18 personnes ont assisté à la session de formation « Accompagnement stratégique intégré en entreprise (ASIE) ». Tous les conseillers en développement économique du Ministère sont fortement incités à y participer afin de parfaire leurs connaissances pour un meilleur accompagnement des entreprises.
- Le projet Meilleures pratiques organisationnelles (MPO), « S'outiller, s'améliorer, se réaliser », lancé au printemps 2011, a pour objectif d'intégrer au Ministère des moyens pour améliorer les processus d'affaires, comme le font plusieurs entreprises québécoises. Concrètement, il s'agit d'appliquer les pratiques reconnues d'amélioration continue que sont la planification stratégique, la cohésion d'équipe et la révision des processus par l'approche Kaizen. L'équipe d'animateurs de la Direction du développement des entreprises du Ministère a réalisé six projets d'amélioration continue au cours de l'année 2012-2013, soit un projet selon Kaizen et cinq de cohésion d'équipe. Environ 80 personnes ont participé à ces projets, qui ont connu un fort taux de satisfaction.

ACTION

ÉLABORER UNE PREMIÈRE VERSION DU TABLEAU DE BORD ÉLECTRONIQUE, AFIN DE FACILITER LE SUIVI DES INDICATEURS EN MATIÈRE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES, MATÉRIELLES, FINANCIÈRES ET INFORMATIONNELLES

Le tableau de bord a été élaboré afin de soutenir les gestionnaires dans le suivi de leurs budgets respectifs. Au cours de l'exercice 2012-2013, la première version du tableau de bord, volet « Ressources financières », a été finalisée.

Les éléments suivants ont été mis en place :

- budgets de transfert;
- suivi de la cible de réduction de 25 % des coûts de publicité, de formation et de déplacements¹²;
- suivi de la cible de réduction graduelle des dépenses de nature administrative, qui atteindra 10 % en 2013-2014.

Tous ces éléments sont maintenant mis à la disposition des gestionnaires par l'entremise de l'application électronique « Rapports mensuels de gestion ». Rappelons que le volet « Ressources informationnelles » avait été mis à la disposition des gestionnaires lors de l'année financière 2011-2012.

LE FONDS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le Fonds du développement économique (FDE) a été institué au sein du Ministère (1^{er} avril 2011) en vertu de la Loi sur Investissement Québec¹³.

Le principal avantage du Fonds est de permettre la réalisation d'interventions structurantes pour le développement économique du Québec. En outre, il contribue à améliorer la gestion du risque propre au développement économique et à optimiser les retombées économiques de projets structurants.

Ainsi, le Ministère, qui agit au nom du gouvernement, est responsable du Fonds, et donc de l'élaboration des programmes, de la rémunération d'IQ et de la reddition de comptes du Fonds. IQ administre le Fonds pour le compte du Ministère et exécute les mandats qui lui sont confiés.

LES RÔLES ET LES RESPONSABILITÉS

L'administration des programmes d'aide financière et les autres mandats confiés à Investissement Québec (IQ), de même que la gestion du Fonds, sont encadrés par une entente de gestion convenue entre le Ministère et IQ.



LES ACTIVITÉS DU FDE

Le FDE est affecté à deux grands types d'activités de soutien aux entreprises.

Le premier type de soutien prend la forme d'une aide financière structurante prévue par les programmes conjoncturels, les programmes réguliers et la réalisation de mandats gouvernementaux.

Le second type d'activités permet l'exécution de mandats spécifiques confiés à IQ, comme l'admissibilité à différentes mesures d'aide fiscale.

LES RÉSULTATS 2012-2013

Au cours de l'exercice, 119 interventions financières ont été autorisées pour le compte du FDE. Ces interventions, dont la valeur des projets est de 1,2 milliard de dollars, ont nécessité un financement de 300,7 millions de dollars. La réalisation de ces projets devrait contribuer à la création ou à la sauvegarde de 7 274 emplois. Les interventions prennent à plus de 80 % la forme de prêts ou de garanties de prêt. S'ajoute à la somme des interventions un engagement financier gouvernemental de 1 milliard de dollars, ce qui porte le total des interventions du FDE à 1,3 milliard de dollars. Pour l'exercice financier 2011-2012, ce total était de 563,9 millions de dollars.

RÉSULTATS GLOBAUX DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

TABLEAU 12

RÉSULTATS GLOBAUX DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Interventions financières	2012-2013
Financement autorisé (en M\$)	300,7 ⁽²⁾
Valeur déclarée des projets (en M\$) ⁽¹⁾	1 228
Nombre d'interventions financières	119
Nombre d'emplois créés ou sauvegardés ⁽¹⁾	7 274

⁽¹⁾ Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création d'emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

⁽²⁾ S'ajoute à la somme des interventions un engagement financier gouvernemental de 1 G\$, ce qui porte le total des interventions du FDE à 1,3 milliard de dollars.

RÉPARTITION DU FINANCEMENT PAR PROGRAMME

TABLEAU 13

RÉPARTITION DU FINANCEMENT PAR PROGRAMME

Programme	Nombre d'interventions financières	Valeur (en M\$) Financement	Valeur (en M\$) Projet ⁽¹⁾	Emplois créés ou sauvegardés ⁽¹⁾
ESSOR	75	192,4	1 001,8	3 803
Renfort ⁽²⁾	3	0,9	5,2	60
Programme d'appui au redressement et à la rétention d'entreprises stratégiques et aux territoires en difficulté – volet 2	31	39,1	55,8	2 754
Programme de capitalisation des entreprises de l'économie sociale	6	0,3	26,4	27
Mandats gouvernementaux	4	68,0	138,9	630
Total	119	300,7⁽³⁾	1 228,1	7 274

- (1) Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création d'emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.
- (2) Programme de fonds de roulement et d'investissement visant la stabilisation et la relance d'entreprises performantes. Programme terminé le 31 décembre 2010, mais dont l'analyse des projets reçus avant cette date s'est poursuivie en 2012-2013.
- (3) S'ajoute à la somme des interventions un engagement financier gouvernemental de 1 G\$, ce qui porte le total des interventions du FDE à 1,3 milliard de dollars.

RÉPARTITION DU FINANCEMENT PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

TABLEAU 14

RÉPARTITION DU FINANCEMENT PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Secteur d'activité économique	Nombre d'interventions financières	Valeur (en M\$) Financement	Valeur (en M\$) Projet ⁽¹⁾	Emplois créés ou sauvegardés ⁽¹⁾
Primaire				
Foresterie	—	—	—	—
Mines	2	19,7	111,2	200
Sous-total	2	19,7	111,2	200
Secondaire				
Alimentation et boissons	21	50,0	260,5	1 577
Caoutchouc et plastique	2	4,2	50,7	311
Vêtements, textile et cuir	3	3,9	27,1	301
Produits du bois et meubles	23	16,7	41,1	818
Papier et imprimeries	2	36,5	65,5	615
Métaux de première transformation et produits métalliques	14	10,1	64,2	463
Machinerie	5	4,4	9,5	293
Matériel de transport	10	35,2	120,6	582
Produits électriques et électroniques	1	1,0	1,8	165
Produits minéraux non métalliques	2	3,2	22,8	124
Produits raffinés du pétrole, du charbon et des industries chimiques	9	25,1	154,8	181
Industries manufacturières diverses	3	8,8	42,9	253
Sous-total	95	199,1	861,5	5 683

RÉPARTITION DU FINANCEMENT PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (SUITE)

Secteur d'activité économique	Nombre d'interventions financières	Valeur (en M\$) Financement	Valeur (en M\$) Projet ⁽¹⁾	Emplois créés ou sauvegardés ⁽¹⁾
Tertiaire				
Services professionnels, scientifiques et techniques	7	33,0	96,8	487
Conception de systèmes informatiques et services connexes et édition de logiciels	2	0,3	1,9	160
Commerce de gros et de détail et transport	6	16,0	73,6	445
Soins de santé et services sociaux	2	6,9	47,8	0
Services divers	5	25,7	35,3	299
Sous-total	22	81,9	255,4	1 391
TOTAL	119	300,7⁽²⁾	1 228,1	7 274

(1) Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création d'emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

(2) S'ajoute à la somme des interventions un engagement financier gouvernemental de 1 G\$, ce qui porte le total des interventions du FDE à 1,3 milliard de dollars.

Les interventions du FDE en 2012-2013 ont porté principalement sur des projets liés à des entreprises du secteur manufacturier (80 %), en particulier dans les secteurs des produits du bois, de l'agroalimentaire, et des matériaux de première transformation et des produits métalliques.

RÉPARTITION DU FINANCEMENT PAR RÉGION ADMINISTRATIVE

TABLEAU 15

RÉPARTITION DU FINANCEMENT PAR RÉGION ADMINISTRATIVE

Région administrative	Nombre d'interventions financières	Valeur (en M\$) Financement	Valeur (en M\$) Projet ⁽¹⁾	Emplois créés ou sauvegardés ⁽¹⁾
01 Bas-Saint-Laurent	10	40,4	154,9	806
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	7	29,0	34,3	317
03 Capitale-Nationale	8	44,5	108,2	678
04 Mauricie	4	2,4	3,1	284
05 Estrie	3	0,7	2,1	156
06 Montréal	13	73,5	323,6	1 438
07 Outaouais	5	7,2	10,2	6
08 Abitibi-Témiscamingue	1	0,8	4,5	-4
09 Côte-Nord	1	0,1	2,1	7
10 Nord-du-Québec	2	5,0	15,5	1
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	6	19,7	34,4	462
12 Chaudière-Appalaches	21	13,0	67,7	453
13 Laval	6	12,1	81,9	498
14 Lanaudière	2	4,3	54,8	312
15 Laurentides	4	7,2	57,0	512
16 Montérégie	20	25,2	185,8	1 199
17 Centre-du-Québec	6	15,6	88,0	149
Total	119	300,7⁽²⁾	1 228,1	7 274

(1) Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création d'emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

(2) S'ajoute à la somme des interventions un engagement financier gouvernemental de 1 G\$, ce qui porte le total des interventions du FDE à 1,3 milliard de dollars.

Le Ministère et IQ ont des bureaux répartis dans l'ensemble des régions du Québec, ce qui permet de contribuer au développement de toutes les régions. Au cours de l'exercice, à elles seules, les régions centrales et les régions ressources¹⁴ ont bénéficié de 48 % des montants alloués par les interventions financières du FDE. De plus, les projets de ces régions devraient générer 48 % des emplois créés ou sauvegardés en 2012-2013.

RÉPARTITION DU FINANCEMENT SELON LA TAILLE DE L'ENTREPRISE

TABLEAU 16
RÉPARTITION DU FINANCEMENT SELON LA TAILLE DE L'ENTREPRISE

Taille de l'entreprise	Nombre d'interventions financières	Valeur (en M\$) Financement	Valeur (en M\$) Projet ⁽¹⁾	Emplois créés ou sauvegardés ⁽¹⁾
PME				
Moins de 5 employés	6	31,2	93,4	6
De 5 à 19 employés	11	1,4	10,6	64
De 20 à 199 employés	62	87,8	386,9	2367
Grande entreprise				
200 employés ou plus	40	180,3	737,2	4837
Total	119	300,7⁽²⁾	1228,1	7274

(1) Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création d'emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

(2) S'ajoute à la somme des interventions un engagement financier gouvernemental de 1 G\$, ce qui porte le total des interventions du FDE à 1,3 milliard de dollars.

Au cours de la dernière année, 66 % des interventions financières ont visé des entreprises de moins de 200 employés.

14 Régions ressources : Bas-Saint-Laurent, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Mauricie, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Nord-du-Québec et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Régions centrales : Estrie, Outaouais, Chaudière-Appalaches, Lanaudière, Laurentides, Centre-du-Québec.

MESURES FISCALES

Les principaux objectifs des mesures fiscales sont de favoriser les entreprises du secteur des technologies de l'information, l'innovation technologique, la création d'emplois ainsi que le développement économique de toutes les régions du Québec.

Au cours de l'exercice, 254 nouveaux certificats et attestations ainsi que 2 816 attestations annuelles ont été délivrés. Rappelons que les nouveaux certificats et attestations sont délivrés une seule fois aux entreprises et certifient notamment que celles-ci exercent des activités dans le secteur visé par la mesure fiscale. Pour leur part, les attestations annuelles confirment, pour une année d'imposition donnée, le respect des critères d'admissibilité.

FONDS D'INVESTISSEMENT

IQ agit à titre de mandataire pour la mise sur pied de fonds d'investissement dans lesquels le gouvernement du Québec investit des sommes par l'entremise du FDE. Au cours de l'exercice financier 2012-2013, IQ a constitué le Fonds Valorisation Bois, avec une capitalisation totale de 170 millions de dollars, ainsi que le Fonds Prêt à entreprendre, doté d'une capitalisation de 7 millions de dollars. Les contributions du FDE à ces fonds sont respectivement de 95 millions de dollars et de 4 millions de dollars.

IQ agit également comme gestionnaire du Fonds Relève Québec, lequel a consenti 31 prêts à des repreneurs québécois pour une valeur de 5,1 millions de dollars.

ÉTATS FINANCIERS

Au 31 mars 2013, le portefeuille du FDE est d'une valeur de 4,2 milliards de dollars et compte 2 136 dossiers actifs.



TOURISME

MISER SUR LA SYNERGIE DES PARTENAIRES

RENDRE PERMANENTE LA TABLE
STRATÉGIQUE D'ÉCHANGES

POURSUIVRE LES TRAVAUX DU COMITÉ
INTERMINISTÉRIEL SUR LE DÉVELOPPEMENT
DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE

METTRE SUR PIED UN RÉSEAU
DE CONNAISSANCES STRATÉGIQUES

INSTAURER UN MÉCANISME DE SUIVI
DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE
L'INDUSTRIE TOURISTIQUE

PERMETTRE AUX DIRECTEURS GÉNÉRAUX
DES ASSOCIATIONS TOURISTIQUES
RÉGIONALES DE PARTICIPER AUX
CONFÉRENCES ADMINISTRATIVES
RÉGIONALES ET CONVENIR DES MODALITÉS
DE LEUR PARTICIPATION AVEC LE MINISTÈRE
DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS
ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

CRÉER ET TENIR UN FORUM MARKETING

MESURE

RENDRE PERMANENTE LA TABLE STRATÉGIQUE D'ÉCHANGES

L'élaboration du Plan de développement de l'industrie touristique (PDIT) s'est faite avec l'appui de la Table stratégique d'échanges, créée en septembre 2010. Présidée depuis septembre 2012 par le ministre délégué au Tourisme, elle regroupe des représentants des associations touristiques régionales et sectorielles, des chefs de file de l'industrie et des représentants de la mission Tourisme. La Table, devenue permanente, est un lieu privilégié d'échanges et de dialogue avec l'industrie touristique. Ses travaux ont mené les représentants de l'industrie touristique et ceux du Ministère à convenir des grandes lignes du PDIT. Celles-ci ont été dévoilées en mai 2012.

La mise en œuvre du PDIT et l'état d'avancement des travaux ont fait l'objet de présentations et de discussions lors de la rencontre de la Table en février 2013. Le lancement des travaux de groupes de travail mixtes a été annoncé à cette occasion, notamment ceux portant sur la mise en valeur du Saint-Laurent et de l'hiver québécois, ainsi que la stratégie marketing.

MESURE

POURUIVRE LES TRAVAUX DU COMITÉ INTERMINISTÉRIEL SUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE

Le mandat du Comité interministériel sur le développement de l'industrie touristique consiste à partager de l'information stratégique, à déterminer au sein des ministères et organismes les actions à poser afin de favoriser la croissance de l'industrie touristique et de mettre de l'avant des stratégies porteuses. Le comité est composé de hauts dirigeants issus d'une dizaine de ministères et organismes.

MESURE

METTRE SUR PIED UN RÉSEAU DE CONNAISSANCES STRATÉGIQUES

Le Réseau de connaissances stratégiques en tourisme vise le regroupement, l'intégration, l'optimisation et le développement des connaissances. Il est composé de membres des associations touristiques régionales (ATR), des associations touristiques sectorielles (ATS), des créniaux ACCORD, de l'Institut de la statistique du Québec, de la Chaire en tourisme de l'Université du Québec à Montréal, de Festivals et événements Québec et la Société des attractions touristiques du Québec (FEQ-SATQ), de Québec maritime et de l'Association québécoise de l'industrie touristique (AQIT), en plus de représentants du Ministère.

En 2012-2013, le Réseau de connaissances stratégiques en tourisme a formulé des recommandations sur le bilan et les perspectives de la performance touristique du Québec, l'évaluation des retombées économiques des festivals et des événements ainsi que sur les changements méthodologiques d'une enquête sur les voyages.

MESURE

INSTAURER UN MÉCANISME DE SUIVI DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE

Le PDIT prévoit la mise en place d'un mécanisme de suivi afin d'assurer une mise en œuvre concertée du PDIT qui, à l'instar du processus utilisé pour son élaboration, s'appuie sur la collaboration et la concertation.

Les représentants des instances de concertation pour la mise en œuvre du PDIT ont été réunis en 2012-2013. Il s'agit de la Table stratégique d'échanges, du comité interne de mise en œuvre du PDIT, du comité de

concertation (autorités du Ministère et représentants de l'industrie touristique) et des groupes de travail mixtes pour l'élaboration de stratégies touristiques sectorielles (représentants du Ministère et de l'industrie touristique).

MESURE

PERMETTRE AUX DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES ASSOCIATIONS TOURISTIQUES RÉGIONALES DE PARTICIPER AUX CONFÉRENCES ADMINISTRATIVES RÉGIONALES ET CONVENIR DES MODALITÉS DE LEUR PARTICIPATION AVEC LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

Le Ministère a initié des démarches auprès des autorités du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire afin de permettre aux directeurs généraux des associations touristiques régionales de participer aux conférences administratives régionales et de convenir des modalités de leur participation.

MESURE

CRÉER ET TENIR UN FORUM MARKETING

Le Forum Marketing est issu d'une réflexion avec les regroupements nationaux d'associations touristiques. Il s'agit d'un lieu d'échange, de concertation et de travail pour lequel la composition et la taille de l'assemblée varie en fonction des objectifs et des sujets traités. Misant sur la conjugaison des forces et des efforts promotionnels de chacun, le Forum appelle une meilleure circulation de l'information, ainsi qu'une coordination des activités commerciales et promotionnelles de façon à assurer une approche intégrée marchés-clientèles et la complémentarité des actions de tous les acteurs.

Le Forum a été mis en place le 27 mars 2013 lors d'une première rencontre de travail réunissant des représentants d'associations touristiques régionales et sectorielles. Les travaux ont porté sur les améliorations à apporter aux pratiques, aux processus, aux actions et aux programmes afin de favoriser des partenariats promotionnels entre l'industrie du tourisme et le gouvernement.



TOURISME

DÉVELOPPER ET RENFORCER DES PRODUITS DE CALIBRE INTERNATIONAL

METTRE EN VALEUR LE SAINT-LAURENT
PAR L'INTERMÉDIAIRE D'UNE STRATÉGIE
D'ENSEMBLE

POURSUIVRE L'ACCOMPAGNEMENT DES
ESCALES DE CROISIÈRES INTERNATIONALES
PENDANT TROIS ANS EN COLLABORATION
AVEC L'ASSOCIATION DES CROISIÈRES
DU SAINT-LAURENT

DÉVELOPPER L'OFFRE TOURISTIQUE
DES RÉGIONS PAR DES STRATÉGIES
CONCERTÉES POUR LES PRODUITS
À FORT POTENTIEL

POURSUIVRE LE VIRAGE PERFORMANCE
DES FESTIVALS ET ÉVÈNEMENTS
ET SOUTENIR L'ÉMERGENCE DE NOUVEAUX
PROJETS NOVATEURS ET D'ÉVÈNEMENTS
D'ENVERGURE INTERNATIONALE
EN MAJORANT L'ENVELOPPE DU
PROGRAMME FESTIVALS ET ÉVÈNEMENTS
DE 22,5 MILLIONS DE DOLLARS SUR 5 ANS

EXAMINER LA POSSIBILITÉ D'INTRODUIRE
UNE MESURE DE SOUTIEN FINANCIER POUR
INCITER LA TENUE D'EXPOSITIONS
TEMPORAIRES DE CALIBRE INTERNATIONAL

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU
TOURISME NORDIQUE PAR LA MISE EN
ŒUVRE DE LA STRATÉGIE TOURISTIQUE
QUÉBÉCOISE AU NORD DU 49^e PARALLÈLE

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT
DE PRODUITS TOURISTIQUES

AIDE STRATÉGIQUE AUX PROJETS
TOURISTIQUES

MESURE

METTRE EN VALEUR LE SAINT-LAURENT PAR L'INTERMÉDIAIRE D'UNE STRATÉGIE D'ENSEMBLE

Le PDIT prévoit faire du Saint-Laurent une icône touristique de calibre international grâce à la mise en valeur de ses activités fluviales et terrestres.

En concertation avec ses partenaires issus des associations touristiques régionales et sectorielles, le Ministère a élaboré le mode de fonctionnement du groupe de

travail mixte Saint-Laurent, qui a été présenté lors de la rencontre de la Table stratégique d'échanges tenue le 8 février 2013, et a rassemblé les informations pertinentes pour établir un diagnostic.

MESURE

POURSUIVRE L'ACCOMPAGNEMENT DES ESCALES DE CROISIÈRES INTERNATIONALES PENDANT TROIS ANS EN COLLABORATION AVEC L'ASSOCIATION DES CROISIÈRES DU SAINT-LAURENT

Lancée en mai 2008 par le gouvernement du Québec, la Stratégie de développement durable et de promotion des croisières internationales sur le fleuve Saint-Laurent 2008-2013 poursuit l'objectif de faire du Saint-Laurent une destination majeure de croisières internationales en Amérique du Nord d'ici 2018. Elle dispose d'un budget de 52,5 millions de dollars sur cinq ans.

Pour réaliser son objectif, elle mise sur l'émergence de six nouvelles escales, soit celles de Saguenay, de Baie-Comeau, de Sept-Îles, de Havre-Saint-Pierre, de Gaspé et des Îles-de-la-Madeleine, qui s'ajoutent à celles de Québec, de Trois-Rivières et de Montréal. Elle mise aussi sur le rehaussement de la notoriété du Saint-Laurent sur le marché des croisières internationales.

Des aides financières totalisant plus de 4 millions de dollars ont été accordées dans le cadre du Programme d'aide à la stratégie des croisières. Treize projets, répartis à Saguenay, à Baie-Comeau, à Havre-Saint-Pierre et à L'Île-d'Anticosti, aux Îles-de-la-Madeleine ainsi que sur la pointe de la péninsule gaspésienne en bénéficieront.

Une aide financière de 475 000 \$ a été octroyée à l'Association des croisières du Saint-Laurent dans le cadre du Programme de soutien au développement et à la promotion touristiques. Cette contribution sert à promouvoir la destination Saint-Laurent, à assurer le démarchage auprès des compagnies de croisières internationales, ainsi qu'à permettre l'accompagnement des escales dans la mise en œuvre d'une politique d'accueil.

Signalons que la saison des croisières 2012 a constitué une saison record, avec 230 000 croisiéristes, soit un accroissement de l'achalandage de 83 % par rapport à 2008, alors que 126 000 croisiéristes avaient choisi le Saint-Laurent comme destination. Les dépenses touristiques effectuées par cette clientèle et les compagnies de croisières internationales ont connu une hausse de 80 %, passant de 80,9 millions de dollars en 2008 à 145,3 millions de dollars en 2012.

MESURE

DÉVELOPPER L'OFFRE TOURISTIQUE DES RÉGIONS PAR DES STRATÉGIES CONCERTÉES POUR LES PRODUITS À FORT POTENTIEL

Le PDIT vise à développer des produits touristiques prioritaires. Pour ce faire, le gouvernement mettra en valeur, de concert avec ses partenaires, le tourisme hivernal, le tourisme culturel et évènementiel et le tourisme de nature et d'aventure par l'entremise de stratégies spécifiques.

Le Ministère a officialisé le mandat, la portée et la composition de groupes de travail le 8 février 2013.

MESURE

POURSUIVRE LE VIRAGE PERFORMANCE DES FESTIVALS ET ÉVÈNEMENTS ET SOUTENIR L'ÉMERGENCE DE NOUVEAUX PROJETS NOVATEURS ET D'ÉVÈNEMENTS D'ENVERGURE INTERNATIONALE EN MAJORANT L'ENVELOPPE DU PROGRAMME FESTIVALS ET ÉVÈNEMENTS DE 22,5 MILLIONS DE DOLLARS SUR 5 ANS

Les festivals et les évènements contribuent significativement à bonifier l'offre touristique auprès des clientèles canadienne et internationale et au rayonnement du Québec comme destination touristique. Le programme permet d'appuyer les évènements qui démontrent une performance touristique significative.

En 2012-2013, le Ministère a soutenu 169 évènements touristiques, avec des investissements de 15,7 millions de dollars.

Le programme a permis l'ajout d'un nouveau volet offrant, notamment, un soutien à des évènements sportifs qui procurent un rayonnement international à la destination touristique qu'est le Québec.

Le processus de transmission des demandes de soutien a été simplifié par une nouvelle prestation électronique, avec l'utilisation d'un logiciel de gestion qui permet en outre de colliger des renseignements stratégiques.

MESURE

EXAMINER LA POSSIBILITÉ D'INTRODUIRE UNE MESURE DE SOUTIEN FINANCIER POUR INCITER LA TENUE D'EXPOSITIONS TEMPORAIRES DE CALIBRE INTERNATIONAL

Un groupe de travail formé de représentants des ministères concernés, dont le ministère de la Culture et des Communications, a été créé afin d'examiner l'effet d'une éventuelle mesure de soutien financier pour inciter la tenue d'expositions temporaires de calibre international dans les grands musées du Québec.

MESURE

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME NORDIQUE PAR LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE TOURISTIQUE QUÉBÉCOISE AU NORD DU 49^e PARALLÈLE

Le développement du potentiel touristique au nord du 49^e parallèle vise à faire de ce territoire une destination touristique recherchée. La Stratégie touristique québécoise au nord du 49^e parallèle a été lancée en novembre 2011. Elle favorise le développement des infrastructures touristiques et la création de produits touristiques en partenariat avec les acteurs de l'industrie locale et régionale, incluant les communautés autochtones.

En 2012-2013, des aides financières totalisant plus de 1,6 million de dollars ont été accordées à seize projets qui devraient générer des investissements de 14,3 millions de dollars. Ces projets se sont déployés sur les six régions touristiques au nord du 49^e parallèle, soit les régions de la Baie-James, d'Eeyou Istchee, du Nunavik, de Duplessis, de Manicouagan et du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Il s'agit de cinq projets d'infrastructures principalement en hébergement, de six projets d'études, de plans d'affaires et de plans stratégiques, d'un projet de promotion et de quatre projets d'embauche de ressources humaines pour les ATR.

MESURE

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE PRODUITS TOURISTIQUES

En 2012-2013, à la suite de la réalisation d'un diagnostic concernant le secteur des pourvoiries, de la chasse et de la pêche, une entente sur les pourvoiries touristiques a été conclue. L'entente, signée par le ministère des Finances et de l'Économie, le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs et la Fédération des pourvoiries du Québec, vise à accentuer la diversification du secteur des pourvoiries. Trois rencontres ont été tenues sous le thème *Stimuler les performances d'affaires des pourvoiries*.

Une entente « Parcs Québec Aventure » vise à faire des parcs nationaux la pierre d'assise du développement du tourisme de nature au Québec en développant des projets structurants impliquant les producteurs d'aventure membres d'Aventure Écotourisme Québec (AEQ) et la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) à l'intérieur et en périphérie des parcs nationaux.

MESURE

AIDE STRATÉGIQUE AUX PROJETS TOURISTIQUES

Le volet Aide stratégique aux projets touristiques favorise le développement des produits et des attraits majeurs au Québec qui comportent des investissements directs de 1 million de dollars et plus. Dans le cadre de ce programme, le Ministère soutient des projets se démarquant sur la scène internationale.

Le soutien accordé à six projets dans cinq régions touristiques du Québec en 2012-2013 totalise 1,47 million de dollars. Cette somme générera des investissements totaux de 28,5 millions de dollars.



TOURISME

**ACCROÎTRE
L'INVESTISSEMENT
PRIVÉ ET
STIMULER
L'INNOVATION**

METTRE EN PLACE LE PROGRAMME D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DES ATTRAITS TOURISTIQUES, DOTÉ D'UNE ENVELOPPE DE 85 MILLIONS DE DOLLARS SUR CINQ ANS, EN COLLABORATION AVEC INVESTISSEMENT QUÉBEC

AUGMENTER LA CAPACITÉ D'INTERVENTION DES RÉGIONS EN PORTANT LA CONTRIBUTION DU MINISTÈRE À 9 MILLIONS DE DOLLARS SUR TROIS ANS DANS LE CADRE DES ENTENTES DE PARTENARIAT RÉGIONAL EN TOURISME

DÉVELOPPER L'ENTREPRENEURIAT EN PORTANT LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE À 7,2 MILLIONS DE DOLLARS SUR TROIS ANS DANS LE CADRE DES ENTENTES AVEC LES ASSOCIATIONS TOURISTIQUES SECTORIELLES

RENOUVELER LE PARC HÔTELIER PAR LA MISE EN PLACE D'UN CRÉDIT D'IMPÔT

MIEUX ACCOMPAGNER LES ENTREPRENEURS PAR DES MESURES ADAPTÉES

AUGMENTER LES DISPONIBILITÉS FINANCIÈRES DES PARTENAIRES TOURISTIQUES EN RÉGION PAR LA HAUSSE DE LA TAXE SUR L'HÉBERGEMENT

MESURE

METTRE EN PLACE LE PROGRAMME D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DES ATTRAITS TOURISTIQUES, DOTÉ D'UNE ENVELOPPE DE 85 MILLIONS DE DOLLARS SUR CINQ ANS, EN COLLABORATION AVEC INVESTISSEMENT QUÉBEC

Le Programme d'appui au développement des attraits touristiques (PADAT) a été lancé par la première ministre et le ministre délégué au Tourisme le 18 mars 2013. Il a pour objectif de stimuler les investissements privés au profit du renouvellement de l'offre touristique. Géré par une nouvelle division d'Investissement Québec, IQ Tourisme, le programme permet d'octroyer des prêts et des garanties de prêt de 150 000 \$ à 2 000 000 \$ aux entreprises touristiques admissibles.

MESURE

AUGMENTER LA CAPACITÉ D'INTERVENTION DES RÉGIONS EN PORTANT LA CONTRIBUTION DU MINISTÈRE À 9 MILLIONS DE DOLLARS SUR TROIS ANS DANS LE CADRE DES ENTENTES DE PARTENARIAT RÉGIONAL EN TOURISME

Le PDIT prévoit la bonification des ententes de partenariat régional en tourisme. Le Ministère apparie ainsi les sommes que les associations touristiques régionales souhaitent investir dans des projets structurants pour renouveler l'offre touristique.

Les ententes 2008-2012 qui se sont poursuivies ont permis une aide financière annoncée de 686 252 \$ pour seize nouveaux projets. De plus, seize ententes ont été renouvelées pour la période 2012-2015 pour un engagement monétaire du Ministère de 8,7 millions

de dollars pour les trois exercices visés. Les associations touristiques régionales (ATR) ont souscrit un montant équivalent, et les autres partenaires, dont les conférences régionales des élus et les centres locaux de développement, ont souscrit 4 millions de dollars, pour une enveloppe globale de 21,5 millions de dollars pour trois ans.

Pour 2012-2013, 48 projets dans sept régions touristiques ont été retenus par l'ensemble des partenaires.

MESURE

DÉVELOPPER L'ENTREPRENEURIAT EN PORTANT LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE À 7,2 MILLIONS DE DOLLARS SUR TROIS ANS DANS LE CADRE DES ENTENTES AVEC LES ASSOCIATIONS TOURISTIQUES SECTORIELLES

Les associations touristiques sectorielles (ATS) regroupent des entreprises qui offrent des produits touristiques ou des services dans des créneaux particuliers : motoneige, ski, tourisme de santé, golf, croisière, hébergement, écotourisme, pourvoirie, tourisme culturel, etc.

En 2012-2013, le Ministère a diffusé les paramètres du nouveau programme Aide financière aux associations touristiques sectorielles 2012-2015. Les 18 ATS reconnues ont préparé des plans de développement triennaux identifiant les enjeux de chacun des produits ou secteurs et proposant des pistes de solutions. De nouvelles ententes triennales ont été signées avec ces ATS pour

2012-2015. L'aide accordée au profit des 18 ATS pour la première année s'élève à près de 2,4 millions de dollars.

Le Ministère a procédé à la simplification du processus de demande d'aide financière pour le programme aux ATS 2012-2015 par la création d'une plateforme Web. Il a développé une interface Web – le Portail ATS – permettant d'intégrer à un seul endroit certaines connaissances stratégiques liées à chacun des produits ou secteurs et les informations financières reliées au programme Aide financière aux associations touristiques sectorielles.

MESURE

RENOUVELER LE PARC HÔTELIER PAR LA MISE EN PLACE D'UN CRÉDIT D'IMPÔT

Introduit par le budget 2012-2013, le crédit hôtelier est une mesure fiscale destinée à accélérer et à intensifier les investissements en infrastructures. Il vise à favoriser la modernisation des établissements d'hébergement touristique en région. En effet, les travaux de rénovation hôtelière effectués en dehors des régions métropolitaines de recensement de Montréal et de Québec donneront droit à un crédit d'impôt de 25 % des dépenses admissibles.

Cette information a été largement diffusée dans les réseaux des associations touristiques régionales et sectorielles ainsi qu'auprès de 4 599 établissements hôteliers.

MESURE

MIEUX ACCOMPAGNER LES ENTREPRENEURS PAR DES MESURES ADAPTÉES

Le PDIT prévoit un soutien professionnel pour les entrepreneurs touristiques de même que des services-conseils pour la réalisation de projets. Un appui à l'amélioration des compétences des entrepreneurs et de celles de leur main-d'œuvre est également prévu. Ces actions accentuent le soutien aux entreprises touristiques afin de renforcer leur compétitivité et contribuent à l'amélioration de leur performance.

Le Ministère a assuré la diffusion du programme de formation pour les gestionnaires touristiques développé par l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal. Le programme vise à permettre aux gestionnaires des entreprises touristiques québécoises d'accéder à une formation en gestion qui tient compte des réalités particulières aux entreprises touristiques québécoises.

Le Ministère a poursuivi son partenariat avec le Mouvement québécois de la qualité (MQQ) par la tenue de trois rencontres du Réseau performance Tourisme du MQQ. Ce réseau fournit différents outils aux treize ATS participantes de façon à favoriser le développement de la performance au sein des entreprises touristiques.

Un guide, *Vers un tourisme de qualité – Guide et outils de bonnes pratiques*, a été élaboré à l'intention des entreprises touristiques québécoises. Il comprend 51 outils pratiques que les entreprises peuvent adapter à leurs réalités individuelles.

L'analyse diagnostique de cinq produits ayant un potentiel de développement touristique est prévue. Un diagnostic en agrotourisme a été rendu public en octobre 2012. Une entente avec Services Québec a également été ratifiée afin que les entreprises touristiques bénéficient d'un accès simplifié à l'information les concernant par l'entremise de l'espace Entreprises du Portail gouvernemental.

MESURE

AUGMENTER LES DISPONIBILITÉS FINANCIÈRES DES PARTENAIRES TOURISTIQUES EN RÉGION PAR LA HAUSSE DE LA TAXE SUR L'HÉBERGEMENT

La taxe sur l'hébergement permet aux régions touristiques qui en font la demande, par l'entremise de leur association touristique régionale, de bénéficier du produit de cette taxe pour la promotion et le développement touristique régional. Les revenus de la taxe sur l'hébergement pour l'exercice 2012-2013 sont de plus de 46 millions de dollars.

Au cours de l'exercice 2012-2013, sept ATR ont demandé au gouvernement du Québec de modifier leur taux de taxation de 2 \$ à 3 \$ par nuitée et, dans le cas

de l'ATR de Charlevoix, de 2 \$ par nuitée à 3 % du prix de la nuitée. Selon les dates de mise en application, les augmentations sont perceptibles dans trois régions depuis le 1^{er} juillet 2012, soit l'Abitibi-Témiscamingue, le Centre-du-Québec et l'Outaouais. Pour les autres, soit Charlevoix, Lanaudière, la Mauricie et le Saguenay-Lac-Saint-Jean, elles sont en vigueur depuis le 1^{er} février 2013.



TOURISME

**ENRICHIR
L'ACCUEIL ET
AMÉLIORER
L'ACCÈS À LA
DESTINATION**

ACTUALISER BONJOUR QUÉBEC,
LE SYSTÈME QUÉBÉCOIS DE GESTION DE LA
DESTINATION, ET OPTIMISER L'UTILISATION
DU SITE BONJOURQUÉBEC.COM

FAIRE ÉVOLUER LE SYSTÈME DE
CLASSIFICATION HÔTELIÈRE EN ACCORD
AVEC LES STANDARDS INTERNATIONAUX

RÉALISER UNE CAMPAGNE D'INFORMATION
ET DE SENSIBILISATION VISANT À CONTRER
L'HÉBERGEMENT ILLÉGAL ET À PROMOUVOIR
LES AVANTAGES DE LA CLASSIFICATION

SOUTENIR LES PARTENAIRES EN MATIÈRE
D'ACCUEIL ET OFFRIR DES RENSEIGNEMENTS
PAR TÉLÉPHONE ET PAR INTERNET

MESURE

ACTUALISER BONJOUR QUÉBEC, LE SYSTÈME QUÉBÉCOIS DE GESTION DE LA DESTINATION, ET OPTIMISER L'UTILISATION DU SITE BONJOURQUÉBEC.COM

Les services de renseignements et de réservation, qui reposent sur le système québécois de gestion de la destination, permettent de rendre accessible, par divers canaux (en personne, par téléphone, sur le Web ou avec les technologies mobiles), une information fiable sur plus de 15 000 entreprises touristiques québécoises.

Le PDIT prévoit l'actualisation de ce système et l'optimisation des processus d'affaires afin d'ajuster l'offre de services à l'évolution des approches en matière de mobilité, d'accueil numérique et d'interactivité.

En juin 2012, le Conseil du trésor a autorisé la réalisation d'un dossier d'affaires pour actualiser ce système qui est au cœur de la place de marché de l'industrie touristique québécoise. Les travaux d'analyse et de rédaction du dossier d'affaires sont amorcés.

De plus, douze séances de formation sur le système de gestion de la destination ont été tenues avec les employés des lieux d'accueil et de renseignements touristiques non gouvernementaux. Pas moins de 117 superviseurs et préposés de six régions y ont participé. Au cours de l'année, 120 demandes d'assistance provenant du réseau des lieux d'accueil et de renseignements touristiques ont été traitées.



MESURE

FAIRE ÉVOLUER LE SYSTÈME DE CLASSIFICATION HÔTELIÈRE EN ACCORD AVEC LES STANDARDS INTERNATIONAUX

Le Québec est doté d'un système obligatoire de classification de l'hébergement touristique. Le PDIT prévoit, de concert avec son mandataire, la Corporation de l'industrie touristique du Québec, la révision de ce système afin qu'il respecte les standards internationaux.

À la suite d'une consultation exhaustive auprès des consommateurs et des exploitants d'établissement hôtelier par la Corporation, la nouvelle grille de critères de classification a été approuvée en mai 2012.

MESURE

RÉALISER UNE CAMPAGNE D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION VISANT À CONTRER L'HÉBERGEMENT ILLÉGAL ET À PROMOUVOIR LES AVANTAGES DE LA CLASSIFICATION

L'hébergement touristique illégal est présent dans plusieurs régions touristiques du Québec, en particulier dans les grandes villes. Un établissement offrant l'hébergement en location sur une base commerciale à des touristes pour des périodes de 31 jours et moins, sans détenir d'attestation de classification, est considéré comme illégal.

Les efforts pour contrer ce phénomène se sont intensifiés en 2012-2013 par le resserrement de la procédure d'intervention auprès des contrevenants. Les actions sont menées en collaboration avec les ministères et organismes impliqués, les mandataires, les associations hôtelières et les municipalités.

MESURE

SOUTENIR LES PARTENAIRES EN MATIÈRE D'ACCUEIL ET OFFRIR DES RENSEIGNEMENTS PAR TÉLÉPHONE ET PAR INTERNET

Une entente de partenariat avec l'Office du tourisme de Québec (OTQ) concernant l'accueil et l'information touristique a été conclue : dorénavant, le centre Infotouriste de Québec, exploité par le Ministère, offre l'information touristique pour la Ville de Québec.

Une nouvelle entente avec Tourisme Saguenay-Lac-Saint-Jean pour les services de réponse aux appels, de traitement des courriels, de distribution postale des documents touristiques et de traitement des commandes de brochures a été conclue.

Les ententes pour l'envoi postal de dépliants touristiques et promotionnels de l'Hôtel de glace de Québec, d'Hydro-Québec, de L'Office du tourisme et des congrès du Haut-Richelieu et de Tourisme Vallée-du-Richelieu ont été renouvelées.

De plus, des séances de formation du programme Service par excellence ont été tenues pour les préposés aux renseignements touristiques dans plusieurs régions touristiques. Des journées annuelles de l'accueil touristique ont également été organisées afin de favoriser le réseautage et le partage des connaissances entre les gestionnaires des lieux d'accueil et de renseignements touristiques.

Un guide d'accompagnement a également été réalisé pour les gestionnaires de lieux d'accueil et de renseignements touristiques.



TOURISME

RENOUVELER L'IMAGE DE MARQUE ET LES ACTIVITÉS DE PROMOTION À L'ÉTRANGER

ACCROÎTRE LA VALEUR DES PARTENARIATS PROMOTIONNELS DANS LE CADRE DES COMITÉS DE MARCHÉS ET AINSI DÉVELOPPER DE VÉRITABLES ALLIANCES STRATÉGIQUES EN MARKETING

MISER SUR UNE NOUVELLE IMAGE DE MARQUE TOURISTIQUE DU QUÉBEC, QUÉBECORIGINAL

ACCROÎTRE LA PRÉSENCE ET LES EFFORTS PROMOTIONNELS SUR LES MARCHÉS ÉMERGENTS, NOTAMMENT LA CHINE

VISER UNE PRÉSENCE ACCRUE DANS LES PLATEFORMES NUMÉRIQUES ET LES MÉDIAS SOCIAUX PAR LA MISE EN ŒUVRE D'INITIATIVES INNOVATRICES ET DÉVELOPPER DE NOUVELLES APPLICATIONS ET FONCTIONNALITÉS

DÉVELOPPER UN RÉSEAU D'AMBASSEDEURS DE RENOMMÉE INTERNATIONALE POUR PROMOUVOIR LA DESTINATION

CONVENIR AVEC LE MINISTÈRE DES RELATIONS INTERNATIONALES, DE LA FRANCOPHONIE ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR DU PROFIL DES ENTREPRISES TOURISTIQUES QUI POURRAIENT BÉNÉFICIER DE L'APPUI DE PROGRAMMES D'EXPORTATION ET DE LA FAÇON DE LES FAIRE CONNAÎTRE AUPRÈS DE CELLES-CI

RENOUVELER LES ACTIVITÉS DE PROMOTION ET LE RAYONNEMENT DE LA DESTINATION QUÉBÉCOISE

ÉTABLIR ET MAINTENIR DES RELATIONS INTERNATIONALES - MISSIONS MINISTÉRIELLES

MESURE

ACCROÎTRE LA VALEUR DES PARTENARIATS PROMOTIONNELS DANS LE CADRE DES COMITÉS DE MARCHÉS ET AINSI DÉVELOPPER DE VÉRITABLES ALLIANCES STRATÉGIQUES EN MARKETING

Le rayonnement de la destination Québec passe par sa promotion efficace auprès des clientèles visées. Le Ministère a donc concentré ses efforts sur la consolidation de la notoriété de la destination touristique québécoise sur les marchés les plus prometteurs, notamment les États-Unis, l'Ontario et l'Europe de l'Ouest. Il a également misé sur la concertation des différents intervenants touristiques afin de maximiser les retombées et la cohérence des actions.

En 2012-2013, plus de 12,6 millions de dollars ont été investis, dont près de 1,7 million de dollars de la part des partenaires, dans la réalisation de campagnes, principal levier promotionnel utilisé par Tourisme Québec.

A. LES PRINCIPALES CAMPAGNES PROMOTIONNELLES

CAMPAGNES ESTIVALES 2012

ÉTATS-UNIS

La campagne Québec Essentials s'est déployée de la fin avril à la fin juillet 2012 afin d'augmenter la notoriété du Québec dans la région métropolitaine de New York, dans les États de New York, du New Jersey et du Connecticut, ainsi que dans les villes de Philadelphie, de Washington D.C., de Miami et de Chicago. Elle visait notamment à positionner les produits d'appel auprès d'une clientèle plus jeune.

Partenaires associés : les ATR de Québec, des Laurentides et des Cantons-de-l'Est.

FRANCE

Sous le thème *Allez d'aventure en aventure*, la campagne s'est tenue de la fin avril à la mi-juillet 2012. Elle a mis l'accent promotionnel sur Paris Île-de-France et sur les autres grandes agglomérations urbaines (Paris, Lyon, Nantes, Marseille, Lille, Toulouse, Strasbourg et Bordeaux).

Partenaires associés : la Sépaq, Air Canada, les régions de Québec, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, des Laurentides, de l'Estrie, de Charlevoix et de Montréal, ainsi que Québec maritime (Manicouagan, Duplessis, Bas-Saint-Laurent, Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine) et Québec Authentique (Lanaudière et Mauricie).

ONTARIO

La campagne s'est déroulée dans le Grand Toronto de la fin mai au début d'août 2012 et misait sur un positionnement du Québec auprès des Ontariens comme une destination estivale incontournable et facile d'accès. Elle mettait de l'avant des expériences mémorables en exploitant le bouillonnement culturel et l'art de vivre québécois, ainsi que la présence de lieux de villégiature et d'espaces naturels à proximité des villes.

Partenaire associé : la région de Québec.

CAMPAGNE FRANCE – TOURISME MONTRÉAL

La campagne ayant pour thème *Prolongez le plaisir à Montréal* s'est déroulée de la fin juin 2012 à la fin de février 2013 et visait à motiver les voyageurs à prolonger leur séjour par la promotion du produit événementiel, du caractère festif du Québec et de l'expérience urbaine.

Partenaire associé : Tourisme Montréal.

CAMPAGNES HIVERNALES 2012-2013

ROYAUME-UNI

La campagne, diffusée de la mi-septembre 2012 à la fin janvier 2013, a contribué au lancement de la nouvelle image de marque QuébecOriginal auprès du marché britannique (Londres et le sud-est de l'Angleterre) et visait à augmenter la notoriété du Québec comme destination hivernale de choix.

Partenaire associé : la région des Laurentides.

FRANCE

La campagne, tenue aux couleurs de la nouvelle image de marque QuébecOriginal, s'est déroulée du 5 novembre 2012 au 2 février 2013 dans la grande

région de Paris Île-de-France et les villes desservies par le transporteur aérien Air Transat (Paris, Lyon, Marseille, Nantes, Lille, Toulouse, Strasbourg et Bordeaux).

Partenaires associés : Air Transat, la Sépaq, la Commission canadienne du tourisme (CCT), ainsi que cinq ATR (Québec, Charlevoix, Laurentides, Montréal et Saguenay-Lac-Saint-Jean) et deux regroupements (Québec Authentique et Québec maritime).

ONTARIO

La campagne produite sur le marché ontarien, du 19 novembre 2012 au 18 février 2013, arborait également la nouvelle image de marque QuébecOriginal.

B. LES QUATRE CAMPAGNES POUR LA PROMOTION DE PRODUITS TOURISTIQUES, DONT LE VÉLO, LA MOTONEIGE ET LE SKI

CAMPAGNE CYCLOTOURISME – ONTARIO ET NORD-EST DES ÉTATS-UNIS

La campagne s'est déroulée de la mi-mai à la fin juin 2012 et a été diffusée à Toronto, à Ottawa ainsi qu'à New York et à Boston.

Partenaires associés : les ATR du Centre-du-Québec, de l'Outaouais, des Laurentides, des Cantons-de-l'Est et de Québec.

CAMPAGNE SAUMON QUÉBEC 2012

La campagne qui s'est tenue du début d'août à la fin décembre 2012 a été élaborée sous le thème *They say*. Elle visait à hausser la notoriété du Québec comme

destination de choix pour la pêche au saumon auprès des adeptes de pêche à la mouche et au saumon provenant des États de New York, du New Jersey, du Massachusetts, du Connecticut et du Maine ainsi que des provinces de l'Ontario, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick.

Partenaire associé : la Fédération des gestionnaires de rivières à saumon du Québec.

CAMPAGNE SKI 2012-2013

La campagne, créée sous le thème *More to see after you ski*, a eu lieu du mois d'octobre 2012 à la fin mars 2013. Elle visait à renforcer la notoriété du Québec comme destination de ski originale, de positionner les régions partenaires et à mousser la vente de forfaits. Elle a été diffusée en Ontario, au New Jersey, ainsi que dans les grandes villes de New York et de Boston.

Partenaires associés : les régions de Québec, des Laurentides, de Charlevoix et de l'Estrie.

CAMPAGNE MOTONEIGE 2012-2013

La campagne, tenue de novembre 2012 à mars 2013, visait à renforcer le positionnement du Québec comme destination motoneige originale, incontournable et facilement accessible. Elle a été lancée simultanément sur les marchés canadien (Ontario, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse et Île-du-Prince-Édouard) et américain (États du Connecticut, du Massachusetts, du Maine, du New Jersey, du New Hampshire et du Vermont, ainsi que la ville de New York).

Partenaires associés : les ATR de l'Abitibi-Témiscamingue et Tourisme Laurentides, ainsi que les regroupements de régions touristiques Destination motoneige (Saguenay-Lac-Saint-Jean, Québec, Charlevoix), Québec Authentique (Lanaudière, Mauricie), Québec maritime (Bas-Saint-Laurent, Gaspésie, Côte-Nord, Îles-de-la-Madeleine) et Sud du Québec (Chaudière-Appalaches, Centre-du-Québec).

C. LES CAMPAGNES PROMOTIONNELLES AVEC LES PARTENAIRES

Au cours de l'exercice 2012-2013, Tourisme Québec a également participé à plusieurs projets promotionnels coordonnés par des partenaires.

CAMPAGNE MONT-TREMBLANT

Une campagne tactique a été lancée dans la région métropolitaine de Toronto avec Tourisme Mont-Tremblant, en collaboration avec Porter Airlines, de la mi-août à la fin septembre 2012.

CAMPAGNE ONTARIO FLUVIAL

Un partenariat avec l'Office du tourisme de Québec, Tourisme Charlevoix, Québec maritime et Croisières AML a donné naissance à la campagne Ontario fluvial, qui a rejoint la grande région de Toronto et le Golden Horseshoe du 31 mai au 19 juillet 2012.

CAMPAGNE QUÉBEC MUSTS

Le Ministère a investi dans les deux campagnes Québec Musts, coordonnées par la Société des attractions touristiques du Québec, qui ont été respectivement déployées à l'été 2012 et à l'hiver 2012-2013 sur les marchés de l'Ontario et des États-Unis.

CAMPAGNE AVEC LA FÉDÉRATION DES POURVOIRIES DU QUÉBEC

Une campagne a touché les marchés canadien (Ontario et Maritimes), américain et européen, du début mai 2012 à la fin mars 2013, grâce notamment à un financement du gouvernement et de la Fédération des pourvoiries du Québec.

D. LA PARTICIPATION AUX CAMPAGNES PROMOTIONNELLES DE LA COMMISSION CANADIENNE DU TOURISME (CCT)

En complément à ses actions sur les marchés européens, Tourisme Québec a également consacré respectivement 100 000 \$ et 50 000 \$ aux deux campagnes promotionnelles suivantes coordonnées par la CCT.

CAMPAGNE FRANCE ÉTÉ 2012

La campagne s'est déroulée du 19 mars au 2 juin et visait à accroître la notoriété de la destination canadienne tout en mettant en valeur les volets nature et culture de l'offre touristique du Québec auprès de trois segments de la clientèle cible identifiée par la CCT.

CAMPAGNE ROYAUME-UNI HIVER 2012-2013

La campagne qui a eu lieu de la fin du mois d'août à la mi-novembre mettait l'accent sur le ski et la nature. Elle était accompagnée d'offres de stations de ski et d'autres produits hivernaux.

AUTRES CAMPAGNES

Mise en marché des croisières sur le fleuve : octroi, en 2012-2013, de 315 000 \$ à l'Association des croisières sur le Saint-Laurent (ACSL).

Mise en marché de La Route accessible : renouvellement de l'entente 2012-2015 TQ-Kéroul d'une valeur de 600 000 \$, dont 40 000 \$ en 2012-2013.

Mise en marché du tourisme religieux et spirituel : entente triennale avec le regroupement des quatre grands sanctuaires (ATR Saguenay-Lac-Saint-Jean, Tourisme Montréal, Office du tourisme de Québec et Tourisme Mauricie), représentant un investissement de 110 000 \$ de TQ en 2012-2013.

Mise en marché de la nature : entente de 120 000 \$ avec la Table Nature, à laquelle la majorité des membres ont participé (50 % de TQ et 50 % de la Fédération des pourvoiries du Québec, de Tourisme Autochtone Québec, d'Aventure Écotourisme Québec, de Tourisme Saguenay-Lac-Saint-Jean, de Québec maritime et de la Sépaq) pour réaliser des actions de commercialisation sur les marchés de l'Europe francophone, des États-Unis, de l'Allemagne, du Royaume-Uni et des Pays-Bas.

MESURE

MISER SUR UNE NOUVELLE IMAGE DE MARQUE TOURISTIQUE DU QUÉBEC, QUÉBECORIGINAL

Dans le but d'accroître le rayonnement international de la destination et des produits touristiques québécois sur les marchés hors Québec, le Ministère mise sur l'implantation d'une nouvelle image de marque touristique du Québec. Il favorise son appropriation, son utilisation et sa diffusion par les partenaires.

En novembre 2012, le Ministère a donné le coup d'envoi de sa campagne de promotion hivernale sur le marché de la France avec la diffusion de la publicité *Raconter le Québec* dans près de 250 salles de cinéma parisiennes.

Avec un budget de plus de 1 million de dollars consacré aux plus importants marchés outre-mer pour le Québec, six vidéos promotionnelles sur les bannières Web enrichies et les habillages des sites LeMonde.fr et l'Express ont été lancées. Il s'agit :

- de *Lumière*, de *Bois* et de *Glace*, trois amorces de 15 secondes pour les sites de nouvelles à environnement vidéo;
- de *Raconter le Québec*, une vidéo de 30 secondes pour les bannières Web enrichies et une vidéo de 64 secondes pour les salles de cinéma parisiennes;
- de *Raconter la région de Québec*, une vidéo de 30 secondes pour les versions iPad des magazines *Le Point* et *Les Inrockuptibles*.

Ceux-ci ont aussi été rendus accessibles sur le microsite permanent de la campagne, qui met résolument l'accent sur les trois piliers du QuébecOriginal : la créativité, l'authenticité et la nature.

Une stratégie de mots-clés et des publicités imprimées ont également été placées dans les médias traditionnels *Le Point* et *GEO*.

Ensuite, les campagnes se sont enchaînées dans le reste de la France, ainsi que sur les marchés du Royaume-Uni, des États-Unis et de l'Ontario.

Le dévoilement simultané de la nouvelle image de marque touristique sur le site promotionnel, les pages Facebook et YouTube, ainsi que sur le compte Twitter de Tourisme Québec a permis d'optimiser les retombées promotionnelles sur tous les canaux technologiques.

MESURE

ACCROÎTRE LA PRÉSENCE ET LES EFFORTS PROMOTIONNELS SUR LES MARCHÉS ÉMERGENTS, NOTAMMENT LA CHINE

Au cours de l'exercice 2012-2013, le Ministère a investi 803 522 \$ dans des activités commerciales et promotionnelles sur les marchés émergents suivants :

- la Chine – 337 657 \$;
- le Mexique – 327 627 \$;
- le Brésil – 49 736 \$;
- le Japon – 39 483 \$;
- la Corée du Sud – 25 822 \$;
- l'Inde – 23 197 \$.

Le soutien financier du ministère des Finances et de l'Économie s'ajoute aux sommes investies par d'autres intervenants de l'industrie touristique.

MESURE

VISER UNE PRÉSENCE ACCRUE DANS LES PLATEFORMES NUMÉRIQUES ET LES MÉDIAS SOCIAUX PAR LA MISE EN ŒUVRE D'INITIATIVES INNOVATRICES ET DÉVELOPPER DE NOUVELLES APPLICATIONS ET FONCTIONNALITÉS

Le Ministère a rendu publique une version française de vidéos promotionnelles sur le canal YouTube, et, depuis, les vidéos promotionnelles produites par le Ministère y ont été vues plus d'un million de fois.

Le Ministère a également procédé à l'intégration d'un module social sur la page d'accueil du site touristique officiel afin de diffuser certaines de ses publications normalement destinées aux médias sociaux (Facebook, Twitter et Flickr).

Un carnet de voyage sur le site officiel de Tourisme Québec a également été mis en ligne et permet désormais aux internautes de planifier leurs vacances et d'exporter leurs données sur des plateformes mobiles ou d'imprimer leurs documents.

MESURE

DÉVELOPPER UN RÉSEAU D'AMBASSADEURS DE RENOMMÉE INTERNATIONALE POUR PROMOUVOIR LA DESTINATION

De nombreuses personnalités québécoises possèdent une grande notoriété à l'étranger qui pourrait être mise à contribution pour faire valoir les atouts du Québec comme destination touristique.

Le Ministère étudie actuellement les expériences d'organismes et de destinations faisant appel à des ambassadeurs à des fins promotionnelles.

MESURE

CONVENIR AVEC LE MINISTÈRE DES RELATIONS INTERNATIONALES, DE LA FRANCOPHONIE ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR DU PROFIL DES ENTREPRISES TOURISTIQUES QUI POURRAIENT BÉNÉFICIER DE L'APPUI DE PROGRAMMES D'EXPORTATION ET DE LA FAÇON DE LES FAIRE CONNAÎTRE AUPRÈS DE CELLES-CI

Un groupe de travail formé de représentants de divers ministères, dont le ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur, œuvre actuellement à :

- intégrer l'industrie touristique au Plan de développement du commerce extérieur;
- établir le profil des entreprises touristiques présentant un potentiel en matière d'exportation;
- identifier les leviers financiers permettant de soutenir les entreprises touristiques dans leurs démarches à l'exportation.



MESURE

RENOUVELER LES ACTIVITÉS DE PROMOTION ET LE RAYONNEMENT DE LA DESTINATION QUÉBÉCOISE

Afin de maximiser l'impact des interventions du Ministère et d'assurer une cohérence avec les préférences des segments de clientèle visés, les contrats avec les huit bureaux Destination Québec ont été reconduits jusqu'en mars 2014. L'entente d'affectation du représentant du Québec au Mexique a également été prolongée jusqu'au 30 juin 2013.

Un investissement de 23,9 millions de dollars, dont 2,25 millions de dollars provenant des partenaires (ATR, ATS et entreprises privées), a permis la réalisation de diverses activités de commercialisation, de relations de presse et de représentation, ainsi que le lancement de campagnes promotionnelles adaptées à chacun des marchés ciblés. Cela représente plus de 4 millions de dollars, sur le budget global de 23,9 millions de dollars, pour la réalisation de quelque 365 activités de commercialisation à travers le monde.

Le budget de 1,1 million de dollars consacré aux relations de presse a permis la participation à près d'une quarantaine de rencontres de presse et a suscité la venue de près de 1 000 journalistes et membres d'équipes de tournage dans les différentes régions touristiques du Québec, générant des retombées médiatiques estimées à 96 millions de dollars.

Près de 1,5 million de dollars ont été investis en visibilité, notamment lors du Festival d'été de Québec, du Championnat de Montréal, étape du Circuit des Champions du PGA TOUR, et de l'émission spéciale *Soir de fête au Québec*, ainsi que dans des projets télévisés et *Les gags* de Juste pour rire, diffusés à travers le monde (dont sur Canalsat, un regroupement de chaînes de télévision française par satellite, sur la chaîne YouTube de Juste pour rire et sur différentes lignes aériennes).

MESURE

ÉTABLIR ET MAINTENIR DES RELATIONS INTERNATIONALES – MISSIONS MINISTÉRIELLES

Le ministère des Finances et de l'Économie a réalisé deux missions ministérielles, l'une en Chine, du 6 au 15 avril 2012, et l'autre en Belgique et en France, du 10 au 16 décembre 2012.

CHINE

Cette mission ministérielle avait pour objectifs de promouvoir la destination touristique québécoise auprès de grossistes et d'agences chinoises et d'appuyer les efforts d'Aéroports de Montréal (ADM) auprès de compagnies aériennes chinoises. ADM cherche à obtenir une liaison aérienne directe entre la Chine et le Québec. La mission visait également l'enrichissement des relations bilatérales entre le gouvernement du Québec et la province du Shandong ainsi qu'avec la Ville de Shanghai.

BELGIQUE ET FRANCE

Dans le cadre de l'évènement BÜL à Bruxelles, la présence du Ministère a permis de faire connaître davantage la destination touristique québécoise aux participants et de souligner l'importance des relations gouvernementales entre le Québec et la France en matière de tourisme.

Les échanges avec les autorités publiques responsables du tourisme, tant en Belgique qu'en France, ont permis de réitérer la volonté du Québec de développer la coopération en matière de tourisme.



LES RÉSULTATS À L'ÉGARD DES DÉCLARATIONS DE SERVICES

Cette section présente la reddition de comptes pour les quatre déclarations de services présentement en vigueur au Ministère :

DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS DANS LE CADRE DE L'ADMINISTRATION DU PROGRAMME DES CENTRES FINANCIERS INTERNATIONAUX ET DES MESURES FISCALES VISANT À ENCOURAGER LA CRÉATION DE NOUVELLES SOCIÉTÉS DE SERVICES FINANCIERS

DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS D'ÉPARGNE PLACEMENTS QUÉBEC

DÉCLARATION DE SERVICES DE LA MISSION ÉCONOMIE

DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS DE TOURISME QUÉBEC

DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR FINANCIER ET DU DROIT DES SOCIÉTÉS

Dans le cadre de l'administration du programme des centres financiers internationaux (CFI) et des mesures fiscales visant à encourager la création de nouvelles sociétés de services financiers, les engagements sont les suivants :

- répondre aux demandes de certification et d'attestation annuelle dans un délai de 60 jours suivant le dépôt de la demande, lorsque tous les renseignements pertinents ont été fournis par l'entreprise;
- s'assurer que les demandes d'information téléphoniques seront transmises à une personne compétente qui communiquera tous les renseignements pertinents sur le programme visé ou le traitement d'une demande;
- offrir la possibilité de rencontrer les professionnels désignés pour toute information demandée par l'entreprise.

Le personnel du Ministère assure un suivi constant et rigoureux de tous les dossiers qui lui sont confiés en tenant compte des particularités de chacun.

Des efforts particuliers ont été déployés en 2012-2013 afin de poursuivre la sensibilisation des exploitants de CFI aux nouvelles règles en vigueur à la suite du remplacement du régime des CFI par un nouveau programme de crédit d'impôt remboursable annoncé à l'occasion du discours sur le budget du 30 mars 2010.

Enfin, pour favoriser une transition harmonieuse, le personnel du Ministère s'est assuré d'accompagner toutes les sociétés admissibles exploitant un CFI dans le processus de migration de l'ancien régime des CFI vers le nouveau programme de crédit d'impôt remboursable.

Pendant la période couverte, 97 % des demandes reçues à l'égard des mesures fiscales administrées par le Ministère ont été traitées à l'intérieur du délai fixé.

Aucune plainte n'a été enregistrée en 2012-2013.

ÉPARGNE PLACEMENTS QUÉBEC

Épargne Placements Québec – responsable de la mise en marché des produits d'épargne du Québec – s'est fixé trois grands objectifs dans le cadre de sa Déclaration de services aux citoyens :

- maintenir un haut niveau de confiance avec chacun de ses clients;
- s'assurer que la qualité de la relation avec ses clients est au cœur de ses activités quotidiennes;
- offrir des services de qualité répondant aux attentes de sa clientèle.

L'atteinte de ces objectifs est mesurée périodiquement par des enquêtes de satisfaction. La dernière enquête a été réalisée à l'automne 2012 auprès de 1 002 clients

qui avaient été en communication avec le centre d'appels au cours des six mois précédents. À cette occasion, une firme de recherche marketing indépendante a réalisé un sondage téléphonique à l'aide de l'Outil québécois de mesure – un instrument de mesure développé par le Secrétariat du Conseil du trésor.

Les résultats de l'enquête montrent que pour l'ensemble des sept dimensions de services présentes dans la Déclaration de services aux citoyens, la perception à l'égard de la qualité du service offert est toujours très positive. En effet, 99 % des répondants ont alloué une note équivalente ou supérieure à 8 sur 10, comparativement à 98 % lors de l'enquête de 2010.

La satisfaction globale envers Épargne Placements Québec demeure également à un niveau très élevé puisque 97 % des personnes interrogées ont attribué une note équivalente ou supérieure à 8 sur 10. Par rapport à l'enquête réalisée à l'automne 2010, c'est une augmentation d'un point de pourcentage.

Enfin, la presque totalité (97 %) des clients interrogés conseilleraient à leur famille ou à leurs amis d'utiliser les services d'Épargne Placements Québec; il s'agit du même résultat que lors de l'enquête de 2010. Ce résultat témoigne encore une fois d'un niveau de satisfaction et de fidélité très élevé de la clientèle.

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Certains indicateurs permettent de mesurer le niveau d'efficacité du centre de relations clients, qui constitue le principal véhicule par lequel Épargne Placements Québec sert sa clientèle.

TABLEAU 17
INDICATEURS DE PERFORMANCE

	Objectifs fixés	Résultats 2011-2012	Résultats 2012-2013
Taux d'abandon des appels	< 4,00 %	2,85 %	2,89 %
Taux de plaintes	< 0,10 %	0,02 %	0,02 %

RÉSULTATS

L'encours des produits d'épargne au 31 mars 2013 était de 8,1 milliards de dollars, comparativement à 7,4 milliards de dollars au 31 mars 2012, ce qui représente une hausse de 10,3 % durant l'année financière 2012-2013.

Par ailleurs, le nombre de clients au 31 mars 2013 était de 191 463, comparativement à 193 575 au 31 mars 2012, soit une diminution de 1,1 %.

ÉCONOMIE

La Déclaration de services de la mission Économie du ministère des Finances et de l'Économie est en vigueur depuis mars 2009. Elle montre l'engagement du Ministère à offrir des services de qualité à ses clientèles et à les améliorer de façon continue.

Les engagements portent sur :

- l'accessibilité des services;
- l'accueil par un personnel courtois, professionnel et respectueux;
- le traitement rigoureux des demandes;
- l'amélioration continue des services selon les besoins de la clientèle.

En 2012-2013, le Ministère a amorcé les travaux entourant la mise à jour de sa déclaration de services actuelle. Par ailleurs, avec l'annonce du regroupement du ministère des Finances, du ministère du Tourisme et des fonctions de développement économique du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, de nouveaux travaux seront effectués en cette matière.

LE SITE INTERNET DE LA MISSION ÉCONOMIE DU MINISTÈRE DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE

Le Ministère a poursuivi le virage clientèle de son site Internet, dont l'objectif principal est de faciliter l'accès à l'information et à ses services. En 2012-2013, il a effectué une étude auprès de la clientèle du site dans le but d'en améliorer la navigation : 200 personnes recrutées en ligne parmi la clientèle ont ainsi participé en identifiant des éléments susceptibles d'être améliorés. Cette étude a permis d'apporter plusieurs ajustements, permettant ainsi d'améliorer plusieurs aspects importants de l'expérience-utilisateur.

Le site comporte un grand nombre de fils RSS spécialisés permettant à la clientèle de s'abonner à l'information qui l'intéresse, par exemple selon le secteur d'activité ou la région. Les ajouts au site étant directement relayés par les flux RSS, il est facile de se tenir informé selon ses propres besoins.

Par ailleurs, le Ministère enrichit quotidiennement son site et assure une présence appréciée auprès de plus de 5 000 abonnés au réseau social Twitter, par l'ajout d'actualités ainsi que par la promotion d'activités de formation et de perfectionnement à l'intention de sa clientèle. On note également que le nombre de visites référées par les médias sociaux a doublé depuis le dernier exercice.

La fréquentation annuelle du site est demeurée stable par rapport à celle de l'année 2011-2012, la moyenne des visites se situant toujours au-delà de 150 000 par mois, chaque visiteur consultant maintenant en moyenne 8,68 pages par visite.

TABLEAU 18

FRÉQUENTATION DU SITE INTERNET DE LA MISSION ÉCONOMIE DU MINISTÈRE DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE DE 2008-2009 À 2012-2013

Indicateurs opérationnels	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010	2008-2009
Nombre de visites	1 849 938	1 818 830	2 192 506	2 201 224	1 694 638
Nombre de pages vues	16 883 940	19 127 783	14 726 911	11 398 935	10 027 912
Nombre de téléchargements	370 342	401 822	822 568	812 540	722 107
Moyenne mensuelle de visites	154 162	151 569	182 709	183 435	141 220
Moyenne quotidienne de visites	5 068	4 983	6 007	6 031	4 643
Nombre de pages vues par visite ⁽¹⁾	8,68	10,50	6,74	5,27	5,99

(1) Le nombre de pages vues par visite est calculé à partir des moyennes mensuelles de pages vues.

TOURISME QUÉBEC

Au cours de l'année 2012-2013, le Ministère a rendu publique une nouvelle déclaration de services aux citoyens pour sa mission touristique.

Tournée vers le développement et l'offre de services de qualité, le Ministère s'est engagé envers les citoyens, les touristes et les membres de l'industrie touristique :

- à offrir des services gratuits de renseignements et de réservation de produits touristiques;
- à offrir un service courtois et respectueux;
- à faire preuve d'écoute à l'égard des besoins exprimés;
- à fournir des renseignements clairs et précis;
- à rendre ses services accessibles de différentes façons et en plusieurs langues, notamment en tirant profit d'Internet;
- à protéger les renseignements personnels ou autres de sa clientèle;

- à répondre rapidement aux demandes et à les traiter, le cas échéant, avec diligence;
- à offrir aux personnes à capacité physique restreinte des renseignements sur les établissements d'hébergement et les sites touristiques accessibles.

Ces engagements ont été diffusés par l'entremise du site Web (www.tourisme.gouv.qc.ca), et des actions de sensibilisation ont été réalisées auprès des préposés aux renseignements.

Soucieux de bien servir la clientèle, le Ministère a évalué les services touristiques rendus au moyen de deux sondages qui ont été réalisés entre le 23 juillet et le 5 août 2012 auprès des visiteurs des centres Infotouriste et des touristes ayant demandé des renseignements par téléphone.

TABLEAU 19

RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION DES SERVICES OFFERTS AUX CENTRES INFOTOURISTE

Engagement	Indicateurs Évaluation des visiteurs	Résultats 2012-2013 Pourcentage de satisfaction (très bien et excellent)
Services gratuits offerts de différentes manières, en plusieurs langues et pour diverses clientèles	Accessibilité des services	98 %
	Temps d'attente	96 %
Services courtois et respectueux	Accueil et courtoisie	99 %
Renseignements précis, clairs, variés et adaptés aux besoins des clientèles	Qualité des services reçus des préposés aux renseignements	98 %

Note : Le sondage sur la perception de la clientèle concernant la qualité des services offerts dans les centres Infotouriste a été mené auprès de 1 331 répondants, faisant du tourisme au Québec principalement en couple (44,2 %) et en famille (36,3 %). Ces visiteurs provenaient des autres provinces canadiennes à 31,4 %, d'Europe à 23,6 %, des États-Unis à 23,0 % et du Québec à 17,0 %. Les touristes ont prolongé leur séjour au Québec à la suite de leurs visites aux centres dans 30,2 % des cas. Les guides, cartes et brochures touristiques demeurent des documents indispensables pour visiter le Québec selon 96,1 % des personnes interrogées.

TABLEAU 20

LES RÉSULTATS À L'ÉGARD DES SERVICES OFFERTS PAR TÉLÉPHONE

Engagement	Indicateurs Évaluation des visiteurs	Résultats 2012-2013 Pourcentage de satisfaction (très bien et excellent)
Services gratuits offerts de différentes manières, en plusieurs langues et pour diverses clientèles	Accessibilité des services	99 %
	Temps d'attente	99 %
Services courtois et respectueux	Accueil et courtoisie	99 %
Renseignements précis, clairs, variés et adaptés aux besoins des clientèles	Qualité des services reçus des préposés aux renseignements	99 %

Note : Le sondage sur la qualité des services offerts par téléphone a été mené auprès de 370 répondants : 67,8 % de Québécois, 16,5 % de résidents d'autres provinces canadiennes et 15,8 % de touristes provenant de l'extérieur du Canada. Les répondants affirment à 94,9 % que Tourisme Québec a répondu à tous leurs besoins en planification de vacances au Québec. Par ailleurs, les touristes sondés utilisent Internet pour planifier leurs vacances dans 62,7 % des cas. En outre, le site BonjourQuébec.com est connu des visiteurs à 55,4 %. Le niveau excellent n'a pas été utilisé comme indice de satisfaction.

LES RÉSULTATS À L'ÉGARD DU TRAITEMENT DES PLAINTES

Le Ministère s'engage à donner suite aux commentaires et plaintes relatifs aux activités de sa mission Tourisme et à transmettre aux entreprises touristiques, dans un délai de deux jours ouvrables, ceux qui concernent leurs activités.

Les 394 plaintes reçues en 2012-2013 provenaient en majorité des touristes et, dans une moindre proportion, des membres de l'industrie touristique. La nature des plaintes formulées par les touristes est diverse. Pour les comptabiliser, le Ministère a répertorié quatre catégories.

TABLEAU 21

LES RÉSULTATS À L'ÉGARD DU TRAITEMENT DES PLAINTES

Nombre de plaintes	Catégories
31	Activités de Tourisme Québec
54	Activités d'autres ministères ou organismes publics
285	Activités de l'industrie touristique
24	Dénonciations d'établissements d'hébergement touristique illégaux

Note : Au cours de la dernière année, 394 plaintes ont été reçues comparativement à 443 en 2011-2012. Tous les commentaires ou plaintes reçus ont été consignés dans un registre et ont reçu un suivi du Ministère ou de l'un de ses partenaires ou mandataires. Les plaintes reçues relatives à des sujets ne relevant pas de sa compétence ont été acheminées aux ministères ou aux organismes publics concernés.



LES RÉSULTATS À L'ÉGARD DES PLANS D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Ministère a poursuivi cette année la mise en œuvre des trois plans d'action de développement durable qui sont sous sa responsabilité.

PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2009-2013 DU MINISTÈRE DES FINANCES, *POUR UN QUÉBEC PROSPÈRE, ÉQUITABLE ET RESPONSABLE*

PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2008-2013 DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION, *UN QUÉBEC COMPÉTITIF ET INNOVANT, AU PRÉSENT ET AU FUTUR*

PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2009-2013 DU MINISTÈRE DU TOURISME, *UN ENGAGEMENT POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TOURISME*

**PLAN
D'ACTION DE
DÉVELOPPEMENT
DURABLE
2009-2013
DU MINISTÈRE
DES FINANCES**

*POUR
UN QUÉBEC
PROSPÈRE,
ÉQUITABLE ET
RESPONSABLE*

OBJECTIF
GOUVERNEMENTAL :
**TRANSMETTRE AUX
GÉNÉRATIONS FUTURES
DES FINANCES PUBLIQUES
EN SANTÉ**

OBJECTIF
ORGANISATIONNEL :
**POURSUIVRE LES EFFORTS
POUR RÉDUIRE LE POIDS
DE LA DETTE**

ACTION

Maintenir les versements de revenus dédiés au Fonds des générations afin de réduire l'importance relative de la dette dans l'économie

CIBLE ET INDICATEUR

Sommes versées annuellement au Fonds des générations

RÉSULTAT DE L'ANNÉE

Les versements au Fonds des générations devraient atteindre 936 millions de dollars en 2012-2013.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL :
**ACCROÎTRE LA PRODUCTIVITÉ ET LA QUALITÉ
DES EMPLOIS FAISANT APPEL À DES MESURES
ÉCOLOGIQUEMENT ET SOCIALEMENT RESPONSABLES**

OBJECTIF ORGANISATIONNEL :
**DÉVELOPPER DE NOUVEAUX MOYENS POUR ACCROÎTRE
LA PRODUCTIVITÉ**

ACTION

Instaurer des mesures pour accroître la productivité

CIBLE ET INDICATEUR

Compilation des mesures mises en place ou bonifiées
visant à accroître la productivité

RÉSULTAT DE L'ANNÉE

Quinze mesures spécifiques ont été annoncées afin
d'encourager l'investissement privé, d'appuyer les
activités innovantes et de favoriser la formation
et la gestion de la main-d'œuvre. La liste des mesures
est présentée à l'objectif « Développer de nouveaux
moyens pour accroître la productivité en encourageant
l'effort d'investissement privé, notamment au moyen
du régime fiscal » à la page 33.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL :
ACCROÎTRE LE NIVEAU DE VIE

OBJECTIF ORGANISATIONNEL :
ASSURER UN ENVIRONNEMENT FISCAL COMPÉTITIF

ACTION

Mettre en place des mesures pour améliorer
la compétitivité du régime fiscal des particuliers
et des entreprises

CIBLE ET INDICATEUR

Écart entre le Québec et la moyenne canadienne pour
les impôts des particuliers

RÉSULTAT DE L'ANNÉE

Au cours de la période de 2003 à 2012, le Québec
a amélioré son écart de fardeau fiscal à l'égard des
particuliers de cinq provinces, soit la Colombie-Britannique,
le Manitoba, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard
et l'Ontario.

L'écart de fardeau fiscal par rapport à l'Ontario a diminué
de 30 % au cours de la même période.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL : **ACCROÎTRE LE NIVEAU DE VIE**

OBJECTIF ORGANISATIONNEL : **ASSURER UN ENVIRONNEMENT FISCAL COMPÉTITIF**

ACTION

Mettre en place des mesures pour améliorer la compétitivité du régime fiscal des particuliers et des entreprises

CIBLE ET INDICATEUR

Compilation des mesures mises en place ou bonifiées visant à accroître la productivité

RÉSULTAT DE L'ANNÉE

Le TEMI¹⁵ du Québec sera de 14,2 % en 2014, soit un taux plus faible que celui observé en Ontario (16,6 %), en Alberta (15,3 %) et en moyenne au Canada (17,0 %). De plus, le TEMI du Québec se compare avantageusement aux taux observés aux États-Unis (34,8 %) et en moyenne dans les pays de l'OCDE (20,2 %).

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL : **FAVORISER LE RECOURS AUX INCITATIFS ÉCONOMIQUES, FISCAUX ET NON FISCAUX, AFIN D'INSCRIRE LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION DE PRODUITS ET DE SERVICES DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

OBJECTIF ORGANISATIONNEL : **PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE LORS DE LA PRODUCTION ET DE LA CONSOMMATION DE PRODUITS ET DE SERVICES, NOTAMMENT EN FAVORISANT LE RECOURS AUX INCITATIFS ÉCONOMIQUES FISCAUX ET NON FISCAUX**

ACTION

Implanter ou modifier des mesures fiscales et non fiscales pour favoriser le développement durable

CIBLE ET INDICATEUR

Compilation des instruments économiques mis en place ou bonifiés pour refléter davantage les coûts et bénéfices environnementaux dans la production et la consommation de produits et de services

RÉSULTAT DE L'ANNÉE

Dans le cadre du budget 2013-2014, le Ministère a annoncé la création d'un fonds de 200 millions de dollars pour le développement des technologies propres et l'électrification des transports.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL :
MIEUX FAIRE CONNAÎTRE LE CONCEPT ET LES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET FAVORISER LE PARTAGE DES EXPÉRIENCES ET DES COMPÉTENCES EN CETTE MATIÈRE AINSI QUE L'ASSIMILATION DES SAVOIRS ET DES SAVOIR-FAIRE QUI EN FACILITENT LA MISE EN ŒUVRE

OBJECTIF ORGANISATIONNEL :
PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE PAR DES MESURES D'INFORMATION ET DE FORMATION DU PERSONNEL

ACTION

Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation à la démarche de développement durable

CIBLE ET INDICATEUR

Avoir sensibilisé 80 % du personnel du Ministère d'ici 2011 et s'assurer que 50 % d'entre eux auront acquis, d'ici 2013, une connaissance suffisante de la démarche de développement durable

Taux d'employés rejoints par les activités de sensibilisation au développement durable, dont le taux de ceux ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable

RÉSULTAT DE L'ANNÉE

Les efforts de sensibilisation et de formation du personnel se sont poursuivis. La cible de 80 % du personnel sensibilisé est atteinte. La cible de 50 % du personnel ayant une connaissance suffisante est en cours de réalisation.

En 2012-2013, le Ministère a poursuivi ses activités de sensibilisation et de formation auprès de ses employés. Il a notamment consacré une partie de son accueil des nouveaux employés au développement durable, publié des articles à cet effet dans son journal interne et tenu deux activités thématiques de sensibilisation de son personnel

à la démarche de développement durable. Il a aussi enrichi son intranet en y déposant des documents d'intérêt.

Sur le plan de la formation, l'officier en développement durable a participé à deux formations pertinentes à l'accomplissement de son rôle : une formation pour les nouveaux officiers et un atelier sur la prise en compte des principes de développement durable, formations offertes par le Bureau de coordination du développement durable (BCDD) du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP).

Lors de l'exercice 2011-2012, une consultation auprès des dirigeants avait permis de cibler 159 employés du Ministère pour être formés sur la démarche gouvernementale de développement durable et sur la prise en compte des principes de développement durable. De ce nombre, huit employés ont reçu une formation. En effet, la répondante à la sensibilisation ainsi que deux employés de la Direction des communications ont participé à une formation sur la démarche gouvernementale et sur les principes de développement durable destinée au personnel des communications, offerte par le BCDD du MDDEFP. Cinq autres employés du Ministère ont participé à une formation sur la prise en compte des principes de développement durable, également offerte par le BCDD du MDDEFP.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL :
APPLIQUER DES MESURES DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET UNE POLITIQUE D'ACQUISITIONS ÉCORESPONSABLES AU SEIN DES MINISTÈRES ET DES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

OBJECTIF ORGANISATIONNEL :
FAVORISER L'APPLICATION DE PRATIQUES CONCRÈTES DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET D'ACQUISITIONS ÉCORESPONSABLES

ACTION

Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable

RÉSULTAT DE L'ANNÉE

Le cadre de gestion environnementale du ministère des Finances a été adopté le 1^{er} novembre 2011. Il couvre la période 2011-2014.

CIBLE ET INDICATEUR

Avoir adopté un cadre de gestion environnemental et avoir mis en œuvre des mesures ou des activités pour contribuer directement à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale et avoir appliqué des pratiques d'acquisitions écoresponsables

État d'avancement de la mise en œuvre d'un cadre de gestion environnementale, de mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale et de la mise en œuvre de pratiques d'acquisitions écoresponsables

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL :
**ACCROÎTRE LA PRISE EN COMPTE DES PRÉOCCUPATIONS
DES CITOYENS DANS LES DÉCISIONS**

OBJECTIF ORGANISATIONNEL :
**FAVORISER LA PARTICIPATION DES CITOYENS
AU PROCESSUS BUDGÉTAIRE**

ACTION

Prendre en compte les préoccupations des citoyens, notamment par la tenue de consultations prébudgétaires

CIBLE ET INDICATEUR

Tenue de consultations prébudgétaires

RÉSULTAT DE L'ANNÉE

En raison du court délai entre les élections générales de septembre 2012 et du budget 2013-2014 déposé en novembre 2012, les consultations prébudgétaires ont été courtes. Elles ont ciblées les grandes associations patronales et syndicales du Québec.

**PLAN
D'ACTION DE
DÉVELOPPEMENT
DURABLE
2008-2013
DU MINISTÈRE DU
DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE,
DE
L'INNOVATION
ET DE
L'EXPORTATION**

*UN QUÉBEC
COMPÉTITIF
ET INNOVANT,
AU PRÉSENT
ET AU FUTUR*

LA REDDITION DE COMPTES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE PORTE SUR ONZE DES DOUZE ACTIONS¹⁶ DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2008-2013 DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION

¹⁶ L'action 3 touchant la R-D relative à des pratiques et à des technologies contribuant au développement durable a été retirée puisque celle-ci est désormais intégrée au plan de développement durable du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL :
MIEUX FAIRE CONNAÎTRE LE CONCEPT ET LES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET FAVORISER LE PARTAGE DES EXPÉRIENCES ET DES COMPÉTENCES EN CETTE MATIÈRE AINSI QUE L'ASSIMILATION DES SAVOIRS ET SAVOIR-FAIRE QUI EN FACILITENT LA MISE EN ŒUVRE

OBJECTIF ORGANISATIONNEL :
PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU SEIN DU MINISTÈRE ET AUPRÈS DE SES CLIENTÈLES ET DE SES PARTENAIRES

ACTION

Sensibiliser et former le personnel du Ministère au développement durable

CIBLE ET INDICATEUR

Taux de sensibilisation du personnel au développement durable

Taux de personnel ciblé formé à la prise en compte des principes de développement durable (cible de 50 %)

RÉSULTAT DE L'ANNÉE

Le taux de sensibilisation du personnel à la démarche gouvernementale de développement durable s'élève à 43 % selon un sondage interne¹⁷. Le sondage indique aussi que les employés ont une bonne connaissance du concept de développement durable (80 %), de la démarche gouvernementale (62 %) et des gestes qu'ils peuvent poser dans leurs tâches quotidiennes pour contribuer à la démarche ministérielle de développement durable (74 %).

Les formations destinées au personnel ciblé ont été réalisées à 56 %, et ce, auprès des responsables de la communication, de la gestion des programmes et de l'élaboration des politiques, des gestionnaires, du personnel de soutien et des vérificateurs internes. De plus, 24 employés ont participé à des activités de développement des compétences en lien avec le développement durable à l'externe, notamment des conférences, des ateliers ou d'autres formations.

17

En 2011-2012, cet indicateur était mesuré en fonction du nombre d'employés ayant participé à une activité de sensibilisation sur le développement durable. La méthode de calcul de l'indicateur a été remplacée par la réalisation d'un sondage afin de mieux connaître l'effet d'un ensemble de mesures de sensibilisation mises en place. Le sondage s'est déroulé du 14 au 18 mai 2013.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL :
MIEUX FAIRE CONNAÎTRE LE CONCEPT ET LES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET FAVORISER LE PARTAGE DES EXPÉRIENCES ET DES COMPÉTENCES EN CETTE MATIÈRE AINSI QUE L'ASSIMILATION DES SAVOIRS ET SAVOIR-FAIRE QUI EN FACILITENT LA MISE EN ŒUVRE

OBJECTIF ORGANISATIONNEL :
PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU SEIN DU MINISTÈRE ET AUPRÈS DE SES CLIENTÈLES ET DE SES PARTENAIRES

ACTION

Sensibiliser et informer les clientèles et les partenaires du Ministère relativement au développement durable

CIBLE ET INDICATEUR

Nombre d'initiatives contribuant à sensibiliser les clientèles sur les pratiques et technologies qui concourent au développement durable

Nombre de dirigeants et de travailleurs stratégiques rejoints par une session de formation sur les meilleures pratiques d'affaires (MPA)¹⁸

RÉSULTAT DE L'ANNÉE

Vingt initiatives pour sensibiliser les clientèles au développement durable ont été réalisées. En ce qui concerne la session de formation sur les MPA, 940 dirigeants et travailleurs y ont participé.

Le Ministère intègre la thématique de développement durable à ses activités courantes. Ainsi, sept présentations en entreprise ont été faites dans le cadre d'événements publics. La mise à jour de la section « Développement durable » du site Internet s'est poursuivie. Une nouvelle rubrique, « Foire aux questions », ainsi que cinq actualités sur le développement durable en entreprise ont également été ajoutées au site.

Quelques entreprises ont également été sensibilisées dans le cadre d'activités d'accompagnement effectuées par les conseillers du Ministère. De plus, deux nouvelles formations MPA ont été élaborées en prenant en compte le développement durable : « Entreprise en santé » et « Faire des affaires dans le Nord ».

Enfin, près de 2 900 participants d'entreprises et d'organismes ont été rejoints par des événements soutenus par le Ministère en lien avec l'adoption de pratiques de développement durable : conférences sur l'écoconception de l'Institut de développement de produits, conférences sur la Méthode BNQ 21000, colloques d'Unisféra et de Club Logistique.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL :
APPLIQUER DES MESURES DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET UNE POLITIQUE D'ACQUISITIONS ÉCORESPONSABLES AU SEIN DES MINISTÈRES ET DES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

OBJECTIF ORGANISATIONNEL :
FAVORISER LA MISE EN PLACE AU MINISTÈRE DE PRATIQUES PLUS RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT

ACTION

Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable

CIBLE ET INDICATEUR

Nombre de pratiques et d'activités mises en œuvre

RÉSULTAT DE L'ANNÉE

Par cette action, le Ministère assure la mise en œuvre de son Cadre de gestion environnementale afin de diminuer les impacts environnementaux liés à ses activités, notamment par la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la réduction de la consommation de papier, l'amélioration de la gestion des matières résiduelles, l'intégration de critères écoresponsables dans l'approvisionnement et la réalisation d'événements.

Parmi les 11 gestes posés, soulignons :

- la formation de 52 adjointes administratives sur l'utilisation des outils permettant de réduire les impacts environnementaux dans l'organisation de rencontres, la planification des déplacements et l'achat de fournitures de bureau;
- la promotion auprès du personnel des outils disponibles pour la réalisation d'événements écoresponsables et des établissements d'hébergement certifiés RéserVert ou Clé verte;
- la poursuite du Plan de navettage durable 2011-2013.

Notons aussi que la Direction régionale de Lanaudière du Ministère a reçu le Prix Mérite « Je m'active à Joliette » pour ses efforts de réduction des GES associés aux transports et aux achats locaux.



OBJECTIF GOUVERNEMENTAL :
**PROMOUVOIR LA RÉDUCTION DE LA QUANTITÉ D'ÉNERGIE
ET DE RESSOURCES NATURELLES ET MATÉRIELLES
UTILISÉES POUR LA PRODUCTION ET LA MISE EN MARCHÉ
DE BIENS ET DE SERVICES**

OBJECTIF ORGANISATIONNEL :
**PROMOUVOIR LA PRODUCTION RESPONSABLE
DANS LES ENTREPRISES**

ACTION

Soutenir l'adoption de pratiques de production responsable dans les entreprises

CIBLE ET INDICATEUR

Nombre d'activités de soutien à l'adoption de telles pratiques

RÉSULTAT DE L'ANNÉE

Il y a eu au total 43 activités de soutien comptabilisées, incluant l'accompagnement auprès des entreprises effectué par les conseillers du Ministère, ainsi que l'octroi d'aides financières pour la réalisation de projets. Elles sont de quatre catégories :

- développement d'un produit ou d'un service dont la finalité est d'améliorer les impacts sociaux et environnementaux d'un équivalent existant (18);
- implantation de procédés permettant d'améliorer les impacts sociaux et environnementaux des activités économiques (12);
- prise en compte du développement durable de manière transversale dans tout le modèle d'affaires d'une entreprise (11);
- amélioration des impacts sociaux et environnementaux des activités économiques d'un créneau d'excellence (2).

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL :
**PROMOUVOIR LA RÉDUCTION DE LA QUANTITÉ D'ÉNERGIE
ET DE RESSOURCES NATURELLES ET MATÉRIELLES
UTILISÉES POUR LA PRODUCTION ET LA MISE EN MARCHÉ
DE BIENS ET DE SERVICES**

OBJECTIF ORGANISATIONNEL :
**PROMOUVOIR LA PRODUCTION RESPONSABLE
DANS LES ENTREPRISES**

ACTION

Mettre en œuvre la Stratégie de développement de l'industrie québécoise de l'environnement et des technologies vertes

CIBLE ET INDICATEUR

Nombre d'initiatives réalisées

RÉSULTAT DE L'ANNÉE

Détails des six initiatives réalisées :

- octroi d'aides financières totalisant 9,9 millions de dollars pour soutenir six projets de démonstration de technologies visant la réduction de gaz à effet de serre;
- octroi d'aides financières totalisant 1,6 million de dollars pour soutenir quatre projets visant le développement et la commercialisation de technologies pouvant limiter et corriger les dommages à l'eau, à l'air et aux sols ou résoudre les problèmes liés à la gestion des matières résiduelles;
- appui à Réseau environnement pour l'organisation du dixième Salon international des technologies environnementales AMERICANA;
- poursuite du soutien technique et financier aux chantiers de la grappe des technologies propres (Écotech Québec);
- enquête statistique auprès d'entreprises du secteur de l'environnement et des technologies vertes;
- soutien à la réalisation d'une étude sur la réhabilitation des terrains contaminés et les moyens pour favoriser leur réhabilitation.



OBJECTIF GOUVERNEMENTAL :
**APPLIQUER DAVANTAGE L'ÉCOCONDITIONNALITÉ
ET LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DANS LES PROGRAMMES
D'AIDE PUBLICS ET SUSCITER LEUR IMPLANTATION DANS
LES PROGRAMMES DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES**

OBJECTIF ORGANISATIONNEL :
**APPLIQUER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
AUX POLITIQUES ET PROGRAMMES DU MINISTÈRE**

ACTION

Intégrer la préoccupation du développement durable dans les politiques et les programmes du Ministère

CIBLE ET INDICATEUR

Nombre d'initiatives réalisées

RÉSULTAT DE L'ANNÉE

Trois initiatives ont été réalisées en 2012-2013 :

- la préoccupation du développement durable a été prise en compte dans les outils de gestion du Programme d'aide à l'entrepreneuriat et dans l'élaboration en cours de la Politique industrielle;
- des outils d'analyse ont été mis à jour afin d'améliorer l'analyse des retombées sociales, environnementales et économiques des projets soutenus par le Ministère;
- dans le cadre du Programme d'aide à l'innovation et du Programme d'appui au développement des secteurs stratégiques et des créneaux d'excellence, six projets ont été bonifiés à la suite de la prise en compte du développement durable.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL :
**ACCROÎTRE LA PRODUCTIVITÉ ET LA QUALITÉ DES
EMPLOIS EN FAISANT APPEL À DES MESURES
ÉCOLOGIQUEMENT ET SOCIALEMENT RESPONSABLES**

OBJECTIF ORGANISATIONNEL :
FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN

ACTION

Travailler de concert avec les partenaires aux enjeux relatifs à la main-d'œuvre et à la relève dans les entreprises

CIBLE ET INDICATEUR

Nombre d'actions réalisées

RÉSULTAT DE L'ANNÉE

Pour répondre aux enjeux, telles la mobilité de la main-d'œuvre, l'amélioration des compétences des travailleurs, la gestion de la diversité ethnoculturelle en entreprise et la relève entrepreneuriale, le Ministère agit comme suit à travers ces 5 actions :

- dans le cadre de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI), collaboration avec l'Office des professions du Québec à des modifications réglementaires;
- participation à la négociation de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne;
- tenue de 25 sessions de formation destinées aux propriétaires dirigeants cédants et aux futurs preneurs d'entreprises et de 5 sessions sur la gestion d'une main-d'œuvre diversifiée;
- participation au comité de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) sur l'apprentissage en milieu de travail et sur l'intervention sectorielle;
- soutien au développement de 9 centres de transfert d'entreprises.



OBJECTIF GOUVERNEMENTAL :
**ACCROÎTRE LA PRODUCTIVITÉ ET LA QUALITÉ DES
EMPLOIS EN FAISANT APPEL À DES MESURES
ÉCOLOGIQUEMENT ET SOCIALEMENT RESPONSABLES**

OBJECTIF ORGANISATIONNEL :
FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN

ACTION

Travailler aux enjeux démographiques relatifs à la main-d'œuvre et à la relève dans le Ministère

CIBLE ET INDICATEUR

Nombre d'initiatives réalisées

RÉSULTAT DE L'ANNÉE

Neuf actions ont été effectuées afin de maintenir des ressources qualifiées pour assurer la qualité de ses services. Le Ministère a offert un service d'accompagnement sur la carrière, a participé à une foire de l'emploi en informatique et a réalisé des entrevues de départ. Il a également encouragé la pratique d'activités physiques hors des heures de travail et a amorcé la mise en œuvre de la norme Entreprise en santé. Finalement, un programme d'accompagnement pour la réintégration d'employés à la suite d'une période d'invalidité est en vigueur.

En ce qui concerne le développement des connaissances et la transmission des savoir-faire, la formation interne et le programme de remboursement des frais de scolarité se poursuivent.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL :
**INTÉGRER LES IMPÉRATIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
DANS LES STRATÉGIES ET LES PLANS D'AMÉNAGEMENT
ET DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAUX ET LOCAUX**

OBJECTIF ORGANISATIONNEL :
**SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
LOCAL ET RÉGIONAL**

ACTION

Mettre en œuvre les dispositions du Plan d'accompagnement-conseil des entreprises du secteur privé¹⁹

CIBLE ET INDICATEUR

Nombre de dispositions mises en œuvre

RÉSULTAT DE L'ANNÉE

En 2012-2013, des initiatives ont été réalisées, entre autres :

- organisation de deux journées de concertation et d'échanges sur l'accompagnement des PME dans leur démarche de développement durable et la reconnaissance des démarches de développement durable;
- refonte du répertoire d'outils destinés aux entreprises souhaitant améliorer leurs impacts sociaux, environnementaux et économiques.

¹⁹ Le Plan d'accompagnement-conseil des entreprises du secteur privé remplace le Plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement des organismes qui soutiennent le dynamisme territorial. Celui-ci est mis en œuvre par la Table d'accompagnement-conseil des entreprises du secteur privé.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL :
**PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ
ET L'EXCLUSION SOCIALE**

OBJECTIF ORGANISATIONNEL :
**SOUTENIR L'ÉMERGENCE D'ENTREPRISES ISSUES
DU SECTEUR COOPÉRATIF ET DE GROUPES CIBLES**

ACTION

Soutenir le développement de l'entrepreneuriat auprès de clientèles spécifiques

CIBLE ET INDICATEUR

Nombre d'accompagnements réalisés

RÉSULTAT DE L'ANNÉE

Il y a eu 10 915 accompagnements réalisés. Les clientèles spécifiques sont les femmes, les personnes exclues des réseaux traditionnels de financement, les communautés culturelles, les jeunes, les artistes, les autochtones et les immigrants. Les réalisations de 2012-2013 sont les suivantes :

- mise sur pied de deux organismes régionaux Femmessor (Capitale-Nationale et Outaouais);
- lancement du Fonds Mosaïque, en collaboration avec Filaction, pour renforcer l'entrepreneuriat au sein des communautés culturelles;
- soutien au Réseau québécois du crédit communautaire (RQCC);
- poursuite du projet Croissance Québec Techno;
- appui offert aux coopératives et aux organismes à but non lucratif du domaine des arts et de la culture qui sont en émergence;
- poursuite de l'aide financière à la Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs, au concours Forces Avenir, au développement du portail J'entreprends.ca et au projet de cellules entrepreneuriales du Réseau des jeunes chambres de commerce du Québec.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL :
**PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ
ET L'EXCLUSION SOCIALE**

OBJECTIF ORGANISATIONNEL :
**SOUTENIR L'ÉMERGENCE D'ENTREPRISES ISSUES
DU SECTEUR COOPÉRATIF ET DE GROUPES CIBLÉS**

ACTION

Appuyer la création de nouvelles coopératives
et de nouveaux emplois coopératifs

CIBLE ET INDICATEUR

Nombre de coopératives créées

RÉSULTAT DE L'ANNÉE

Le nombre de coopératives créées en 2012-2013 s'élève à 135, comparativement à 140 l'année précédente. La moyenne des coopératives créées pour les cinq dernières années se situe à 130. À la suite du ralentissement économique de 2008, le nombre de coopératives créées a diminué, mais est en hausse depuis 2011-2012, s'approchant du niveau d'avant la récession.

PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2009-2013 DU MINISTÈRE DU TOURISME

*UN ENGAGEMENT
POUR UN
DÉVELOPPEMENT
DURABLE DU
TOURISME*

OBJECTIF
GOUVERNEMENTAL :
**SOUTENIR LA RECHERCHE
ET LES NOUVELLES
PRATIQUES ET
TECHNOLOGIES
CONTRIBUANT AU
DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET EN MAXIMISER LES
RETOMBÉES AU QUÉBEC**

OBJECTIF
ORGANISATIONNEL :
**DÉVELOPPER L'EXPERTISE
MINISTÉRIELLE
EN DÉVELOPPEMENT
DURABLE DU TOURISME**

ACTION

Mettre en œuvre des activités de veille permettant de dresser des bilans de connaissance et de concevoir des mesures d'accompagnement-conseil

CIBLE ET INDICATEUR

Nombre d'activités réalisées

Avoir acquis une expertise permettant l'accompagnement

RÉSULTAT DE L'ANNÉE

Aucune action particulière n'a été posée lors de l'exercice 2012-2013.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL :
MIEUX FAIRE CONNAÎTRE LE CONCEPT ET LES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET FAVORISER LE PARTAGE DES EXPÉRIENCES EN CETTE MATIÈRE AINSI QUE L'ASSIMILATION DES SAVOIRS ET SAVOIR-FAIRE QUI EN FACILITENT LA MISE EN ŒUVRE

OBJECTIF ORGANISATIONNEL :
AMENER LE PERSONNEL À APPLIQUER LA DÉMARCHÉ DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS SES ACTIVITÉS

ACTION

Mettre en œuvre des activités de promotion contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel de l'administration publique

RÉSULTAT DE L'ANNÉE

La réalisation de cet objectif se poursuivra au cours de l'exercice 2013-2014.

CIBLE ET INDICATEUR

Avoir sensibilisé 80 % du personnel du Ministère d'ici 2011 et s'assurer que 50 % d'entre eux auront acquis, d'ici 2013, une connaissance suffisante de la démarche de développement durable

Taux d'employés rejoints par les activités de sensibilisation au développement durable, dont le taux de ceux ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable



OBJECTIF GOUVERNEMENTAL :
**APPLIQUER DES MESURES DE GESTION
ENVIRONNEMENTALE ET UNE POLITIQUE D'ACQUISITIONS
ÉCORESPONSABLES AU SEIN DES MINISTÈRES
ET ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX**

OBJECTIF ORGANISATIONNEL :
**SOUTENIR LA MISE EN PLACE DE PRATIQUES
ÉCORESPONSABLES AU SEIN DU MINISTÈRE**

ACTION

Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable

RÉSULTAT DE L'ANNÉE

Harmonisation des pratiques en développement durable du Tourisme à celles de l'ensemble du Ministère.

CIBLE ET INDICATEUR

État d'avancement de la mise en œuvre d'un cadre de gestion environnementale

Nombre de mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale

Nombre de pratiques d'acquisitions écoresponsables

Avoir adopté un cadre de gestion environnementale en 2011

Ensemble des mesures adoptées d'ici 2013 devant contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale

Ensemble des pratiques d'acquisitions écoresponsables adoptées d'ici 2013

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL :
**APPLIQUER DAVANTAGE L'ÉCOCONDITIONNALITÉ
ET LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DANS LES PROGRAMMES
D'AIDE PUBLICS ET SUSCITER LEUR IMPLANTATION DANS
LES PROGRAMMES DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES**

OBJECTIF ORGANISATIONNEL :
**RENDRE CONDITIONNEL LE FINANCEMENT DES PROJETS
RELATIFS AU TOURISME À LA PRISE EN COMPTE
DES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

ACTION

Mettre en œuvre des pratiques et des activités
du *Guide pour un financement responsable*

RÉSULTAT DE L'ANNÉE

Aucune action particulière n'a été posée lors de
l'exercice 2012-2013.

CIBLE ET INDICATEUR

Degré d'avancement

À déterminer consécutivement à la parution du guide
gouvernemental

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL :
**FAVORISER LA VIE FAMILIALE ET EN FACILITER
LA CONCILIATION AVEC LE TRAVAIL, LES ÉTUDES
ET LA VIE PERSONNELLE**

OBJECTIF ORGANISATIONNEL :
**DÉVELOPPER LE CAPITAL HUMAIN ET ASSURER
LA PÉRENNITÉ DE CE CAPITAL AU SEIN DU MINISTÈRE**

ACTION

Développer une approche de gestion durable des
ressources humaines au sein du Ministère

RÉSULTAT DE L'ANNÉE

Le programme d'accueil des nouveaux employés
a été revu pour y inclure une sensibilisation au Plan
d'action en développement durable.

CIBLE ET INDICATEUR

Degré d'avancement des travaux

Nombre d'activités réalisées



OBJECTIF GOUVERNEMENTAL :
**ACCROÎTRE LA PRODUCTIVITÉ ET LA QUALITÉ
DES EMPLOIS EN FAISANT APPEL À DES MESURES
ÉCOLOGIQUEMENT ET SOCIALEMENT RESPONSABLES**

OBJECTIF ORGANISATIONNEL :
**FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN ET
ASSURER LA PÉRENNITÉ DE CE CAPITAL DANS L'INDUSTRIE**

ACTION

Développer une approche de gestion durable des ressources humaines en partenariat avec les intervenants du milieu

RÉSULTAT DE L'ANNÉE

L'objectif a été retiré lors de l'exercice financier 2010-2011.

CIBLE ET INDICATEUR

Degré d'avancement des travaux

Nombre d'activités réalisées

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL :
**INTÉGRER LES IMPÉRATIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
DANS LES STRATÉGIES ET LES PLANS D'AMÉNAGEMENT
ET DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET LOCAL**

OBJECTIF ORGANISATIONNEL :
**DÉVELOPPER LA PERSPECTIVE DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES
ET DES ORGANISMES MUNICIPAUX**

ACTION

Établir et mettre en œuvre les dispositions du Plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement-conseil des organismes municipaux et régionaux et des entreprises qui soutiennent le dynamisme territorial

CIBLE ET INDICATEUR

Nombre d'entreprises et d'organismes municipaux ayant été informés sur le tourisme durable

Nombre d'actions mises en œuvre auxquelles participe le ministère du Tourisme

Avoir mis en œuvre l'ensemble des actions auxquelles participe le Ministère d'ici 2013

RÉSULTAT DE L'ANNÉE

Afin de contribuer à l'effort d'accompagnement de la Table d'accompagnement-conseil des entreprises du secteur privé (TACEP), une nouvelle approche en matière de qualité auprès des entreprises touristiques a été adoptée dont le but est de transmettre une culture de la qualité et des services touristiques qui prend en compte le développement durable. Le document *Vers un tourisme de qualité – Guide et outils de bonnes pratiques* a été rendu public en novembre 2012.



UTILISATION DES RESSOURCES



RESSOURCES
HUMAINES

RESSOURCES
**FINANCIÈRES
ET BUDGÉTAIRES**

RESSOURCES
INFORMATIONNELLES



RESSOURCES HUMAINES

EFFECTIF

TABLEAU 22
EFFECTIFS EN POSTE⁽¹⁾ AU 31 MARS

Mission	2012-2013
Finances	521
Économie	497
Tourisme	253
TOTAL	1 271

(1) Effectif régulier en poste : au 31 mars, le nombre de personnes en poste et non le nombre d'équivalents temps complet (ETC) autorisé.

TABLEAU 23
EFFECTIFS UTILISÉS⁽¹⁾ AU 31 MARS

Mission	2012-2013
Finances	577
Économie	572
Tourisme	264
TOTAL	1 413

(1) Effectif utilisé incluant le personnel régulier et occasionnel : consommation entre le 1^{er} avril et le 31 mars (cumulatif) qui représente les heures travaillées et payées. Cela n'inclut pas les primes ni les heures supplémentaires.

FORMATION²⁰

TABLEAU 24

RÉPARTITION DES DÉPENSES TOTALES DESTINÉES À LA FORMATION ET AU DÉVELOPPEMENT DU PERSONNEL PAR CHAMPS D'ACTIVITÉ

Champ d'activité ou orientation stratégique	Année civile 2012
Favoriser le développement des compétences	939 314 \$
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	294 605 \$
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	206 552 \$
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	125 213 \$
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	292 798 \$

²⁰ En raison de la fusion des ministères des Finances et du Tourisme ainsi que du volet économie du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, les données présentées dans les tableaux relatifs à la formation ne font pas référence aux années antérieures. Par ailleurs, l'information est présentée par année civile, conformément aux données disponibles.

TABLEAU 25

ÉVOLUTION DES DÉPENSES EN FORMATION

Année	Proportion de la masse salariale (en %)	Nombre moyen de jours de formation par personne	Montant alloué par personne
2012-2013	1,6 %	3,2	1 358 \$

TABLEAU 26

JOURS DE FORMATION SELON LES CATÉGORIES D'EMPLOI

Année	Cadre	Professionnel	Fonctionnaire
2012-2013	767,6	2 716,7	723,4

PLANIFICATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

TABLEAU 27

NOMBRE D'EMPLOYÉS PAR CATÉGORIES D'EMPLOI AYANT PRIS LEUR RETRAITE

Année financière	Cadre	Professionnel	Fonctionnaire
2011-2012	6	39	33
2012-2013	8	15	28

Sources : Données internes et tableau de suivi des retraites de la Direction des ressources humaines.

TABLEAU 28

TAUX DE DÉPART VOLONTAIRE (TAUX DE ROULEMENT) DU PERSONNEL RÉGULIER

Année financière	Taux de départ volontaire pour les missions Finances et Économie (en %)	Taux de départ volontaire pour la mission Tourisme (en %)
2011-2012	14,5	18,39 ⁽¹⁾
2012-2013	16,1	7,21 ⁽²⁾

(1) Ce taux pour 2011-2012 a été ajusté en fonction de la nouvelle méthode de calcul en 2012-2013, d'où l'écart entre le taux du rapport annuel de gestion 2011-2012 du ministère du Tourisme et celui-ci.

(2) N'inclut que les neuf premiers mois de 2012-2013.

Sources : Données internes de la Direction des ressources humaines et Secrétariat du Conseil du trésor.

BONIS AU RENDEMENT

TABLEAU 29

BONIS AU RENDEMENT ACCORDÉS EN 2012-2013 POUR LA PÉRIODE D'ÉVALUATION DU RENDEMENT DU 1^{er} AVRIL 2012 AU 31 MARS 2013

Statut	Nombre de bonis au rendement	Montant total
Cadres	0	0 \$
Cadres juridiques	s. o.	s. o.
Titulaires d'un emploi supérieur à temps plein	0	0 \$
TOTAL	0	0 \$

ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI²¹

DONNÉES GLOBALES

TABLEAU 30

EMBAUCHE TOTALE AU COURS DE LA PÉRIODE 2012-2013

Nombre	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire
Total de personnes embauchées	111	160 ⁽¹⁾	176 ⁽¹⁾	42
Employés en place	1 271	98	99	34

(1) Inclut les renouvellements de contrat au cours de l'année financière.

Sources : SAGIR et données internes de la Direction des ressources humaines.

21 Certaines données relatives à l'accès à l'égalité en emploi ne sont pas disponibles. Les tableaux Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier (résultats comparatifs au 31 mars de chaque année), Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier (résultats par catégorie d'emplois au 31 mars 2013) et Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier (au 31 mars 2013) ne sont donc pas présentés.

MEMBRES DE COMMUNAUTÉS CULTURELLES, ANGLOPHONES ET AUTOCHTONES, ET PERSONNES HANDICAPÉES

TABLEAU 31

TAUX D'EMBAUCHE DES MEMBRES DES GROUPES CIBLES EN 2012-2013

Statut d'emploi	Embauche totale 2012-2013	Communauté culturelle	Anglophone	Autochtone	Personne handicapée	Total	Taux d'embauche par statut d'emploi (en %)
Régulier	111	22	0	3	1	26	23,4
Occasionnel	160	11	0	0	0	11	6,9
Étudiant	176	18	2	0	1	21	11,9
Stagiaire	42	7	1	0	0	8	19,0

Sources : SAGIR, Secrétariat du Conseil du trésor et données internes de la Direction des ressources humaines.

TABLEAU 32

**TAUX D'EMBAUCHE GLOBAL DES MEMBRES DES GROUPES CIBLES
PAR STATUT D'EMPLOI, RÉSULTATS COMPARATIFS AU 31 MARS
DE CHAQUE ANNÉE (EN POURCENTAGE)**

Année	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire
2010-2011	15,6	4,9	6,4	16,4
2011-2012	15,6	9,1	12,0	14,1
2012-2013	23,4	6,9	11,9	19,0

Sources : SAGIR, Secrétariat du Conseil du trésor et données internes de la Direction des ressources humaines.

FEMMES

TABLEAU 33

**TAUX D'EMBAUCHE DES FEMMES EN 2012-2013
PAR STATUT D'EMPLOI**

Embauche	Personnel régulier	Personnel occasionnel	Personnel étudiant	Personnel stagiaire	Total
Nombre de femmes embauchées	63	98	113	21	295
Pourcentage par rapport au nombre total de personnes embauchées en 2012-2013	56,8	61,3	64,2	50,0	60,3

Sources : SAGIR, Secrétariat du Conseil du trésor et données internes de la Direction des ressources humaines.

MESURES OU ACTIONS FAVORISANT L'EMBAUCHE,
L'INTÉGRATION ET LE MAINTIEN EN EMPLOI

TABLEAU 34

**PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOYABILITÉ
À L'INTENTION DES PERSONNES HANDICAPÉES (PDEIPH)
NOMBRE DE PROJETS SOUMIS AU CENTRE DE SERVICES
PARTAGÉS DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU PDEIPH**

Automne 2012 (cohorte 2013)	Automne 2011 (cohorte 2012)	Automne 2010 (cohorte 2011)
0	1	0

Source : Données internes de la Direction des ressources humaines.

TABLEAU 35

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOYABILITÉ À L'INTENTION DES PERSONNES HANDICAPÉES (PDEIPH) – NOMBRE DE NOUVEAUX PARTICIPANTS AU PDEIPH ACCUEILLIS – DU 1^{er} AVRIL AU 31 MARS

2012-2013	2011-2012	2010-2011
0	0	0

Sources : SAGIR et données internes de la Direction des ressources humaines.

TABLEAU 36

AUTRES MESURES OU ACTIONS EN 2012-2013

Mesure ou action	Groupe cible visé	Nombre de personnes visées
Élaboration d'un plan annuel à l'égard des personnes handicapées afin d'assurer une intégration optimale de celles-ci de même que le respect d'autrui	L'ensemble du personnel des missions Finances et Économie	1 095
Promotion du respect des différences interpersonnelles, notamment dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées	L'ensemble du personnel des missions Finances et Économie	1 095
Diffusion d'information sur le PDEIPH	Cadres de la mission Tourisme	20

Source : Données internes de la Direction des ressources humaines.

RESSOURCES FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

TABLEAU 37
DÉPENSES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Secteur d'activité ou orientation	Budget de dépenses 2012-2013 ⁽¹⁾ (000 \$)	Dépenses probables 2012-2013 ⁽²⁾ (000 \$)	Dépenses réelles 2011-2012 ⁽³⁾ (000 \$)	Écart ⁽⁴⁾ (000 \$)	Variation ⁽⁵⁾ (en %)
Finances	154 148,4	135 703,5	153 168,4	(17 464,9)	(11,4)
Économie	484 795,3	266 427,4	478 419,4	(211 992,0)	(44,3)
Tourisme	135 753,4	129 668,3	142 654,9	(12 986,6)	(9,1)
Sous-total	774 697,1	531 799,2	774 242,7	(242 443,5)	(31,3)
Service de la dette	8 237 000,0	7 762 147,9	7 345 604,4	416 543,5	5,7
TOTAL	9 011 697,1	8 293 947,1	8 119 847,1	174 100,0	2,1

(1) Secrétariat du Conseil du trésor, *Budget de dépenses 2012-2013 - Volume II, Crédits des ministères et organismes*, mars 2012.

(2) Données préliminaires pour la période se terminant le 31 mars 2013.

(3) Ministère des Finances et de l'Économie, *Comptes publics 2011-2012 - États financiers consolidés du gouvernement du Québec*, novembre 2012.

(4) Écart entre les dépenses de 2012-2013 et celles de 2011-2012.

(5) Résultat de l'écart divisé par les dépenses réelles de 2011-2012.

EXPLICATION DES ÉCARTS

COMPARAISON ENTRE LE BUDGET DE DÉPENSES ET LES DÉPENSES PROBABLES 2012-2013

Les dépenses probables du Ministère en 2012-2013, excluant le service de la dette, affichent une baisse de 242,9 millions de dollars par rapport au budget de dépenses.

Plus spécifiquement, pour le secteur d'activité Finances, la réduction de 18,4 millions de dollars s'explique principalement par la suspension du droit d'engager des crédits de 10,8 millions de dollars afin d'assurer le respect de l'objectif de dépenses du gouvernement. De plus, les coûts reliés aux initiatives concernant les revenus dans les différents ministères et organismes ont été moins importants que prévus ce qui a permis d'économiser 3,2 millions de dollars.

Pour le secteur d'activité Économie, la réduction des dépenses de 218,4 millions de dollars s'explique d'abord par une suspension du droit d'engager des crédits de 33,8 millions de dollars afin de respecter l'objectif de dépenses du gouvernement. Par ailleurs, la principale explication provient d'une réduction importante des coûts liés aux dépenses des programmes administrés par Investissement Québec pour le Fonds du développement économique, soit une réduction de 172,7 millions de dollars. Cette variation à la baisse s'explique essentiellement par la récupération de provision pour pertes sur des dossiers déjà existants, le report de certains déboursements d'aide financière et par des revenus d'intérêts supplémentaires sur les contributions financières remboursables qui n'étaient pas prévus lors de l'établissement du budget 2012-2013.

Pour le secteur d'activité Tourisme, la réduction des dépenses de 6,1 millions de dollars s'explique principalement par la suspension du droit d'engager des crédits de 7,5 millions de dollars afin de respecter l'objectif de dépenses du gouvernement. Par ailleurs, des crédits de 1,4 million de dollars ont été ajoutés afin de permettre notamment l'octroi de subventions visant à rehausser l'offre touristique par le renouvellement des produits.

COMPARAISON ENTRE LES DÉPENSES PROBABLES 2012-2013 ET LES DÉPENSES RÉELLES 2011-2012

En 2012-2013, le Ministère a connu une baisse de ses dépenses, excluant le service de la dette, de 242,5 millions de dollars par rapport à l'année 2011-2012.

Pour le secteur d'activité Finances, la diminution est de 17,5 millions de dollars.

Pour le secteur d'activité Économie, la diminution de 212,0 millions de dollars s'explique principalement par une diminution de 185,0 millions de dollars dans les dépenses des programmes administrés par Investissement Québec par l'intermédiaire du Fonds du développement économique. Elle est principalement attribuable à une réduction des taux de provision sur certains dossiers importants.

Pour le secteur d'activité Tourisme, la diminution de 13,0 millions de dollars s'explique principalement par une réduction de 3,8 millions de dollars aux crédits votés pour 2012-2013, par la suspension d'engager des crédits de 7,5 millions de dollars en 2012-2013.



RESSOURCES INFORMATIONNELLES

L'année 2012-2013 a été marquée par une réorganisation administrative des ressources informationnelles. Des travaux d'harmonisation tant au niveau des processus que des outils de travail et des infrastructures technologiques ont débuté et se poursuivront.

Le transfert de certaines unités administratives au ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur et au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie a été réalisé. Ainsi, des applications ont été transférées à ces ministères.

Le projet de modernisation des systèmes d'information du Fonds de financement et de Financement-Québec s'est poursuivi et a progressé comme prévu. De plus, un investissement important a été consenti afin de remplacer les équipements d'emmagasinage de l'information numérique qui ont atteint leur durée de vie utile et leur capacité maximale.

Par ailleurs, de nouveaux systèmes de mission ont été finalisés dans les domaines des festivals et des événements, du dépistage en hébergements illégaux, de la diffusion de données stratégiques, de l'aide aux entreprises touristiques et de la gestion de l'aide financière aux associations touristiques. L'actualisation du système québécois de gestion de la destination BonjourQuébec.com suit son cours. Après avoir obtenu l'autorisation du Conseil du trésor, les travaux de réalisation du dossier d'affaires se poursuivent.

TABLEAU 38

DÉPENSES ET INVESTISSEMENTS PRÉVUS ET RÉELS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES POUR 2012-2013

	Dépenses et investissements prévus (000 \$)	Dépenses et investissements réels (000 \$)	Explication sommaire des écarts
FINANCES			
Activités d'encadrement	590,4	745,4	Des dépenses administratives prévues en continuité ont été transférées
Activités de continuité	7 866,6	7 214,4	Transfert vers des dépenses administratives et certaines acquisitions non réalisées
Projets	1 221,4	1 384,5	Projet additionnel autorisé en cours d'année : remplacement des environnements centralisés d'emménagement de l'information numérique
Dépenses et investissements	9 678,4	9 344,3	Diminution de 3,5 % des dépenses prévues

DÉPENSES ET INVESTISSEMENTS PRÉVUS ET RÉELS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES POUR 2012-2013 (SUITE)

	Dépenses et investissements prévus (000 \$)	Dépenses et investissements réels (000 \$)	Explication sommaire des écarts
ÉCONOMIE			
Activités d'encadrement	701,3	712,4	—
Activités de continuité	7 177,7	6 195,0	À la suite du transfert de certaines applications au MRIFCE et au MESRST, des travaux n'ont pas eu lieu
Projets	863,5	1 205,0	Projet additionnel autorisé en cours d'année
Dépenses et investissements	8 742,5	8 112,4	Diminution de 7,2 % des dépenses prévues
TOURISME			
Activités d'encadrement	680,7	474,2	Report d'activités en 2013-2014
Activités de continuité	5 946,1	5 535,9	Report d'activités en 2013-2014
Projets	381,9	64,1	Report d'activités en 2013-2014
Dépenses et investissements	7 008,7	6 074,2	Diminution de 13,3 % des dépenses prévues

DÉPENSES ET INVESTISSEMENTS PRÉVUS ET RÉELS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES POUR 2012-2013 (SUITE)

	Dépenses et investissements prévus (000 \$)	Dépenses et investissements réels (000 \$)	Explication sommaire des écarts
TOTAL			
Activités d'encadrement	1 972,4	1 932,0	
Activités de continuité	20 990,4	18 945,3	
Projets	2 466,8	2 653,6	
Dépenses et investissements	25 429,6	23 530,9	Diminution de 7,47 % des dépenses

Sources : Bilans annuels des réalisations en ressources informationnelles 2012-2013 du ministère des Finances et de l'Économie.



TABLEAU 39

ÉTAT D'AVANCEMENT DES PRINCIPAUX PROJETS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Projets	Avancement (en %)	Explication sommaire des écarts
<p>Remplacement des environnements centralisés d'emmagasinement de l'information numérique</p> <ul style="list-style-type: none"> Ce projet vise à remplacer les équipements de réseau de stockage (SAN) actuels qui ont atteints leur durée de vie utile et leur capacité maximale. 	91	<p><i>Nouveau projet</i></p> <p>Avec l'appel d'offres tenu en février et en mars 2013, les coûts d'acquisition se sont avérés plus compétitifs que ce qui était prévu, ce qui a permis de réduire le coût du projet de plus de 169 000 \$</p>
<p>Modernisation des systèmes d'information du Fonds de financement et de Financement-Québec</p> <ul style="list-style-type: none"> Ce projet consiste à moderniser les systèmes d'information afin de se conformer aux recommandations du Vérificateur général concernant la journalisation et l'accès aux données ainsi que d'optimiser les ressources informationnelles et l'organisation du travail pour être en mesure de faire face à la croissance des activités. 	48	<p><i>Poursuite du projet</i></p> <p>Le projet progresse comme prévu</p>

ÉTAT D'AVANCEMENT DES PRINCIPAUX PROJETS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES (SUITE)

Projets	Avancement (en %)	Explication sommaire des écarts
Prestation électronique de services <ul style="list-style-type: none"> Ce projet permet de rehausser l'offre de services en ligne couvrant l'ensemble des programmes et services offerts aux entreprises et aux coopératives. 	27	<i>Poursuite du projet</i> La mise en place de l'infrastructure technologique et des services communs est terminée Développement de nouveaux services en ligne, le projet se poursuit
Actualisation du site promotionnel BonjourQuébec.com	17	<i>Poursuite du projet</i> Le dossier d'affaires est en cours de réalisation, et l'échéancier est respecté

Sources : Bilans annuels des réalisations en ressources informationnelles 2012-2013 du ministère des Finances et de l'Économie.

TABLEAU 40

**RESSOURCES AFFECTÉES AUX PRINCIPAUX PROJETS
EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES**

Projets	Ressources humaines prévues (ETC)	Ressources humaines utilisées (ETC)	Ressources financières prévues (000 \$)	Ressources financières utilisées (000 \$)	Explication sommaire des écarts
Remplacement des environnements centralisés d'emmagasinage de l'information numérique	0,0	0,0	0,0	480,8	Projet additionnel autorisé en cours d'année
Modernisation des systèmes d'information du Fonds de financement et de Financement-Québec	2,8	2,0	827,5	629,1	Les coûts des ressources externes obtenus à la suite de l'appel d'offres sont plus compétitifs que ceux prévus

RESSOURCES AFFECTÉES AUX PRINCIPAUX PROJETS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES (SUITE)

Projets	Ressources humaines prévues (ETC)	Ressources humaines utilisées (ETC)	Ressources financières prévues (000 \$)	Ressources financières utilisées (000 \$)	Explication sommaire des écarts
Prestation électronique de services	1,2	1,1	284,0	326,4	L'écart provient des travaux additionnels occasionnés pour stabiliser la plateforme du nouveau portail
Portail d'occasions d'affaires – Le Nord pour tous	0,0	0,0	0,0	629,6	Projet additionnel autorisé en cours d'année
Actualisation du site promotionnel BonjourQuébec.com	1,3	1,0	381,9	64,1	Report d'activités en 2013-2014

Sources : Bilans annuels des réalisations en ressources informationnelles 2012-2013 et programmations annuelles en ressources informationnelles 2012-2013 du ministère des Finances et de l'Économie.

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES STANDARDS SUR L'ACCESSIBILITÉ DU WEB

Le ministère des Finances et de l'Économie compte trois sites Internet principaux :

- www.finances.gouv.qc.ca
- www.economie.gouv.qc.ca
- www.tourisme.gouv.qc.ca

Des travaux ont été entrepris pour assurer la conformité de ces sites aux standards gouvernementaux sur l'accessibilité du Web adoptés par le Conseil du trésor, soit le Standard sur l'accessibilité d'un site Web, le Standard sur l'accessibilité d'un document téléchargeable et le Standard sur l'accessibilité du multimédia dans un site Web.

TABLEAU 41

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES STANDARDS SUR L'ACCESSIBILITÉ DU WEB POUR L'EXERCICE FINANCIER 2012-2013

Éléments	Explications
<p>Liste des sections ou sites Web non encore conformes</p>	<p>Site www.finances.gouv.qc.ca :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le moteur de recherche; • les outils de calcul; • les liens externes; • les documents téléchargeables (PDF); • certains tableaux complexes du site; • les formulaires de la section CFI. <p>Site www.economie.gouv.qc.ca :</p> <p>Ce site respecte les standards.</p> <p>Site www.tourisme.gouv.qc.ca :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les liens externes; • les documents téléchargeables (PDF) avant novembre 2012; • certains tableaux complexes du site; • certaines navigations secondaires dans les microsites; • la section Bulletin touristique; • le rapport de contraste de luminosité entre le texte et son arrière-plan pour certaines images.

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES STANDARDS SUR L'ACCESSIBILITÉ DU WEB POUR L'EXERCICE FINANCIER 2012-2013 (SUITE)

Éléments

Résumé des réalisations pour la mise en œuvre des standards

Explications

Site www.finances.gouv.qc.ca :

- analyse de la situation;
- rapport présenté au comité de direction;
- mise en place d'un comité Accessibilité;
- rédaction d'un plan d'action;
- réalisation de formations;
- assistance à l'utilisateur sur demande.

Site www.economie.gouv.qc.ca :

- préparation d'un plan d'action et présentation d'un état de situation aux autorités;
- prise en charge de la mise en accessibilité et du soutien par l'équipe Web;
- assistance à l'utilisateur sur demande.

Site www.tourisme.gouv.qc.ca :

- refonte de la page d'accueil;
- distinction du contenu et de la structure de sa présentation par l'utilisation de feuilles de style en cascade (CSS);
- modification possible de la taille des caractères affichés avec les fonctionnalités du navigateur;
- utilisation de codes et de feuilles de style valides;
- élaboration de mécanismes de navigation cohérents et compréhensibles pour l'internaute;
- intégration d'un rapport de contraste de luminosité entre le texte et son arrière-plan d'au moins 4,5.

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES STANDARDS SUR L'ACCESSIBILITÉ DU WEB POUR L'EXERCICE FINANCIER 2012-2013 (SUITE)

Éléments

Liste des obstacles et des situations particulières

Explications

Site www.finances.gouv.qc.ca :

- documents PDF complexes et ayant une courte durée de vie;
- équipement informatique inadéquat pour une transformation rapide;
- investissement budgétaire important requis dans un contexte de réduction des dépenses ministérielles.

Site www.economie.gouv.qc.ca :

- refonte globale en cours des formulaires téléchargeables en format Word ou PDF;
- Absence de lecteur multimédia conforme : recours à un site Web externe conforme spécialisé dans l'hébergement de vidéos.

Site www.tourisme.gouv.qc.ca :

- correction des problèmes d'affichage de façon à ce que la taille du texte atteigne 200 %, prioritairement dans les menus de navigation.
- ajout de métadonnées descriptions dans les pages d'accueil des trois premiers niveaux du site;
- amélioration de l'accès au site requis.

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES STANDARDS SUR L'ACCESSIBILITÉ DU WEB POUR L'EXERCICE FINANCIER 2012-2013 (SUITE)

Éléments	Explications	
Ressources mises à contribution	<p>Site www.finances.gouv.qc.ca :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Direction des ressources humaines; • Direction générale des services à la gestion; • Direction principale des systèmes d'information; • Direction des communications; • Direction du Secrétariat général. <p>Site www.economie.gouv.qc.ca :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Direction des communications; • Direction principale des systèmes d'information; • Direction des ressources humaines; • certaines unités productrices de contenus. <p>Site www.tourisme.gouv.qc.ca :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Direction des communications; • Direction des ressources informationnelles; • Direction des ressources humaines; • Direction de la promotion; • unités productrices de contenus; • programmeur multimédia (contractuel). 	
Éléments	Oui	Non
Prévision d'une refonte		X
Réalisation d'un audit de conformité		X
Élaboration d'un plan action	X	
Démarche de sensibilisation et de formation	X	
Existence d'un cadre de gouvernance		En cours



AUTRES EXIGENCES ET RENSEIGNEMENTS



ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE
ET ADMINISTRATIF

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES
ET LES HOMMES

EMPLOI ET QUALITÉ
DE LA LANGUE FRANÇAISE

ACCÈS À L'INFORMATION ET RÈGLEMENT
SUR LA DIFFUSION

PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL
POUR FAVORISER LA PARTICIPATION
DE TOUS À L'ESSOR DU QUÉBEC
2008- 2013 - *LA DIVERSITÉ :*
UNE VALEUR AJOUTÉE

POLITIQUE DE FINANCEMENT
DES SERVICES PUBLICS

OCCUPATION ET VITALITÉ DES TERRITOIRES

RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR
GÉNÉRAL DU QUÉBEC

LISTE DES PUBLICATIONS

LISTE DES LOIS SOUS LA RESPONSABILITÉ
DU MINISTRE

LISTE DES ORGANISMES SOUS
LA RESPONSABILITÉ DU MINISTRE



ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIF

Le 16 janvier 2012, le Groupe de travail sur la simplification réglementaire et administrative a déposé son rapport adressant au gouvernement 63 recommandations de simplification réglementaire et administrative qui se déclinent en 4 axes :

- mieux réglementer;
- contenir le fardeau de la paperasserie;
- formuler des propositions concrètes touchant toutes les entreprises;
- faciliter le démarrage d'entreprises.

Pour créer un environnement d'affaires plus propice au développement des entreprises, le Ministère a annoncé, le 24 janvier 2013, la création d'un comité de suivi sur la mise en œuvre des recommandations du rapport du Groupe de travail sur la simplification réglementaire et administrative.

Trois des soixante-trois recommandations sont sous la responsabilité du Ministère.

HARMONISER LES EXIGENCES ADMINISTRATIVES DU MINISTÈRE AVEC CELLES D'INVESTISSEMENT QUÉBEC, NOTAMMENT EN MATIÈRE D'AIDE FINANCIÈRE

Le Ministère et Investissement Québec (IQ) disposent de plusieurs outils financiers pour soutenir la réalisation de projets d'entreprises.

Institué en 2011, le Fonds du développement économique (FDE) a permis de recentrer les interventions du gouvernement pour effectuer des interventions structurantes au bénéfice du développement économique du Québec. L'administration du FDE a été confiée à IQ.

A titre d'exemple, le programme d'aide financière ESSOR, qui est un des outils du FDE, est administré par IQ, mais implique également l'intervention du Ministère dans certaines étapes liées à l'évaluation des projets et à leur approbation.

Le principal avantage de cette approche est de permettre la réalisation de projets d'investissement stratégiques dans toutes les régions du Québec, tout en éliminant les chevauchements administratifs. Elle permet également d'optimiser les retombées économiques de ces projets.

REGROUPER LES BUREAUX D'INVESTISSEMENT QUÉBEC ET DU MINISTÈRE EN RÉGION ET RENFORCER LES PROCÉDURES DE SUIVI COMMUN DES DOSSIERS D'ENTREPRISES

Actuellement, sept bureaux régionaux d'IQ et du Ministère ont été regroupés.

Par ailleurs, en 2012-2013, les ententes de gestion conclues avec les MRC pour le financement des centres locaux de développement (CLD) ont toutes été renouvelées jusqu'en 2014. Ces ententes établissent un certain nombre de principes et introduisent plusieurs attentes signifiées à l'intention des CLD.

Dans le but de renforcer les procédures de suivi commun des dossiers d'entreprises, les parties ont convenu du principe suivant : les CLD réalisent leurs mandats en interagissant de façon complémentaire avec divers autres organismes concernés par le soutien à l'entrepreneuriat.

En lien avec ce principe, une attente a été signifiée aux CLD à l'effet qu'ils contribuent, avec la direction régionale du Ministère et d'IQ, à l'établissement de mécanismes d'échange d'information et de collaboration sur les projets d'entreprises permettant une approche d'intervention complémentaire auprès de la clientèle entrepreneuriale.

PROMOUVOIR LES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES EN DÉMARRAGE OFFERTS PAR LE MINISTÈRE, INVESTISSEMENT QUÉBEC ET LES CENTRES LOCAUX DE DÉVELOPPEMENT COMME L'UNE DES PORTES D'ENTRÉE DES SERVICES AUX ENTREPRISES

Les ententes de gestion conclues en 2012-2013 avec les MRC pour le financement des CLD établissent un certain nombre de principes et introduisent plusieurs attentes signifiées à l'intention des CLD. Parmi celles-ci figure celle visant à ce que les CLD concentrent l'essentiel de leurs activités de soutien technique et financier à deux clientèles principales, l'une étant les entrepreneurs proposant le démarrage de nouvelles entreprises.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec a aussi profité de la mise en place de la Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat afin de repenser son offre de services aux entrepreneurs et a mis en place des mesures visant à faciliter le démarrage d'une entreprise ou à améliorer l'accompagnement des entrepreneurs. Voici des exemples de ce qui a été réalisé :

- l'espace Entreprises du Portail gouvernemental de services est devenu la porte d'entrée privilégiée des entrepreneurs pour la recherche d'information, avec la mise en place d'une passerelle Internet avec d'autres portails destinés aux entrepreneurs ou aux personnes désirant démarrer une entreprise, tels les ministères, les organismes gouvernementaux, Info entrepreneurs et autres sites Web pertinents. De plus, les médias



sociaux ont été intégrés à la ligne d'affaires Entreprises, qui est maintenant disponible pour les appareils mobiles. Les entrepreneurs ont donc rapidement accès aux renseignements, peu importe où ils se trouvent;

- une campagne de promotion a été lancée afin de faire connaître l'offre de services, actuelle et future, de l'espace Entreprises du Portail gouvernemental de services.

Par ailleurs, le ministère des Finances et de l'Économie poursuit son engagement d'harmoniser et de simplifier la réglementation en valeurs mobilières qu'il a pris en signant le Protocole d'entente provincial-territorial sur la réglementation des valeurs mobilières en 2004. En effet, afin de simplifier la vie des sociétés faisant affaire dans plus d'une province ou d'un territoire canadien, tous les règlements en valeurs mobilières approuvés par le Ministère au cours du dernier exercice financier étaient des règlements harmonisés avec la réglementation des provinces canadiennes.

Dans l'esprit de la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif, le Ministère a également mis de l'avant une simplification des procédures administratives pour les demandes d'aide financière présentées dans le cadre de son Programme de soutien au développement et à la promotion touristiques, pour le volet Entente de partenariat régional en tourisme (EPRT).

Ainsi, pour les seize nouvelles EPRT qui ont été signées depuis juin 2012 pour la période 2012-2015, le Ministère verse maintenant sa contribution financière directement à l'association touristique régionale (ATR) qui assume le processus administratif avec les promoteurs (l'annonce, la signature des conventions, le versement de l'aide financière et tout autre suivi administratif comme l'avenant et la fermeture de dossier).

Le Ministère a assumé, à même ses ressources, la gestion des 18 EPRT pour la période 2008-2012, dont pas moins de 162 projets au cours de ces cinq dernières années.

Au cours de l'exercice financier, le Ministère s'est également doté d'une prestation électronique de services afin de simplifier les procédures pour les demandes présentées

dans le cadre de son programme d'aide financière aux festivals et aux événements touristiques. Cette réalisation s'insère dans la démarche interministérielle de simplification des procédures initiée en 2011-2012.

L'acquisition de cet outil de gestion découle des recommandations soumises dans le dossier de présentation stratégique commandé conjointement par le Ministère et le Conseil du trésor. Ainsi, l'utilisation de PerforMind de SPONSORIUM a permis de simplifier le processus de demandes et de reddition de comptes pour les promoteurs de festivals et d'événements, d'alléger l'administration de ce programme et d'améliorer la connaissance de ce produit.

Dans la même perspective de simplification, une plateforme Web a été développée permettant aux associations touristiques sectorielles (ATS) de déposer leurs demandes d'aide et d'effectuer leur reddition de comptes en ligne. Ainsi, la gestion du programme d'aide aux ATS et les modalités de suivi ont été simplifiées tout en assurant le développement de la connaissance sur les différents produits et services touristiques.

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Dans le cadre du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques (PACC 2006-2012), intitulé *Le Québec et les changements climatiques – Un défi pour l'avenir*, le gouvernement du Québec exige que «chaque ministère développe un programme visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre occasionnés par les déplacements des employés pour se rendre au travail».

En 2012-2013, plusieurs actions ont été mises en œuvre, notamment :

- des travaux pour l'aménagement de l'espace des stationnements pour vélos;
- la promotion de l'écoconduite présentée sur le site Internet du ministère des Ressources naturelles;
- la participation à la Semaine des transports actifs et collectifs 2012, incluant la participation au Défi sans auto au boulot et la réalisation d'un concours visant à reconnaître les Champions du transport durable parmi le personnel;

- la mise en ligne d'une section intranet permettant d'informer le personnel sur le navettage durable;
- l'utilisation de la visioconférence et de la conférence Web pour réduire les transports dans le cadre du travail;
- la poursuite du Programme Abonne-Bus pour le personnel de Québec.

De plus, le Ministère a participé à plusieurs campagnes d'information et de sensibilisation à caractère environnemental, notamment le Défi Climat et le Jour de la Terre.

ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Le Ministère s'est engagé, à mettre en œuvre quatre actions du Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les hommes et les femmes 2011-2015²².

TABLEAU 42

PLAN D'ACTION 2011-2015

POUR QUE L'ÉGALITÉ DE DROIT DEVIENNE UNE ÉGALITÉ DE FAIT

Action	Résultat et commentaire
Poursuivre le soutien aux organismes régionaux Femmessor	<ul style="list-style-type: none"> Des ententes sont maintenant conclues pour les régions du Québec non desservies en matière d'entrepreneuriat féminin, et d'ici l'automne 2013, les 17 régions administratives auront un service Femmessor.
Réaliser une analyse socioéconomique des retombées concernant les femmes en matière de microcrédit	<ul style="list-style-type: none"> Un rapport d'analyse socioéconomique a été transmis aux membres du comité de suivi pour validation. Un guide pour améliorer le service-conseil devrait être disponible cet automne, à l'intention des conseillers. Les mesures ou recommandations découlant du rapport d'analyse devraient être mises en place au cours de la présente année.
Atteindre la parité entre les femmes et les hommes dans les conseils d'administration des sociétés d'État et en assurer le maintien	<ul style="list-style-type: none"> En date du 31 mars 2013, la proportion des femmes sur les conseils d'administration était de 50,5 % (138 femmes et 135 hommes). La représentation des femmes sur les conseils d'administration des sociétés d'État est passée de 48,3 % en 2011 à 50,5 % en 2013, soit une augmentation de 4,6 %.
Encourager un meilleur équilibre dans la représentation des hommes et des femmes au sein des conseils d'administration des partenaires du gouvernement	<ul style="list-style-type: none"> Selon le portrait dressé en mars 2012, les conseils d'administration des ATR étaient composés de femmes à 36 %. Ceux des ATS comptaient 26 % de femmes. Il s'agit d'une réalisation de 25 % des cibles quadriennales établies.

Le Ministère adhère au plan d'action gouvernemental d'analyse différenciée selon le sexe par deux actions précises. De plus, conformément au cadre de référence en matière d'évaluation de programme, il intègre cette préoccupation gouvernementale dans certaines de ses évaluations.

TABLEAU 43

PLAN D'ACTION EN MATIÈRE D'ANALYSE DIFFÉRENCIÉE SELON LES SEXES 2011-2015

Action	Résultat et commentaire
Soumettre la stratégie en matière d'entrepreneuriat du gouvernement du Québec à l'analyse différenciée selon les sexes (ADS)	<p>Les tables d'action régionales en entrepreneuriat ont débuté la rédaction de leurs plans d'action en décembre 2012. Aucun plan n'avait été déposé au 31 mars 2013.</p> <p>Les indicateurs suivants ont été retenus pour suivre la progression en matière d'ADS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pourcentage des régions intégrant l'ADS dans leur plan d'action en entrepreneuriat; • nombre de projets intégrant l'ADS.
Appliquer l'ADS au régime fiscal du Québec	<p>Deux analyses ont été produites au cours de l'exercice financier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une ADS pour le régime d'imposition des particuliers dans son ensemble; • une application concrète de l'ADS dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle contribution santé progressive. <p>Les analyses seront acheminées prochainement au Secrétariat à la condition féminine.</p>



EMPLOI ET QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE

Depuis l'entrée en vigueur de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration (PLG) et jusqu'à l'adoption de sa politique linguistique institutionnelle, le Ministère respecte les principes généraux de la PLG. Sa politique linguistique, qui s'appliquera aux entités fusionnées au sein du ministère des Finances et de l'Économie, sera ajustée au cours des prochains mois.

À cet égard, il importe de souligner qu'en étroite collaboration avec l'Office québécois de la langue française, la mission Tourisme du Ministère a entrepris des travaux de refonte de la politique linguistique pour mieux tenir compte des activités reliées au développement et à la promotion du tourisme au Québec.

Trois aide-mémoire ont été produits. L'un traite de la langue des documents, le deuxième, des règles linguistiques de la Stratégie touristique québécoise au nord du 49^e parallèle, et le dernier, du nom des entreprises touristiques de type pourvoirie.

De plus, des actions de sensibilisation ont été réalisées auprès des associations touristiques régionales qui produisent les guides touristiques afin que celles-ci disposent des règles linguistiques inhérentes à la réalisation des versions en langue anglaise de ces brochures.

Par ailleurs, au cours de l'exercice 2012-2013, l'unilinguisme français dans les activités auxquelles le Ministère a participé a été privilégié. Ainsi, tous les textes destinés à une large diffusion ont fait l'objet d'une révision linguistique aux fins, notamment, d'uniformisation des publications et de vérification de la qualité de la langue ainsi que du respect des termes normalisés par l'Office québécois de la langue française et des noms choisis ou approuvés par la Commission de toponymie du Québec.

Au regard des technologies de l'information, le Ministère porte une attention constante à tout le matériel et aux logiciels acquis ou renouvelés afin qu'ils soient dotés de la documentation et des interfaces d'utilisation en français.

ACCÈS À L'INFORMATION ET RÈGLEMENT SUR LA DIFFUSION

TABLEAU 44

STATISTIQUES CONCERNANT LES DEMANDES D'ACCÈS À L'INFORMATION

Nombre de demandes	Nombre de demandes d'accès à l'information	134
	Demandes totalement refusées	18
	Demandes totalement acceptées	58
	Demandes partiellement acceptées	26
	Demandes ayant fait l'objet d'une demande de révision	3
	Demandes ayant fait l'objet de mesures d'accommodements raisonnables	0
Délai de traitement des demandes	Demandes traitées en 20 jours ou moins	98
	Demandes traitées en 30 jours	36

Durant l'exercice 2012-2013, le ministère des Finances et de l'Économie a reçu 134 demandes d'accès à l'information. Les documents demandés concernaient principalement des dépenses du Ministère, des études produites par celui-ci et des renseignements concernant les interventions financières.

La plupart des demandes traitées, soit 98, ont obtenu une réponse dans un délai de 20 jours.

Pour 36 des demandes reçues, le ministère des Finances et de l'Économie ne détenait aucun document ou a référé la demande, en tout ou en partie, à un autre organisme public.

De plus, 58 demandes ont été acceptées, 26 ont été partiellement acceptées et 18 ont été refusées.

De manière générale, les motifs pour un accès partiel ou un refus sont que les documents demandés

renfermaient des renseignements ayant des incidences sur l'économie, sur les décisions administratives ou politiques, notamment en vertu des articles 15, 23, 24, 34, 37 et 39 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), ou que ces demandes auraient nécessité la production d'un document renfermant de tels renseignements.

Trois requêtes ont fait l'objet d'une demande de révision.

Par ailleurs, en vertu de la section III du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 2), le ministère des Finances et de l'Économie diffuse dorénavant l'ensemble des documents et renseignements que prévoit ce règlement.

PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL POUR FAVORISER LA PARTICIPATION DE TOUS À L'ESSOR DU QUÉBEC 2008-2013

LA DIVERSITÉ : UNE VALEUR AJOUTÉE

Le Ministère participe activement à la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental pour favoriser la participation de tous à l'essor du Québec 2008-2013, intitulé *La diversité : une valeur ajoutée*. Responsable plus particulièrement de la mesure de soutien à la participation à la vie économique, il collabore, avec d'autres ministères, organismes ou intervenants du secteur privé, à d'autres mesures.

TABLEAU 45

PLAN D'ACTION 2008-2013 – LA DIVERSITÉ : UNE VALEUR AJOUTÉE

Action	Résultat et commentaire
Sensibiliser et outiller les employeurs afin d'accueillir et de maintenir en emploi une main-d'œuvre diversifiée	<ul style="list-style-type: none"> En 2012-2013, cinq formations Meilleures pratiques d'affaires (MPA) « Miser sur une main-d'œuvre diversifiée : un avantage compétitif pour les PME » ont été offertes dans diverses régions du Québec. Un total de 88 personnes y ont participé. Le taux de satisfaction a été de 97 %.
Soutenir la participation à la vie économique	<ul style="list-style-type: none"> En 2012-2013, le Ministère a terminé la mise en place des mesures de soutien aux communautés culturelles annoncées lors du lancement de la Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat, soit le renouvellement des mesures existantes pour les communautés noires et l'ajout du Fonds Mosaïque. En 2012-2013, les organismes soutenus ont : <ul style="list-style-type: none"> – effectué des accompagnements, des conseils individuels ou du mentorat auprès de 222 entrepreneurs; – accordé 3 prêts; – accueilli 419 entrepreneurs à des activités de formation et 719 à des activités de réseautage; – sensibilisé leurs communautés à l'entrepreneuriat en participant à de nombreuses activités.

POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

La Politique de financement des services publics annoncée lors du dépôt du budget 2009-2010 vise, par de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et la transparence de même qu'à assurer une reddition de comptes relative au processus tarifaire.

- la délivrance de permis de remboursement;
- l'attestation d'admissibilité au crédit d'impôt pour le design de produits fabriqués industriellement;
- le repas lors de la séance du huis clos, événement tenu pour la présentation des politiques économiques, fiscales, budgétaires et financières du gouvernement dans le cadre du discours sur le budget.

BIENS ET SERVICES ACTUELLEMENT TARIFÉS

Les services actuellement tarifés au ministère des Finances et de l'Économie sont :

- la délivrance d'actes légaux relatifs à la Loi sur les coopératives;

Les coûts des services tarifés ont été évalués selon la comptabilité par activités, qui consiste à distribuer les coûts des ressources (humaines, matérielles, financières et informationnelles) aux différentes activités pour ensuite attribuer le coût de ces activités aux services tarifés.

TABLEAU 46
BIENS OU SERVICES TARIFÉS

	Revenus probables ⁽¹⁾ 2012-2013 (000 \$)	Coût des services (000 \$)	Niveau de financement atteint (en %)
Actes légaux relatifs à la Loi sur les coopératives	38,3	64,3	60
Délivrance de permis de remboursement	1 367,4	384,5	356 ²
Attestation d'admissibilité au crédit d'impôt pour le design de produits fabriqués industriellement	123,8	256,7	48
Repas lors de la séance du huis clos ⁽³⁾	36,2	40,0	90

(1) Les revenus sont dits « probables » tant que les travaux de vérification effectués pour les *Comptes publics 2012-2013* du gouvernement ne seront pas terminés.

(2) En 1997, le Québec, l'Ontario et le Manitoba ont convenu d'harmoniser leurs dispositions législatives et réglementaires sur le remboursement. Le Manitoba a alors harmonisé le coût de ses permis avec celui de l'Ontario. Aujourd'hui, le coût du permis (permis A – fabricant) au Québec est de 324 \$ par an, ce qui est beaucoup moins élevé que dans ces deux autres provinces.

(3) Préalablement au dépôt du budget à l'Assemblée nationale, le Ministère doit tenir une séance à huis clos afin de faire connaître les choix budgétaires du gouvernement aux représentants des médias et à certains groupes. À titre de bien public, la divulgation du contenu du discours sur le budget n'est pas tarifée, tout comme les documents remis aux participants lors de cette occasion. Une exception doit toutefois être considérée : une contribution est perçue auprès des participants pour couvrir les coûts du repas qui doit être servi puisqu'ils ne peuvent quitter les lieux de l'évènement avant la levée du huis clos.

Le Ministère retire des revenus de certaines activités commerciales dans les centres Infotouriste avec la location d'espace ou l'affichage publicitaire et la vente d'articles de promotion et de services.

TABLEAU 47

BIENS OU SERVICES TARIFÉS
(EN MILLIERS DE DOLLARS)

	Revenus probables⁽¹⁾ 2012-2013
Location d'espace dans les centres Infotouriste	541,1
Affichage publicitaire dans les centres Infotouriste	294,0
Vente de divers articles de promotion	58,6
Vente de services	239,5

⁽¹⁾ Les revenus sont dits « probables » tant que les travaux de vérification effectués pour les *Comptes publics 2012-2013* du gouvernement ne seront pas terminés.

Les niveaux de financement visés par la tarification ainsi que la justification de ces niveaux sont présentés dans le tableau suivant pour certains des biens ou des services tarifés.

TABLEAU 48
SERVICES TARIFÉS

	Niveau de financement visé	Justification
Actes légaux relatifs à la Loi sur les coopératives	50 %	Le niveau de financement vise à récupérer minimalement les coûts directs attribuables à cette activité tout en maintenant les tarifs qui sont comparables à ceux des autres personnes morales du provincial et du fédéral.
Délivrance de permis de remboursement	100 %	Le niveau de financement atteint (356 %) s'explique, notamment, par le fait que le Ministère réalise des économies d'échelle en jumelant, au sein d'une même direction, l'administration de deux lois, soit la Loi sur les matériaux de remboursement et les articles rembourrés et la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux.
Attestation d'admissibilité au crédit d'impôt pour le design de produits fabriqués industriellement	50 %	Le niveau de financement vise à récupérer minimalement les coûts directs attribuables à cette activité tout en maintenant l'attractivité de la mesure.
Repas lors de la séance du huis clos	70 %	Le niveau de financement visé tient compte du caractère annuel de l'évènement et de l'obligation du huis clos. La part restante des coûts est à la charge du Ministère pour le personnel gouvernemental affecté au huis clos.

À titre indicatif, le tableau ci-dessous indique la méthode de fixation des tarifs, la date de la dernière révision tarifaire de même que le mode d'indexation des tarifs pour les biens et services tarifés.

TABLEAU 49
SERVICES TARIFÉS

	Méthode de fixation des tarifs	Date de la dernière révision tarifaire	Mode d'indexation des tarifs
Actes légaux relatifs à la Loi sur les coopératives	Comparaison des tarifs avec d'autres personnes morales du provincial et du fédéral	1 ^{er} avril 2012	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation
Délivrance de permis de remboursement	Décision administrative	1 ^{er} janvier 2013	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation
Attestation d'admissibilité au crédit d'impôt pour le design de produits fabriqués industriellement	Prix de revient	1 ^{er} janvier 2013	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation
Repas lors de la séance du huis clos	Prix de revient (en fonction du nombre de personnes présentes et du coût des repas servis)	Automne 2012 (en vue du discours sur le budget 2012-2013)	Annuelle, selon l'évolution des coûts engagés

En ce qui concerne les activités commerciales reliées aux centres Infotouriste, les tarifs sont indexés annuellement selon la valeur du marché.

NOUVEAUX BIENS ET SERVICES

Durant la dernière année, il n'y a pas eu au Ministère de nouveau bien ou service pour lequel un mode de financement aurait dû être établi.

BIENS ET SERVICES NON TARIFÉS

Voici la liste des services offerts par le Ministère qui auraient pu faire l'objet d'une tarification, mais que le Ministère ne tarifie pas :

- accompagnement et conseils aux entreprises par l'entremise de ses conseillers en développement économique régional, de ses conseillers industriels, de ses experts en affaires internationales et de ses professionnels en gestion;
- délivrance de certificats d'admissibilité ou de compétence pour les mesures fiscales suivantes :
 - congé d'impôt sur le revenu pour une nouvelle société spécialisée dans la commercialisation d'une propriété intellectuelle;
 - congé fiscal pour chercheurs étrangers;
 - congé fiscal pour experts étrangers;
 - crédit d'impôt remboursable pour un projet de recherche précompétitive en partenariat privé;
 - crédit d'impôt remboursable pour les constructeurs de navires;
 - réduction de la taxe sur le capital pour l'acquisition de navires;
 - reconnaissance à titre de consortium de recherche admissible;
 - régime d'investissement coopératif;
 - ristourne à impôt différé.

OVT

OCCUPATION ET VITALITÉ DES TERRITOIRES

L'adoption de la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, en mai 2012, réaffirme la volonté du gouvernement du Québec de s'associer avec ses partenaires pour favoriser l'émergence d'une approche territoriale concertée de développement économique et durable.

Cette Loi, dont la mise en œuvre se traduit à travers la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016, instaure des mesures visant

à renforcer l'efficacité et la cohérence des actions gouvernementales en matière d'occupation et de vitalité des territoires (OVT). Elle établit l'obligation de suivi et de reddition de comptes relativement à la planification pluriannuelle des ministères, des organismes et des sociétés d'État concernés.

TABLEAU 50

OCCUPATION ET VITALITÉ DES TERRITOIRES

Action	Résultat et commentaire
<p>Poursuivre la mise en œuvre de programmes favorisant des modes de transport durable qui contribuent à la réduction des émissions de GES</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le projet mobilisateur de l'autobus électrique, lancé le 7 mars 2012, est un projet de 73 M\$, dont 30 M\$ proviennent du gouvernement du Québec. Il comprend deux volets, un autobus urbain électrique pour le marché du transport en commun urbain et un microbus électrique en aluminium pour le marché urbain. Un prototype d'autobus urbain à motorisation entièrement électrique a été présenté à la presse le 27 septembre 2012. À ce jour, 32,6 % de l'aide financière a été versée. La fin du projet est prévue en septembre 2015. Le projet mobilisateur de l'avion écologique, lancé le 5 décembre 2011, est un projet de 150 M\$, dont 70 M\$ proviennent du gouvernement du Québec. Il consiste à développer de nouvelles technologies devant permettre des économies de carburant. Ces technologies pourront être incorporées dans la prochaine génération d'aéronefs et de moteurs développés au Québec. Le Consortium Inno-VÉ est un organisme à but non lucratif qui soutient le développement et le financement de projets collaboratifs de recherche précompétitive en lien avec la filière des véhicules électriques. Créé en septembre 2012, il dispose d'un budget de 2 M\$ sur deux ans. Le consortium est sous la responsabilité du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie. Un premier appel de projets a été lancé en décembre 2012.

Action

Poursuivre la mise en œuvre de l'entente de partenariat relative au développement des coopératives

Résultat et commentaire

- Le Ministère a signé une entente de partenariat avec le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité, laquelle concerne 23 réseaux coopératifs, dont 11 coopératives de développement régional. Cette entente vise à appuyer les principales fonctions jugées stratégiques dans le développement coopératif, à savoir : la promotion de la formule coopérative et la concertation des coopératives en région; la prestation de services techniques aux promoteurs de nouvelles coopératives; la prestation des services d'accompagnement et de suivi spécialisé pour les coopératives établies; l'appui aux projets structurants.
- Une enveloppe budgétaire de 4,5 M\$ a été allouée par le Ministère pour 2012-2013 et pour 2013-2014. Le mouvement coopératif injectera également 565 000 \$ par année pour cette entente.

Poursuivre le soutien aux grappes métropolitaines

- En 2012-2013, le Ministère a soutenu financièrement le fonctionnement des grappes Aéro Montréal, Montréal InVivo (MIV), Techno Montréal et Écotech. De plus, il a appuyé la création de Cargo Montréal.
 - Aéro Montréal : Le Ministère s'est impliqué dans l'initiative MACH de la grappe avec une aide financière de 3 M\$ pour permettre à 70 PME québécoises d'améliorer leur productivité d'ici cinq ans. L'initiative MACH a pour objectif d'optimiser la performance de la chaîne d'approvisionnement aérospatiale québécoise afin d'augmenter sa compétitivité à l'échelle internationale. Elle met à la disposition des entreprises participantes des services, des outils et des méthodologies visant à évaluer et à améliorer leur performance et leur positionnement de marché ainsi qu'à développer davantage d'opportunités d'affaires.
 - Montréal InVivo (MIV) : Le Ministère a soutenu le déploiement des activités du réseau de mentorat BioSuccès pour les entrepreneurs en sciences de la vie, avec une aide financière de 17 930 \$ en 2012-2013. Ce réseau de mentors recrute et forme des gens d'expérience ayant eux-mêmes développé des entreprises ou des produits dans les différentes sphères de ce secteur et provenant de diverses régions de la province.

Action

Poursuivre le soutien aux grappes métropolitaines (suite)

Soutenir les entreprises souhaitant prendre un virage écoresponsable

Résultat et commentaire

- Techno Montréal : Le Ministère a soutenu la grappe des TIC dans la réalisation de deux projets en 2012-2013 :
 - > une contribution financière de 50 000 \$ à la réalisation d'une étude de faisabilité portant sur le projet Montréal Métropole numérique, qui vise à développer l'urbanisation numérique du Grand Montréal pour que la métropole puisse rejoindre le rang des villes dites intelligentes (*smart cities*);
 - > une aide de 50 000 \$ afin d'organiser des activités de maillage entre des entreprises étrangères et des PME québécoises en marge du Congrès mondial sur les technologies de l'information, qui s'est tenu à Montréal en octobre 2012. L'évènement a réuni 1 198 participants provenant de 51 pays.
- Écotech : La programmation d'Écotech vise à soutenir l'économie verte. Elle comprend, notamment, l'organisation de séances Inno+, qui consistent à mettre en relation des utilisateurs potentiels (entreprises, organisations) et des fournisseurs (PME technologiques), en collaboration avec divers organismes partenaires, comme le Conseil patronal de l'environnement du Québec ou l'Union des municipalités du Québec.
- Cargo Montréal : La formation de la grappe de la logistique et du transport en 2012-2013 a été soutenue par le Ministère en raison de la demande croissante en logistique qui entraîne une pression sur les infrastructures de transport. Cargo Montréal a pour but de rendre la métropole plus innovante et plus concurrentielle par l'amélioration de la logistique. Une somme de 78 000 \$ a été accordée en 2012-2013 pour le financement des activités de la grappe.

- Voir les pages 126 et 127.

Action	Résultat et commentaire
Renouveler les ententes avec les MRC pour le développement local et le soutien à l'entrepreneuriat	<ul style="list-style-type: none"> • Voir « Renouveler le partenariat entre le gouvernement et les MRC pour le financement des centres locaux de développement (CLD) » à la page 54.
Poursuivre la mise en œuvre du projet Action concertée de coopération régionale de développement (ACCORD)	<ul style="list-style-type: none"> • Voir « Assurer la réalisation des plans d'actions découlant des ententes de mise en œuvre des pôles et des créneaux d'excellence dans le cadre de la démarche ACCORD » et « Poursuivre le processus d'évaluation et de renouvellement des ententes de mise en œuvre des pôles et des créneaux d'excellence » aux pages 63 et 64.
Élaborer et rendre publique la Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat	<ul style="list-style-type: none"> • Voir « Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat » à la page 53.
Soutenir la relance et la diversification des territoires en difficulté grâce au Fonds d'aide aux municipalités mono-industrielles	<ul style="list-style-type: none"> • Voir « Mettre en place, de concert avec les partenaires, des moyens pour détecter les signes avant-coureurs de perturbations et soutenir la mise en place d'intervention précoces », « Faciliter la relance d'entreprises faisant face à des difficultés », « Favoriser la relance économique des territoires touchés par la fermeture ou la diminution des activités d'une entreprise » aux pages 61 et 62.



RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

En 2007, le Vérificateur général a procédé à une vérification du soutien financier apporté aux entreprises culturelles. Parmi les recommandations qu'il a formulées dans son rapport du 18 mars 2008, le Vérificateur général recommandait au ministère des Finances et à la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) de procéder à l'évaluation de crédits d'impôt destinés aux entreprises culturelles.

Les travaux entourant ces recommandations se sont poursuivis en 2012-2013. Les détails sont présentés à la page 41, « Poursuivre l'évaluation de l'efficacité des mesures fiscales quant à l'atteinte des objectifs et de leurs impacts sur les contribuables ». Le 14 février 2013, le Vérificateur général notait que des progrès satisfaisants avaient été réalisés à l'égard des recommandations formulées.

LISTE DES PUBLICATIONS

BUDGET 2013-2014 (20 NOVEMBRE 2012)

- Discours sur le budget 2013-2014
- Plan budgétaire 2013-2014
- Données historiques depuis 1970-1971 (version électronique)
- Budget en un coup d'œil 2013-2014
- Investir pour assurer notre prospérité : la vision économique du gouvernement
- Clé USB – Budget 2013-2014

BULLETIN DE L'INDUSTRIE DU CAPITAL DE RISQUE

- Bulletin de l'industrie du capital de risque, 2^e trimestre 2012
- Bulletin de l'industrie du capital de risque, 3^e trimestre 2012
- Bulletin de l'industrie du capital de risque – Bilan
- Bulletin de l'industrie du capital de risque, 1^{er} trimestre 2013

BULLETIN D'INFORMATION

- Bulletin d'information 2012-3 – Mesures relatives au régime d'épargne-actions II et à la taxe sur l'hébergement
- Bulletin d'information 2012-4 – Modifications au régime de taxation québécois donnant suite aux engagements d'harmonisation au régime de taxation fédéral applicables en 2013
- Bulletin d'information 2012-5 – Harmonisation à certaines mesures du budget fédéral du 29 mars 2012
- Bulletin d'information 2012-6 – Modifications à diverses mesures fiscales
- Bulletin d'information 2013-1 – Plafonds régissant la déductibilité des frais d'automobile et taux des avantages relatifs à l'utilisation d'une automobile pour l'année 2013
- Bulletin d'information 2013-2 – Harmonisation à certaines mesures du budget fédéral du 21 mars 2013 en matière de taxes de vente
- Bulletin d'information 2013-3 – Mesures relatives aux crédits d'impôt pour frais de scolarité et d'examen et à la taxe sur l'hébergement
- Bulletin d'information ACCORD, avril 2012
- Bulletin d'information ACCORD, mai 2012
- Bulletin d'information ACCORD, juin 2012
- Bulletin d'information ACCORD, juillet 2012
- Bulletin d'information ACCORD, septembre 2012
- Bulletin d'information ACCORD, octobre 2012



- Bulletin d'information ACCORD, novembre 2012
- Bulletin d'information ACCORD, décembre 2012
- Bulletin d'information ACCORD, janvier 2013
- Bulletin d'information ACCORD, février 2013
- Bulletin d'information ACCORD, mars 2013

COMPTES PUBLICS

- Comptes publics 2011-2012 – Renseignements concernant la rémunération, les fournisseurs et les bénéficiaires : année financière terminée le 31 mars 2012
- Comptes publics 2011-2012 – Volume 1
- Comptes publics 2011-2012 – Volume 2
- États financiers des organismes et des entreprises du gouvernement du Québec 2011-2012
- Dépenses fiscales – Édition 2012
- Emprunts du Québec – Exercice financier 2012-2013
- Nouveaux emprunts de Financement-Québec – Exercice financier 2012-2013
- Plan d'action à l'égard des personnes handicapées – Édition 2012-2013
- Profil économique et financier du Québec – Édition 2012
- Le point sur la situation économique et financière du Québec – Printemps 2013
- Le point sur la situation économique et financière du Québec en bref – Printemps 2013

PORTRAITS RÉGIONAUX DE L'ENTREPRENEURIAT

- Portrait régional de l'entrepreneuriat – Région Abitibi-Témiscamingue, septembre 2012
- Portrait régional de l'entrepreneuriat – Région Bas-Saint-Laurent, septembre 2012
- Portrait régional de l'entrepreneuriat – Région Capitale-Nationale, septembre 2012
- Portrait régional de l'entrepreneuriat – Région Centre-du-Québec, septembre 2012
- Portrait régional de l'entrepreneuriat – Région Chaudière-Appalaches, septembre 2012
- Portrait régional de l'entrepreneuriat – Région Côte-Nord, septembre 2012
- Portrait régional de l'entrepreneuriat – Région Estrie, septembre 2012
- Portrait régional de l'entrepreneuriat – Région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, septembre 2012
- Portrait régional de l'entrepreneuriat – Région Lanaudière, septembre 2012
- Portrait régional de l'entrepreneuriat – Région Laurentides, septembre 2012
- Portrait régional de l'entrepreneuriat – Région Laval, septembre 2012
- Portrait régional de l'entrepreneuriat – Région Mauricie, septembre 2012
- Portrait régional de l'entrepreneuriat – Région Montérégie, septembre 2012

- Portrait régional de l'entrepreneuriat – Région Montréal, septembre 2012
- Portrait régional de l'entrepreneuriat – Région Nord-du-Québec, septembre 2012
- Portrait régional de l'entrepreneuriat – Région Outaouais, septembre 2012
- Portrait régional de l'entrepreneuriat – Région Saguenay-Lac-Saint-Jean, septembre 2012

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

- Rapport annuel de gestion 2011-2012 du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
- Rapport annuel de gestion du ministère des Finances 2011-2012
- Rapport annuel de gestion 2011-2012 du ministère du Tourisme

RAPPORT MENSUEL DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES

- Rapport mensuel des opérations financières au 31 décembre 2011
- Rapport mensuel des opérations financières au 31 janvier 2012
- Rapport mensuel des opérations financières au 29 février 2012
- Rapport mensuel des opérations financières préliminaire au 31 mars 2012
- Rapport mensuel des opérations financières au 31 mai 2012
- Rapport mensuel des opérations financières au 30 juin 2012
- Rapport mensuel des opérations financières au 31 juillet 2012
- Rapport mensuel des opérations financières au 31 août 2012
- Rapport mensuel des opérations financières au 30 septembre 2012
- Rapport mensuel des opérations financières au 31 octobre 2012
- Rapport mensuel des opérations financières au 30 novembre 2012
- Rapport mensuel des opérations financières au 31 décembre 2012

SOMMAIRE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER DU QUÉBEC

- Sommaire économique et financier du Québec – 20 novembre 2012
- Sommaire économique et financier du Québec – 28 mars 2013

AUTRES PUBLICATIONS

- Paramètres du régime d'imposition des particuliers pour l'année d'imposition 2013
- Rapport sur le financement des services publics 2010-2011
- Le régime d'impôt minier du Québec – Document de consultation
- Titres et emprunts émis par le Québec – Encours au 30 septembre 2012



PUBLICATIONS SUR L'INDUSTRIE TOURISTIQUE

- Bulletin touristique (bimensuel) portant en alternance sur les établissements d'hébergement et sur les entrées à la frontière et hébergement touristique, d'avril 2012 à février 2013
- Bulletin de veille Le Belvédère (bimensuel), de juin 2012 à février 2013
- Note de conjoncture (mensuel de mai à octobre, trimestriel aux autres périodes)
- Les plus récentes données sur le tourisme au Québec – tableaux (2012)
- Vers un tourisme de qualité – Guide et outils de bonnes pratiques, 2012
- Fréquentation des terrains de camping en bref – 2012, novembre 2012
- Outil de monitoring Web sur la pratique récréotouristique de la motoneige (2012)
- Profil statistique – Marché des États-Unis d'Amérique, mars 2013
- Profil statistique – Marché de la France, mars 2013
- Classification des établissements d'hébergement du Québec en 2011, juillet 2012
- Portrait statistique – L'hébergement au Québec en 2011, juin 2012
- Étude sur les croisiéristes en situation d'embarquement ou de débarquement au port de Québec durant la saison 2011 (2012)
- Un itinéraire vers la croissance : Plan de développement de l'industrie touristique 2012-2020 (2012)
- Veille nordique (2012)

LISTE DES LOIS SOUS LA RESPONSABILITÉ DU MINISTRE

LOIS DONT L'APPLICATION RELÈVE DU MINISTRE DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE

- Loi sur l'administration financière, RLRQ, chapitre A-6.001
- Loi sur l'administration fiscale*, RLRQ, chapitre A-6.002
- Loi sur l'Agence du revenu du Québec*, RLRQ, chapitre A-7.003
- Loi sur l'aide au développement des coopératives et des personnes morales sans but lucratif, RLRQ, chapitre A-12.1
- Loi sur l'aide au développement touristique²³, RLRQ, chapitre A-13.1
- Loi sur l'assurance-dépôts, RLRQ, chapitre A-26
- Loi sur les assurances, RLRQ, chapitre A-32
- Loi favorisant l'augmentation du capital des petites et moyennes entreprises, RLRQ, chapitre A-33.01
- Loi sur l'Autorité des marchés financiers²⁴, RLRQ, chapitre A-33.2
- Loi sur les biens non réclamés*, RLRQ, chapitre B-5.1
- Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec, RLRQ, chapitre C-2
- Loi constituant Capital régional et coopératif Desjardins, RLRQ, chapitre C-6.1
- Loi sur les centres financiers internationaux*, RLRQ, chapitre C-8.3
- Loi sur les compagnies*, RLRQ, chapitre C-38
- Loi sur les compagnies de télégraphe et de téléphone*, RLRQ, chapitre C-45
- Loi sur les compagnies minières*, RLRQ, chapitre C-47
- Loi sur les coopératives, RLRQ, chapitre C-67.2
- Loi sur les coopératives de services financiers, RLRQ, chapitre C-67.3
- Loi sur le courtage immobilier, RLRQ, chapitre C-73.2
- Loi sur les dépôts et consignations, RLRQ, chapitre D-5
- Loi sur les dettes et les emprunts municipaux²⁵, RLRQ, chapitre D-7
- Loi sur la distribution de produits et services financiers, RLRQ, chapitre D-9.2
- Loi concernant les droits sur les transferts de terrains*, RLRQ, chapitre D-17
- Loi sur les entreprises de services monétaires²⁶, RLRQ, chapitre E-12.000001

23 Le ministre délégué au Tourisme est responsable, sous la direction du ministre des Finances et de l'Économie, de l'application de la présente loi. Décret n° 876-2012 du 20 septembre 2012, (2012) 144 G.O. 2, 4871.

24 Le ministre des Finances et de l'Économie est chargé de l'application de la présente loi à l'exception des dispositions relatives aux fonctions et pouvoirs exercés par l'Autorité pour l'application de la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, chapitre C-65.1), dont la responsabilité relève du ministre qui est président du Conseil du trésor. Art. 749 de la Loi.

25 Le ministre des Finances et de l'Économie est responsable de l'application de la présente loi à l'exception des dispositions qui relèvent du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Décret n° 874-2012 du 20 septembre 2012, (2012) 144 G.O. 2, 4868.

26 Le ministre des Finances et de l'Économie est chargé de l'application de la présente loi, à l'exclusion des articles 8, 9 et 49 et du deuxième alinéa de l'article 76, dont l'application est à la charge du ministre de la Sécurité publique. Art. 85 de la Loi.



- Loi sur l'équilibre budgétaire, RLRQ, chapitre E-12.00001
- Loi sur les établissements d'hébergement touristique²⁷, RLRQ, chapitre E-14.2
- Loi sur l'exercice des activités de bourse au Québec par Nasdaq, RLRQ, chapitre E-20.01
- Loi sur Financement-Québec, RLRQ, chapitre F-2.01
- Loi constituant Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi, RLRQ, chapitre F-3.1.2
- Loi constituant le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.), RLRQ, chapitre F-3.2.1
- Loi instituant le Fonds du Plan Nord, RLRQ, chapitre F-3.2.1.1.1
- Loi sur les frais de garantie relatifs aux emprunts des organismes gouvernementaux, RLRQ, chapitre F-5.1
- Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, RLRQ, chapitre G-1.02
- Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux, RLRQ, chapitre H-2.1
- Loi concernant l'impôt sur la vente en détail*, RLRQ, chapitre I-1
- Loi concernant l'impôt sur le tabac*, RLRQ, chapitre I-2
- Loi sur les impôts*, RLRQ, chapitre I-3
- Loi concernant l'application de la Loi sur les impôts*, RLRQ, chapitre I-4
- Loi sur l'Institut de la statistique du Québec, RLRQ, chapitre I-13.011
- Loi sur les instruments dérivés, RLRQ, chapitre I-14.01
- Loi sur Investissement Québec, RLRQ, chapitre I-16.0.1
- Loi sur les licences*, RLRQ, chapitre L-3
- Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés, RLRQ., chapitre M-5
- Loi sur le ministère des Finances, RLRQ, chapitre M-24.01
- Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, RLRQ, chapitre M-30.01
- Loi sur le ministère du Tourisme²⁸, RLRQ, chapitre M-31.2
- Loi concernant la mise en œuvre de l'Accord sur le commerce intérieur, RLRQ, chapitre M-35.1.1
- Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires*, RLRQ, chapitre P-2.2
- Loi concernant les paramètres sectoriels de certaines mesures fiscales, RLRQ, chapitre P-5.1
- Loi sur les pouvoirs spéciaux des personnes morales*, RLRQ, chapitre P-16
- Loi sur la publicité légale des entreprises*, RLRQ, chapitre P-44.1
- Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations, RLRQ, chapitre R-2.2.0.1
- Loi sur la réduction du capital-actions de personnes morales de droit public et leurs filiales, RLRQ, chapitre R-2.2.1
- Loi sur la Régie des installations olympiques²⁹, RLRQ, chapitre R-7

27 Le ministre délégué au Tourisme est chargé, sous la direction du ministre des Finances et de l'Économie, de l'application de la présente loi. Décret n° 876-2012 du 20 septembre 2012, (2012) 144 G.O. 2, 4871.

28 Le ministre délégué au Tourisme est responsable, sous la direction du ministre des Finances et de l'Économie, de l'application de la présente loi. Décret n° 876-2012 du 20 septembre 2012, (2012) 144 G.O. 2, 4871.

29 Le ministre délégué au Tourisme est chargé, sous la direction du ministre des Finances et de l'Économie, de l'application de la présente loi. Décret n° 876-2012 du 20 septembre 2012, (2012) 144 G.O. 2, 4871.

- Loi sur le Régime d'investissement coopératif, RLRQ, chapitre R-8.1.1
- Loi sur le remboursement d'impôts fonciers*, RLRQ, chapitre R-20.1
- Loi sur le remplacement de programmes conjoints par un abattement fiscal, RLRQ, chapitre R-21
- Loi sur la Société de développement autochtone de la Baie-James³⁰, RLRQ, chapitre S-9.1
- Loi sur la Société de financement des infrastructures locales du Québec, RLRQ, chapitre S-11.0102
- Loi sur la Société des alcools du Québec³¹, RLRQ, chapitre S-13
- Loi sur la Société des loteries du Québec, RLRQ, chapitre S-13.1
- Loi sur la Société du Centre des congrès de Québec³², RLRQ, chapitre S-14.001
- Loi sur la Société du Palais des Congrès de Montréal³³, RLRQ, chapitre S-14.1
- Loi sur la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, RLRQ, chapitre S 16.001
- Loi sur la Société Innovatech du Grand Montréal, RLRQ, chapitre S-17.2.0.1
- Loi sur la Société Innovatech du sud du Québec, RLRQ, chapitre S-17.2.2
- Loi sur la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches, RLRQ, chapitre S-17.4
- Loi sur la Société Innovatech Régions ressources, RLRQ, chapitre S-17.5
- Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne, RLRQ, chapitre S-29.01
- Loi sur les sociétés de placements dans l'entreprise québécoise, RLRQ, chapitre S-29.1
- Loi sur les sociétés par actions*, RLRQ, chapitre S-31.1
- Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux, RLRQ, chapitre S-37.01
- Loi sur la taxe de vente du Québec*, RLRQ, chapitre T-0.1
- Loi concernant la taxe sur les carburants*, RLRQ, chapitre T-1
- Loi concernant la taxe sur la publicité électronique*, RLRQ, chapitre T-2
- Loi concernant la taxe sur les télécommunications*, RLRQ, chapitre T-4
- Loi sur les valeurs mobilières, RLRQ, chapitre V-1.1
- Loi sur la Coopérative régionale d'électricité de Saint-Jean-Baptiste de Rouville et abrogeant la Loi pour favoriser l'électrification rurale par l'entremise de coopératives d'électricité, L.Q. 1986, chapitre 21
- Loi abrogeant la Loi sur l'établissement par Sidbec d'un complexe sidérurgique et la Loi sur la Société du parc industriel et portuaire Québec-Sud, L.Q. 2004, chapitre 40

30 Le ministre des Ressources naturelles est responsable de l'application de la présente loi sauf à l'égard des responsabilités confiées par la présente loi au ministre des Finances et de l'Économie. Décret n° 879-2012 du 20 septembre 2012, (2012) 144 G.O. 2, 4873.

31 Le ministre des Finances et de l'Économie est chargé de l'application de la Loi, à l'exception de l'article 29.1, des premier, deuxième et troisième alinéas de l'article 30, des articles 30.1 à 35.3, 36 à 36.3, 37.2 et 38 à 55.7, dont l'application relève du ministre de la Sécurité publique, et à l'exception des autres dispositions des sections III et IV dont l'application relève du ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation. Art. 61 de la Loi. En ce qui a trait à l'économie, le ministre des Finances et de l'Économie exerce les fonctions du ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation prévues à la présente loi. Décret n° 874-2012 du 20 septembre 2012, (2012) 144 G.O. 2, 4868.

32 Le ministre délégué au Tourisme est responsable, sous la direction du ministre des Finances et de l'Économie, de l'application de la présente loi. Décret n° 876-2012 du 20 septembre 2012, (2012) 144 G.O. 2, 4871.

33 Le ministre délégué au Tourisme est chargé, sous la direction du ministre des Finances et de l'Économie, de l'application de la présente loi. Décret n° 876-2012 du 20 septembre 2012, (2012) 144 G.O. 2, 4871.



LOIS DONT L'APPLICATION RELÈVE PARTIELLEMENT DU MINISTRE DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE

- Loi sur l'assurance automobile³⁴, RLRQ, chapitre A-25
- Loi sur l'assurance parentale^{35*}, RLRQ, chapitre A-29.011
- Loi sur les clubs de chasse et de pêche*, RLRQ, chapitre C-22
- Loi sur les clubs de récréation*, RLRQ, chapitre C-23
- Loi sur les compagnies de cimetières*, RLRQ, chapitre C-40
- Loi sur les compagnies de cimetières catholiques romains*, RLRQ, chapitre C-40.1
- Loi sur les compagnies de gaz, d'eau et d'électricité*, RLRQ, chapitre C-44
- Loi sur la constitution de certaines Églises*, RLRQ, chapitre C-63
- Loi sur les contrats des organismes publics^{36*}, RLRQ, chapitre C-65.1
- Loi sur les corporations religieuses*, RLRQ, chapitre C-71
- Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre^{37*}, RLRQ, chapitre D-8.3
- Loi sur les évêques catholiques romains*, RLRQ, chapitre E-17
- Loi sur les fabriques*, RLRQ, chapitre F-1
- Loi sur la fiscalité municipale*, RLRQ, chapitre F-2.1
- Loi sur la liquidation des compagnies*, RLRQ, chapitre L-4
- Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation³⁸, RLRQ, chapitre M-14
- Loi sur les normes du travail^{39*}, RLRQ, chapitre N-1.1
- Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec^{40*}, RLRQ, chapitre R-5
- Loi sur le régime de rentes du Québec^{41*}, RLRQ, chapitre R-9
- Loi sur les sociétés nationales de bienfaisance*, RLRQ, chapitre S-31
- Loi sur les sociétés préventives de cruauté envers les animaux*, RLRQ, chapitre S-32
- Loi sur les syndicats professionnels*, RLRQ, chapitre S-40

* Le ministre des Finances et de l'Économie exerce les fonctions du ministre du Revenu prévues à la présente loi. (Décret n° 874-2012 du 20 septembre 2012, (2012) 144 G.O. 2, 4868)

- 34** Le titre VI, Groupement des assureurs automobiles, le titre VII, Pouvoirs de l'Autorité des marchés financiers en matière de données statistiques et de tarification, et les articles 193.1 à 193.3 sont sous la responsabilité du ministre des Finances et de l'Économie. Art. 204 de la Loi.
- 35** Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale est chargé de l'application de la présente loi, à l'exception des dispositions du chapitre IV dont l'application relève du ministre du Revenu. Art. 152 de la Loi.
- 36** Le ministre qui est président du Conseil du trésor est responsable de l'application de la présente loi à l'exception des deuxième et troisième alinéas de l'article 21.2.1 dont l'application relève du ministre du Revenu.
- 37** Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale est chargé de l'application de la présente loi, à l'exception de la section II du chapitre II dont l'application relève du ministre du Revenu. Art. 67 de la Loi.
- 38** Le ministre des Finances et de l'Économie exerce les fonctions du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation relatives à la promotion et à l'aide à l'industrie des courses de chevaux et de l'entraînement des chevaux de course, visées au paragraphe 8 du premier alinéa de l'article 2. Décret n° 874-2012 du 20 septembre 2012, (2012) 144 G.O. 2, 4868.
- 39** Le ministre du Travail est chargé de l'application de la présente loi à l'exception du chapitre III.1 dont l'application relève du ministre du Revenu et des articles 84.0.1 à 84.0.7 et 84.0.9 à 84.0.12 dont l'application relève du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Art. 170 de la Loi.
- 40** Le ministre de la Santé et des Services sociaux est chargé de l'application de la présente loi à l'exception des sections I à I.2 du chapitre IV dont l'application relève du ministre du Revenu et des sections II et III de ce chapitre dont l'application relève du ministre des Finances. Art. 42 de la Loi.
- 41** Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale est chargé de l'application des dispositions de la présente loi dont l'application ne relève pas du ministre du Revenu. Art. 228 de la Loi.

LISTE DES ORGANISMES SOUS LA RESPONSABILITÉ DU MINISTRE

ORGANISMES OU PERSONNES MORALES DONT LES LOIS CONSTITUTIVES RELÈVENT DU MINISTRE DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE

- Autorité des marchés financiers
- Bureau de décision et de révision
- Caisse de dépôt et placement du Québec
- Capital régional et coopératif Desjardins
- Chambre de la sécurité financière
- Chambre de l'assurance de dommages
- Financement-Québec
- Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi
- Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ)
- Institut de la statistique du Québec
- Investissement Québec
- Organisme d'autoréglementation du courtage immobilier du Québec
- Régie des installations olympiques
- Revenu Québec
- Société de financement des infrastructures locales du Québec
- Société des alcools du Québec
- Société des loteries du Québec
- Société du Centre des congrès de Québec
- Société du Palais des congrès de Montréal
- Société du parc industriel et portuaire de Bécancour
- Société Innovatech du Grand Montréal
- Société Innovatech du sud du Québec
- Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches
- Société Innovatech Régions ressources



ADMINISTRATION DE CERTAINES LOIS



LOI SUR LES ÉTABLISSEMENTS
D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

LOI ASSURANT L'EXERCICE DES DROITS
DES PERSONNES HANDICAPÉES EN
VUE DE LEUR INTÉGRATION SCOLAIRE,
PROFESSIONNELLE ET SOCIALE

LOI SUR LES HEURES ET LES JOURS
D'ADMISSION DANS LES ÉTABLISSEMENTS
COMMERCIAUX

LOI SUR LES MATÉRIAUX DE REMBOURRAGE
ET LES ARTICLES REMBOURRÉS

LOI SUR LA SOCIÉTÉ DES ALCOOLS
DU QUÉBEC

LOI SUR LES COOPÉRATIVES

LOI SUR LES ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE PAR CATÉGORIE

Dans le cadre de l'application de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique (RLRQ, chapitre E-14.2), le Ministère a confié à trois mandataires la responsabilité de classer les établissements d'hébergement touristique. Le Ministère exerce toutefois les activités d'inspection prévues par la Loi, notamment l'inspection des lieux d'accueil et des établissements d'hébergement touristique ainsi que le dépistage de l'hébergement illégal.

La Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) classe les catégories d'établissements touristiques suivants : auberges de jeunesse, autres établissements d'hébergement, centres de vacances, établissements d'enseignement, établissements hôteliers, gîtes, résidences de tourisme et villages d'accueil.

Le Conseil de développement du camping au Québec (CDCQ) classe les établissements de camping. Pour sa part, la Fédération des pourvoiries du Québec (FPQ) classe les établissements de pourvoirie.

Les tableaux suivants illustrent la répartition des établissements d'hébergement touristique détenant une attestation de classification par catégorie d'établissement ainsi que le nombre d'inspections réalisées.



TABLEAU 51

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE PAR CATÉGORIE

		2012-2013
Établissement hôtelier	Nombre	1 699
	Unités	73 942
Gîte	Nombre	1 252
	Unités	4 466
Résidence de tourisme	Nombre	3 044
	Unités	7 247
Établissement d'enseignement	Nombre	31
	Unités	6 426
Village d'accueil	Nombre	10
	Unités	676
Auberge de jeunesse	Nombre	56
	Unités	2 457
Centre de vacances	Nombre	219
	Unités	22 912
Autre établissement d'hébergement	Nombre	103
	Unités	756
TOTAL HÉBERGEMENT	Nombre	6 414
	Unités	118 882
Établissement de camping	Nombre	867
	Unités	114 407
Établissement de pourvoirie	Nombre	641
	Unités	5 080

TABLEAU 52
NOMBRE D'INSPECTIONS

	2012-2013
Vérification de l'affichage du panneau	102
Vérification d'exploitation	137
Actes de dépistage et suivis de dénonciations	484
TOTAL	723

LOI ASSURANT L'EXERCICE DES DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES EN VUE DE LEUR INTÉGRATION SCOLAIRE, PROFESSIONNELLE ET SOCIALE

LES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE À PART ENTIÈRE :
*POUR UN VÉRITABLE EXERCICE DU DROIT À L'ÉGALITÉ, CONCERNANT PARTICULIÈREMENT
LES ACTIVITÉS DE LA MISSION TOURISTIQUE DU MINISTÈRE AUPRÈS DE LA CLIENTÈLE
À CAPACITÉ PHYSIQUE RESTREINTE.*

UNE DESTINATION TOURISTIQUE POUR TOUS

Soucieux d'offrir le Québec comme une destination touristique pour tous, le Ministère a développé un partenariat fructueux avec l'organisme sans but lucratif Kéroul, dont la mission est de rendre accessibles le tourisme et la culture aux personnes à capacité physique restreinte.

Le Ministère octroie une contribution financière à Kéroul par l'entremise de protocoles d'entente lui permettant de promouvoir le Québec comme une destination accessible. En 2012-2013, les engagements auprès de Kéroul ont été renouvelés pour les trois prochaines années.

L'aide financière accordée, qui s'éleve à 600 000 \$, contribuera à réaliser, entre autres, une des mesures du Plan de développement de l'industrie touristique 2012-2020 à l'égard de l'évaluation de l'accessibilité des lieux touristiques aux personnes à capacités physiques restreintes. Elle servira également à produire un important événement organisé par Kéroul, le Sommet mondial Destinations pour tous. Prévu en octobre 2014 à Montréal, il réunira les grandes organisations internationales et québécoises des domaines du tourisme,

de la culture et des transports et les amènera à poser des actions pour faciliter le tourisme accessible à tous. D'ailleurs, il sera possible de poursuivre la promotion de La Route accessible, une initiative de Kéroul, sur les marchés hors Québec.

La clientèle touristique peut consulter le site BonjourQuébec.com qui explique, entre autres, comment rechercher les entreprises accessibles et adaptées à ses besoins, pour un séjour agréable au Québec. Pour leur part, les conseillers en développement en lien avec les entreprises touristiques peuvent consulter la page Tourisme accessible du site Web institutionnel pour connaître le marché des personnes à capacité physique restreinte, le comportement de voyage de cette clientèle, les normes d'accessibilité, la certification, la formation, le service aux entreprises offert par Kéroul ainsi que les aides financières disponibles pour rendre accessibles les établissements touristiques.

L'un des défis importants à l'égard du tourisme accessible demeure le respect du Code de la construction du Québec, et ce, dans le but de disposer d'un plus grand nombre de sites touristiques à offrir à la clientèle à capacité physique restreinte.

SENSIBILISATION DES PROMOTEURS DE PROJETS TOURISTIQUES

Le Ministère sensibilise l'industrie touristique à l'importance d'augmenter le nombre de lieux touristiques accessibles aux personnes handicapées notamment à l'égard des établissements d'hébergement, dans le cadre de leurs demandes d'aide financière.

La notion d'accessibilité des lieux et une référence à Kéroul ont été ajoutées au Programme d'aide financière aux festivals et événements touristiques et constitue un critère de performance. L'information est disponible sur le site institutionnel de Tourisme Québec à l'adresse suivante : www.tourisme.gouv.qc.ca/programmes-services/aide/aide-festivals.html. De plus, un critère d'accessibilité des personnes à capacité physique restreinte a été inclus dans le plan de développement des associations touristiques sectorielles.

APPROVISIONNEMENT ACCESSIBLE

Tourisme Québec a mené, en 2012-2013, des travaux sur l'approvisionnement accessible des biens et services afin de répondre de ses obligations législatives, mais aussi afin de privilégier l'acquisition, si possible, des produits et services inclusifs, c'est-à-dire qui ont été conçus ou développés pour être utilisés ou utilisables par tous, incluant les personnes handicapées.

LOI SUR LES HEURES ET LES JOURS D'ADMISSION DANS LES ÉTABLISSEMENTS COMMERCIAUX

Le nombre de plaintes du public enregistrées en 2012-2013 est de 81, comparativement à 116 pour l'année précédente. Les inspections, au nombre de 1 802, ont conduit à l'émission de 280 constats d'infraction (298 en 2011-2012).

LOI SUR LES MATÉRIAUX DE REMBOURRAGE ET LES ARTICLES REMBOURRÉS

Conformément aux objectifs d'allègement réglementaire, on note que 40 % des transactions pour la gestion des permis sont désormais effectuées en ligne. Le Ministère a mené 135 inspections (56 en 2011-2012) et a délivré 102 nouveaux permis.

LOI SUR LA SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

De nouvelles dispositions réglementaires sur le cidre et les autres boissons alcooliques à base de pommes ont été prises afin de maintenir et de développer un environnement d'affaires propice à l'essor de ces boissons, notamment la reconnaissance d'un nouveau produit, le cidre de feu, ainsi que l'autorisation de presser à l'extérieur de l'établissement pour la fabrication industrielle du cidre de glace.

LOI SUR LES COOPÉRATIVES

Le Ministère a délivré, pour l'année 2012-2013, les statuts de constitution de 131 coopératives, les statuts de continuation pour 4 autres et le statut d'une fusion ordinaire. Il a également procédé à 36 modifications de statut, incluant les fusions par absorption, à 35 dissolutions par liquidation et à 6 révocations de dissolution. Enfin, le Ministère a délivré 26 certificats de régularité.



ANNEXES



80

ANNEXE I

ACTIONS MISES EN ŒUVRE POUR AMÉLIORER L'ÉQUITÉ ET L'INTÉGRITÉ DU RÉGIME FISCAL ET LUTTER CONTRE LES PLANIFICATIONS FISCALES AGRESSIVES

HARMONISATION À CERTAINES MESURES ANNONCÉES À L'OCCASION DU BUDGET FÉDÉRAL DU 29 MARS 2012
(*Bulletin d'information 2012-5*, 6 juillet 2012)

Plusieurs des mesures proposées par le budget fédéral du 29 mars 2012, dont l'intégration à la législation et à la réglementation fiscales québécoises a été annoncée, ont pour but d'améliorer l'équité et l'intégrité du régime fiscal ou de lutter contre les planifications fiscales agressives. Ces mesures sont relatives :

- à la désignation tardive d'un dividende déterminé;
- au resserrement des règles applicables aux régimes de participation des employés aux bénéfices pour décourager les cotisations excessives à l'égard d'employés qui ont des liens étroits avec leur employeur;
- aux modifications concernant l'évitement fiscal par le recours à des sociétés de personnes détentrices d'actifs à caractère de revenu;
- à la modification du ratio dettes/capitaux propres applicable aux règles de capitalisation restreinte;
- à l'application des règles de capitalisation restreinte aux dettes des sociétés de personnes dont est membre une société résidant au Canada;
- aux modifications visant à soustraire à l'application des règles de capitalisation restreinte la partie des intérêts incluse dans le calcul du revenu d'une société au titre du revenu étranger accumulé, tiré de biens d'une société étrangère affiliée contrôlée de la société;

- à certaines modifications concernant les opérations de transfert de sociétés étrangères affiliées;
- à l'amélioration de la transparence et de la responsabilisation des organismes de bienfaisance et des associations canadiennes de sport amateur;
- à la période de validité du numéro d'inscription d'un abri fiscal;
- aux pénalités imposées aux promoteurs d'abris fiscaux.

MODULATION DE LA CONTRIBUTION SANTÉ AFIN DE LA RENDRE PLUS PROGRESSIVE
(*Budget 2013-2014 - Plan budgétaire*, 20 novembre 2012, section H, mesure 1.1)

À la suite du discours sur le budget 2010-2011, les adultes québécois dont le revenu familial excédait un seuil préétabli devaient payer une contribution santé d'un montant unique pour aider à assurer la pérennité du système public de soins de santé.

Afin d'alléger la charge imposée aux contribuables et aux familles de la classe moyenne et d'améliorer l'équité dans l'effort de chacun au financement des soins de santé, il a été annoncé que la contribution santé sera, à compter de l'année 2013, modulée en fonction du revenu individuel et plus progressive.

Grâce à cette restructuration, environ un tiers des contribuables seront exemptés de payer la contribution santé, alors qu'un autre tiers verra sa contribution passer sous la barre des 200 \$, soit le montant qui était exigé pour l'année 2012. Pour la quasi-totalité des autres contribuables, la contribution santé sera maintenue à 200 \$.

Au total, la contribution santé sera réduite, en tout ou en partie, pour un peu plus de 3,1 millions de contribuables. Cette réduction, qui représente plus de 400 millions de dollars annuellement au bénéfice des contribuables à faible ou à moyen revenu, sera assumée par les contribuables à plus haut revenu.

MODIFICATIONS RELATIVES À L'OBLIGATION POUR CERTAINES FIDUCIES DE PRODUIRE UNE DÉCLARATION

(Budget 2013-2014 – Plan budgétaire, 20 novembre 2012, section H, mesure 4.4)

Certaines fiducies, bien qu'elles soient assujetties à l'impôt québécois, n'ont pas à produire de déclaration fiscale ou de déclaration de renseignements à Revenu Québec dans certaines circonstances. C'est le cas, généralement, si elles n'ont pas d'impôt québécois à payer.

D'autres fiducies peuvent avoir un lien important avec le Québec sans être assujetties à l'impôt québécois. Ce peut être le cas, par exemple, d'une fiducie résidant au Canada hors du Québec qui est propriétaire d'un immeuble locatif situé au Québec dont elle tire un revenu de bien.

Afin de permettre à Revenu Québec d'obtenir un portrait plus complet des fiducies ayant des activités au Québec ou détenant des immeubles locatifs situés au Québec et de valider leur conformité aux lois fiscales, il a été annoncé que la législation fiscale sera modifiée pour ajouter trois situations où une fiducie, autre qu'une fiducie exclue, assujettie à l'impôt québécois sera tenue de produire une déclaration fiscale. Parmi ces situations se trouve celle où une fiducie qui réside au Québec le dernier jour de l'année d'imposition est propriétaire, à un moment quelconque de cette année d'imposition, de biens dont le total des coûts indiqués est supérieur à 250 000 \$.

De même, il a été annoncé que la législation fiscale sera modifiée pour obliger une fiducie, autre qu'une fiducie exclue, qui réside au Canada hors du Québec et qui est propriétaire d'un immeuble locatif situé au Québec à produire une déclaration de renseignements.

DÉTERMINATION DES EXEMPTIONS RELATIVES AU RÉGIME PUBLIC D'ASSURANCE MÉDICAMENTS DU QUÉBEC ET À LA CONTRIBUTION SANTÉ

(Bulletin d'information 2012-6, 21 décembre 2012, mesure 1.1)

Les adultes qui ne sont pas protégés par une assurance collective ou un régime d'avantages sociaux du secteur privé pendant toute une année sont généralement tenus de payer pour cette même année une prime pour financer le régime public d'assurance médicaments.

Pour tenir compte de la capacité de payer des ménages, la prime payable par un adulte pour une année est déterminée en fonction de son revenu familial, duquel est soustrait un montant d'exemption qui tient compte de la composition du ménage. Le montant qui doit être appliqué en réduction du revenu familial permet d'exempter du paiement de la prime les adultes dont le revenu familial est inférieur à un certain seuil.

Le montant des différentes exemptions fait l'objet, depuis l'instauration du régime public d'assurance médicaments, d'une revalorisation annuelle visant à protéger le pouvoir d'achat des ménages.

Aussi, afin de maintenir les principes qui sous-tendent la détermination du montant de la prime payable au régime public d'assurance médicaments, le montant de chacune des exemptions accordées pour établir le seuil à partir duquel une prime devient payable a été revalorisé pour l'année 2012.

Les nouveaux seuils serviront également à déterminer si un adulte est, selon la composition de son ménage, exonéré du paiement de la contribution santé pour l'année 2012 et de la nouvelle contribution santé qui sera mise en place à compter de l'année 2013.

RÈGLE TRANSITOIRE CONCERNANT LA RECONNAISSANCE DES RÉSIDENCES PRIVÉES POUR AÎNÉS POUR L'APPLICATION DU CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE POUR MAINTIEN À DOMICILE DES AÎNÉS

(*Bulletin d'information 2012-6, 21 décembre 2012, mesure 1.3*)

Le régime d'imposition accorde un crédit d'impôt remboursable aux personnes âgées de 70 ans ou plus qui se procurent certains services de soutien à domicile. Ce crédit d'impôt qui a pour but de prévenir ou de retarder l'hébergement des personnes âgées dans le réseau public de la santé et des services sociaux peut, sur demande, faire l'objet de versements anticipés.

Lorsqu'une personne âgée loue une unité de logement moyennant un loyer qui inclut le coût de services de soutien à domicile reconnus, une partie du loyer attribuable aux services peut constituer une dépense admissible au crédit d'impôt.

À cet égard, toute personne qui paie un loyer pour se loger dans une résidence pour personnes âgées doit déterminer le montant des dépenses admissibles incluses dans son loyer à l'aide d'une table de fixation des dépenses qui attribue une valeur aux différents services de soutien à domicile reconnus inclus dans son loyer.

Par contre, si une personne âgée paie un loyer pour se loger dans un autre type d'immeuble locatif, le montant des dépenses admissibles incluses dans son loyer est limité à 5 % de la partie du loyer mensuel dont elle est responsable, jusqu'à concurrence d'un loyer global de 600 \$ par mois.

En vue de préserver la cohérence de l'action gouvernementale en faveur des aînés vivant dans une résidence, il a été annoncé, à l'occasion du discours sur le budget 2012-2013, que pour qu'une personne âgée puisse, pour tout mois donné postérieur au mois de décembre 2012, utiliser une table de fixation des dépenses pour déterminer les dépenses admissibles incluses dans son loyer, celle-ci devra demeurer dans une résidence inscrite au Registre des résidences privées pour aînés constituée par les agences de la santé et des

services sociaux ou encore dans un centre d'hébergement et de soins de longue durée privé non conventionné.

Pour éviter que des personnes âgées à faible revenu vivant dans des résidences pour personnes âgées, qui n'étaient pas encore inscrites au registre en décembre 2012, reçoivent, dès le mois de janvier 2013, un montant moindre que celui qu'elles avaient l'habitude de recevoir par anticipation et pour laisser le temps nécessaire à Revenu Québec et aux agences de la santé et des services sociaux de bien informer tant les personnes qui vivent dans ces résidences que celles qui les exploitent des enjeux d'une absence d'inscription au Registre des résidences privées pour aînés, une règle transitoire a été mise en place.

IMPÔT À PAYER À LA SUITE DE L'APPLICATION DU MÉCANISME D'ÉTALEMENT DES PAIEMENTS FORFAITAIRES OU D'UNE DÉTERMINATION RÉTROSPECTIVE DE CERTAINES PRESTATIONS

(*Bulletin d'information 2012-6, 21 décembre 2012, mesure 1.4*)

Le régime d'imposition prévoit que, dans certaines circonstances, un particulier peut être tenu d'ajouter, à son impôt autrement à payer pour une année d'imposition donnée, un montant qui se rapporte à une année d'imposition antérieure. Un tel ajout peut découler de l'utilisation du mécanisme d'étalement des paiements forfaitaires par un particulier qui, au cours d'une année donnée, reçoit des paiements rétroactifs admissibles qui se rapportent à une ou à plusieurs années antérieures pour un total d'au moins 300 \$ ou de la détermination rétrospective d'une prestation d'un régime public d'indemnisation.

Afin de préserver l'intégrité du régime d'imposition, il a été annoncé que la législation fiscale sera modifiée pour prévoir que, lorsqu'un ajout doit être fait à l'impôt autrement à payer d'un particulier pour une année d'imposition donnée postérieure à l'année d'imposition 2012 à la suite de l'application du mécanisme d'étalement

des paiements forfaitaires ou de la détermination rétrospective d'une prestation d'un régime public d'indemnisation, cet ajout devra être fait après que tous les montants accordés au particulier pour réduire son impôt autrement à payer pour l'année auront été déduits.

ASSOULISSEMENT AUX CRÉDITS D'IMPÔT REMBOURSABLES VISANT À ENCOURAGER LA CRÉATION DE NOUVELLES SOCIÉTÉS DE SERVICES FINANCIERS

(Bulletin d'information 2012-6, 21 décembre 2012, mesure 2.2)

À l'occasion du discours sur le budget du 20 mars 2012, des crédits d'impôt remboursables ont été mis en place afin d'encourager la création de nouvelles sociétés de services financiers. Ainsi, une société peut bénéficier d'un crédit d'impôt calculé sur les salaires admissibles qu'elle verse à ses employés admissibles au cours d'une période d'admissibilité de cinq ans et d'un crédit d'impôt applicable à certaines dépenses engagées au cours de cette période.

Aussi, une société doit, avant la fin de son deuxième exercice financier et au plus tard le 31 décembre 2017, présenter une demande comportant tous les renseignements requis au ministre des Finances et de l'Économie afin d'obtenir un certificat de qualification pour bénéficier de ces crédits d'impôt.

Or, certaines sociétés n'ont pu présenter une demande de certificat de qualification à temps parce que la fin de leur deuxième exercice financier était pratiquement concomitante avec le jour de l'annonce de l'instauration de ces crédits d'impôt. Aussi, d'autres sociétés qui ont été constituées moins de deux ans avant le jour de l'annonce de l'instauration de ces crédits d'impôt ont eu un deuxième exercice financier qui s'est terminé avant le 20 mars 2012 parce qu'elles ont eu un premier exercice financier d'une durée plus courte qu'un an.

De telles sociétés ont donc été désavantagées en ce qui a trait à leur admissibilité aux crédits d'impôt remboursables.

Afin de corriger cette situation, un assouplissement a été apporté à la Loi concernant les paramètres sectoriels de certaines mesures fiscales afin d'y introduire une règle transitoire permettant aux sociétés dont le premier exercice financier a débuté après le 20 mars 2010 de présenter une demande de certificat de qualification pour l'application de ces crédits d'impôt.

ANNEXE II

ACTIONS MISES EN ŒUVRE POUR SIMPLIFIER LE RÉGIME FISCAL

ENGAGEMENTS D'HARMONISATION DU RÉGIME DE LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC À CELUI DE LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES ET DE LA TAXE DE VENTE HARMONISÉE (Bulletin d'information 2012-4, 31 mai 2012, mesures 1 à 3)

Afin d'atteindre une plus grande harmonisation du régime de la taxe de vente du Québec au régime fédéral de la taxe sur les produits et services et de la taxe de vente harmonisée, les gouvernements du Canada et du Québec ont conclu, en mars 2012, une entente intégrée globale de coordination fiscale comportant différents engagements à cet égard. Des modifications ont été apportées au régime de taxation québécois pour donner suite aux engagements applicables en 2013 qui sont essentiellement les suivants :

- retirer la taxe sur les produits et services de l'assiette de la taxe de vente du Québec à compter du 1^{er} janvier 2013;
- exonérer, à compter du 1^{er} janvier 2013, les services financiers qui étaient auparavant détaxés;
- remplacer le mécanisme d'exemption du paiement des taxes par les gouvernements du Canada et du Québec et certains de leurs mandataires par un mécanisme de paiement et de remboursement des taxes à compter du 1^{er} avril 2013.

HARMONISATION À CERTAINES MESURES ANNONCÉES À L'OCCASION DU BUDGET FÉDÉRAL DU 29 MARS 2012

(Bulletin d'information 2012-5, 6 juillet 2012)

Il a été annoncé que la législation et la réglementation fiscales québécoises seront modifiées pour y intégrer, en les adaptant en fonction de leurs principes généraux, plusieurs des mesures fiscales proposées par le budget fédéral du 29 mars 2012.

En ce qui concerne l'impôt sur le revenu, feront l'objet d'une intégration les mesures fédérales relatives :

- aux régimes enregistrés d'épargne-invalidité;
- à la désignation d'une partie de dividende à titre de dividende déterminé et à la désignation tardive d'un dividende déterminé;
- à l'impôt sur les excédents d'un régime de participation des employés aux bénéficiaires;
- aux modifications concernant l'évitement fiscal par le recours à des sociétés de personnes détentrices d'actifs à caractère de revenu;
- à la renonciation par un associé désigné d'une société de personnes, au nom de tous ses associés, au délai de trois ans relatif à une détermination;
- à la modification du ratio dettes/capitaux propres applicable aux règles de capitalisation restreinte;
- à l'application des règles de capitalisation restreinte aux dettes des sociétés de personnes dont est membre une société résidant au Canada;
- aux modifications visant à soustraire à l'application des règles de capitalisation restreinte la partie des intérêts incluse dans le calcul du revenu d'une société au titre du revenu étranger accumulé, tiré de biens d'une société étrangère affiliée contrôlée de la société;
- aux modifications concernant les opérations de transfert de sociétés étrangères affiliées;
- à l'élimination graduelle du crédit d'impôt pour emploi à l'étranger;

- à l'amélioration de la transparence et de la responsabilisation des organismes de bienfaisance et des associations canadiennes de sport amateur;
- à la période de validité du numéro d'inscription d'un abri fiscal;
- aux pénalités imposées aux promoteurs d'abris fiscaux;
- à l'ajout des dispositifs de contrôle de coagulation sanguine à la liste des frais admissibles au crédit d'impôt pour frais médicaux;
- aux modifications concernant la déduction pour amortissement accéléré à l'égard du matériel de production d'énergie propre applicables au matériel de production d'énergie thermique alimenté aux combustibles résiduels, au matériel d'un réseau énergétique de quartier et au matériel utilisant des résidus végétaux pour produire de l'électricité et de la chaleur.

Par ailleurs, en matière de taxe de vente, les mesures retenues sont celles concernant l'application de la taxe dans le secteur de la santé, le doublement des seuils de la comptabilité abrégée et l'allègement de la taxe pour les véhicules de location provenant de l'étranger et importés temporairement par des résidents canadiens.

INSTAURATION D'UN CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE POUR LES ACTIVITÉS DES JEUNES

(Budget 2013-2014 – Plan budgétaire, 20 novembre 2012, section H, mesure 2)

Afin d'aider les familles à faible ou à moyen revenu à offrir à leurs enfants d'âge scolaire des activités leur permettant de développer leurs aptitudes et leurs habiletés, notamment par le sport et les arts, il a été annoncé qu'un crédit d'impôt remboursable pour les activités des enfants issus de familles dont le revenu n'excède pas 130 000 \$ sera progressivement mis en place à compter de l'année d'imposition 2013.

Ce crédit d'impôt, qui s'ajoutera au crédit d'impôt non remboursable pour la condition physique des enfants et au crédit d'impôt non remboursable pour les activités artistiques des enfants accordés par le gouvernement

fédéral, pourra atteindre, à terme, 100 \$ par enfant et même 200 \$, dans le cas d'un enfant atteint d'une déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques.

Pour faciliter la tâche des parents, plusieurs des modalités d'application du crédit d'impôt remboursable pour les activités des jeunes ont été harmonisées à celles prévues dans le régime d'imposition fédéral. De plus, le regroupement, en un seul crédit d'impôt, de tous les programmes d'activités physiques ou artistiques reconnus au plan fédéral permettra aux parents de maximiser l'aide fiscale accordée.

UNIFORMISATION DE L'IMPOSITION DES CRÉDITS D'IMPÔT REMBOURSABLES

(Budget 2013-2014 – Plan budgétaire, 20 novembre 2012, section H, mesure 4.5)

De façon générale, un contribuable doit inclure dans le calcul de son revenu provenant d'une entreprise ou d'un bien, pour une année d'imposition, le montant de toute aide gouvernementale qu'il a reçu au cours de cette année.

Sauf exception, un crédit d'impôt remboursable est considéré comme un montant d'aide gouvernementale.

Dans le but d'uniformiser le traitement fiscal des crédits d'impôt remboursables que peut recevoir un contribuable, la législation fiscale a été modifiée afin de retirer l'exception selon laquelle certains crédits d'impôt remboursables sont réputés ne pas être un montant d'aide gouvernementale.

Ainsi, de façon générale, tous les crédits d'impôt remboursables que recevra un contribuable et qui se rapportent à une entreprise ou à un bien devront dorénavant être inclus dans le calcul de son revenu provenant de cette entreprise ou de ce bien.

TRANSMISSION PAR INTERNET DES DÉCLARATIONS DE REVENUS ÉTABLIES PAR DES SPÉCIALISTES EN DÉCLARATIONS

(Bulletin d'information 2012-6, 21 décembre 2012, mesure 4.1)

Les règles en matière de production par voie télématique de certains documents aux autorités fiscales étant généralement harmonisées, il a été annoncé que la législation fiscale québécoise sera modifiée pour y intégrer, en les adaptant en fonction de ses principes généraux, les mesures introduites par le gouvernement fédéral pour obliger certains spécialistes en déclarations à transmettre par voie télématique les déclarations de revenus établies moyennant contrepartie.

De façon sommaire, est considérée à cette fin comme un spécialiste en déclarations pour une année civile la personne ou la société de personnes qui établit, au cours de l'année moyennant contrepartie, plus de dix déclarations de revenus de sociétés ou plus de dix déclarations de revenus de particuliers autres que des fiducies.

Tout spécialiste en déclarations qui omettra de transmettre aux autorités fiscales une déclaration de revenus selon les modalités prévues se verra imposer une pénalité de 25 \$ pour chaque défaut de produire ainsi la déclaration d'un particulier et de 100 \$ pour chaque défaut de produire ainsi la déclaration d'une société.

HARMONISATION AUX PROPOSITIONS LÉGISLATIVES CONCERNANT LES ENTITÉS INTERMÉDIAIRES DE PLACEMENT DÉTERMINÉES, LES FIDUCIES DE PLACEMENT IMMOBILIER ET LES SOCIÉTÉS COTÉES EN BOURSE

(Bulletin d'information 2012-6, 21 décembre 2012, mesure 4.2)

Le 25 juillet 2012, le ministre des Finances du Canada a rendu publiques les propositions législatives mettant en œuvre des mesures annoncées le 20 juillet 2011 concernant le traitement fiscal des entités intermédiaires

de placement déterminées (EIPD), des fiducies de placement immobilier (FPI) et des sociétés cotées en bourse. Ces propositions portaient sur les éléments suivants : les titres agrafés négociés en bourse d'EIPD, de FPI et de sociétés, les filiales exclues sous le régime d'EIPD, les biens hors portefeuille d'une société sous le régime des EIPD et les acomptes provisionnels d'impôt des EIPD.

À l'instar de la législation fiscale fédérale, la législation fiscale québécoise contient des dispositions portant sur le traitement fiscal des EIPD et des FPI. Bien que le régime d'imposition québécois des EIPD soit un régime d'imposition autonome, la législation fiscale québécoise est harmonisée à la législation fiscale fédérale en ce qui concerne les règles applicables au traitement fiscal des EIPD et des FPI. De plus, le gouvernement du Québec souscrit aux objectifs poursuivis par le gouvernement fédéral en ce qui concerne les modifications proposées relatives aux titres agrafés négociés en bourse.

Par conséquent, la législation fiscale québécoise sera modifiée afin d'y intégrer, en les adaptant en fonction de ses principes généraux, les propositions législatives concernant les EIPD, les FPI et les sociétés cotées en bourse rendues publiques le 25 juillet 2012. Toutefois, les modifications relatives à la retenue d'impôt canadien sur un montant de revenu devenu payable à un bénéficiaire non résident du Canada par une fiducie résidant au Canada qui quitte le Canada avant que le montant de revenu soit effectivement payé ou crédité n'ont pas été retenues, puisque la législation fiscale québécoise ne contient pas de dispositions correspondantes.

TRAITEMENT FISCAL DES PAIEMENTS ACCORDÉS PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL AUX PARENTS D'UNE VICTIME D'UN ACTE CRIMINEL

(Bulletin d'information 2012-6, 21 décembre 2012, mesure 4.3)

Pour tenir compte de la mise en place, à compter du 1^{er} janvier 2013, d'un programme de soutien du revenu pour les parents d'enfants victimes de meurtre ou portés disparus, différentes modifications

ont été apportées à la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C., 1985, c. 1, 5^e suppl.) par la Loi visant à aider les familles dans le besoin (L.C. 2012, c. 27).

Étant donné que, de façon générale, le régime d'imposition québécois est harmonisé au régime d'imposition fédéral en ce qui a trait au traitement fiscal applicable aux prestations versées en vertu d'un programme fédéral, la législation et la réglementation fiscales québécoises seront modifiées. Les modifications permettront d'intégrer, en les adaptant en fonction de leurs principes généraux, les mesures fédérales relatives au traitement fiscal applicable aux prestations accordées dans le cadre du nouveau programme de soutien du revenu pour les parents d'enfants décédés ou disparus par suite d'une infraction, avérée ou probable, prévue au Code criminel.

HARMONISATION À CERTAINES MESURES CONTENUES DANS LA LOI DE 2012 SUR L'EMPLOI ET LA CROISSANCE

(Bulletin d'information 2012-6, 21 décembre 2012, mesure 4.4)

Le ministère des Finances et de l'Économie poursuit son analyse des modifications apportées à la législation fiscale fédérale par la Loi de 2012 sur l'emploi et la croissance (L.C. 2012, c. 31) en matière de recherche scientifique et de développement expérimental (R-D).

À cet égard, il a été annoncé que la législation fiscale québécoise sera harmonisée à la législation fiscale fédérale pour y intégrer la modification apportée au programme de R-D concernant le pourcentage auquel est calculé le montant de remplacement des frais généraux. Les modifications au régime fiscal québécois seront applicables aux mêmes dates que celles retenues pour l'application des mesures fédérales auxquelles elles s'harmonisent.

HARMONISATION AUX RÈGLES FISCALES FÉDÉRALES RELATIVES AUX RÉGIMES DE PENSION AGRÉÉS COLLECTIFS

(Bulletin d'information 2012-6, 21 décembre 2012, mesure 4.4)

Pour maintenir le principe d'harmonisation substantielle des législations fiscales en matière d'épargne-retraite, il a été annoncé que les règles fiscales applicables aux régimes de pension agréés collectifs en vertu du régime d'imposition québécois seront totalement harmonisées aux mesures fédérales relatives aux régimes de pension agréés collectifs mises en œuvre par la Loi de 2012 sur l'emploi et la croissance (L.C. 2012, c. 31).

Toutefois, dans un but de simplification, il a été précisé que l'harmonisation sera faite au moyen de renvois à la législation fédérale en ce qui a trait à l'agrément des régimes et à la déductibilité des cotisations versées à un régime de pension agréé collectif par les travailleurs et les employeurs.

HARMONISATION À CERTAINES MESURES CONTENUES DANS LE PROJET DE LOI C-48 DÉPOSÉ À LA CHAMBRE DES COMMUNES EN NOVEMBRE 2012

(Bulletin d'information 2012-6, 21 décembre 2012, mesure 4.5)

Le 21 novembre 2012, le ministre des Finances du Canada déposait à la Chambre des communes, le projet de loi C-48, intitulé Loi de 2012 apportant des modifications techniques concernant l'impôt et les taxes.

Ce projet de loi, divisé en huit parties, renferme dans les six premières une série de propositions ayant pour but de mettre en œuvre plusieurs modifications aux régimes de l'impôt sur le revenu et de la taxe de vente, dont la plupart avaient été rendues publiques par le ministère des Finances du Canada au cours de la dernière décennie aux fins de consultation.

Au cours des douze dernières années, le ministère des Finances et de l'Économie a fait connaître la position du Québec à l'égard de plusieurs des propositions

contenues dans le projet de loi C-48. Certaines d'entre elles ont même déjà été intégrées dans la législation fiscale québécoise. Cependant, pour un bon nombre de propositions, le Québec devait prendre position.

Afin que la communauté fiscale soit adéquatement informée des droits et obligations des contribuables, un rappel des positions exprimées par le passé a été fait et la position du Québec a été donnée à l'égard des propositions pour lesquelles aucune annonce n'avait encore été faite.

Plus précisément, la partie 1 du projet de loi C-48 met en œuvre des modifications aux dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C., 1985, c. 1, 5^e suppl.) régissant l'imposition des fiduciaires non résidentes, de leurs bénéficiaires et des contribuables canadiens qui détiennent des participations dans des biens de fonds de placement non résidents. Étant donné que, de façon générale, le régime d'imposition québécois est harmonisé au régime d'imposition fédéral en ce domaine, la législation et la réglementation fiscales québécoises seront modifiées pour y intégrer, en les adaptant en fonction de leurs principes généraux, les modifications proposées à la législation et à la réglementation fiscales fédérales à cet égard.

Pour leur part, les parties 2 et 3 du projet de loi apportent diverses modifications techniques aux dispositions de la législation et de la réglementation fiscales fédérales concernant l'imposition des sociétés multinationales canadiennes ayant des sociétés étrangères affiliées. De façon générale, la législation et la réglementation fiscales québécoises seront modifiées pour y intégrer, en les adaptant en fonction de leurs principes généraux, les modifications législatives applicables aux règles relatives aux sociétés étrangères affiliées.

La partie 4 du projet de loi apporte, quant à elle, des modifications à certaines dispositions de la législation fiscale fédérale qui découlent du processus de révision relatif au bijuridisme. Afin de mieux reconnaître, au sein de la fiscalité québécoise, que le droit civil et la common law constituent deux sources de droit susceptibles d'application, toute modification à la

législation et à la réglementation fiscales fédérales découlant du processus de révision relatif au bijuridisme sera intégrée dans la législation et la réglementation fiscales québécoises, dans la mesure où elle concerne une disposition à laquelle le régime fiscal québécois est harmonisé et que cette modification est appropriée dans les circonstances.

La partie 5 du projet de loi a pour but de mettre en œuvre des mesures annoncées dans le budget fédéral du 4 mars 2010 et dans divers communiqués du ministère des Finances du Canada, ainsi qu'une série de modifications d'ordre technique ou terminologique. Cette partie modifie un nombre considérable de dispositions législatives et réglementaires, soit plus de 230. Environ 20 % de ces propositions législatives ont déjà fait l'objet d'une intégration dans la législation fiscale québécoise. Quant à la plupart des autres propositions contenues dans la partie 5 du projet de loi, elles seront intégrées dans la législation et la réglementation fiscales québécoises en les adaptant en fonction de leurs principes généraux. Les mesures qui ne correspondaient pas aux caractéristiques du régime d'imposition du Québec ou pour lesquelles aucune disposition correspondante n'existait n'ont pas été retenues.

Enfin, la partie 6 du projet de loi modifie la Loi sur la taxe d'accise (L.R.C., 1985, c. E-15). Ceci afin de mettre en œuvre des changements techniques et de forme, dont celui qui vise à exempter de la taxe sur les produits et services et de la taxe de vente harmonisée le service administratif qui consiste à percevoir ou à distribuer la redevance sur les supports vierges imposée en vertu de la Loi sur le droit d'auteur (L.R.C., 1985, c. C-42). À cet égard, le régime de la taxe de vente du Québec sera modifié afin d'y intégrer, en l'adaptant en fonction de ses principes généraux, cette mesure d'exemption fédérale.

PLAFONDS RÉGISSANT LA DÉDUCTIBILITÉ DES FRAIS D'AUTOMOBILE ET TAUX DES AVANTAGES RELATIFS À L'UTILISATION D'UNE AUTOMOBILE POUR L'ANNÉE 2013 (Bulletin d'information 2013-1, 31 janvier 2013)

Pour maintenir le principe d'harmonisation substantielle des législations fiscales en matière d'automobile, il a été annoncé que les divers plafonds et taux régissant la déductibilité des frais d'automobile et le calcul de la valeur des avantages imposables relatifs à l'utilisation d'une automobile contenus dans la législation et la réglementation fiscales québécoises seront, pour l'année 2013, les mêmes que ceux applicables dans le régime fédéral.

HARMONISATION AUX MODIFICATIONS PROPOSÉES À LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES ET À LA TAXE DE VENTE HARMONISÉE DANS LE SECTEUR DE LA SANTÉ (Bulletin d'information 2013-2, 22 mars 2013)

Le régime de la taxe de vente du Québec étant pleinement harmonisé au régime de taxation fédéral quant au traitement fiscal applicable aux fournitures effectuées dans le secteur de la santé, il sera modifié pour y intégrer les mesures proposées au régime de taxation fédéral afin, d'une part, d'en améliorer l'application à l'égard des services de soins à domicile et, d'autre part, d'en clarifier l'application à l'égard des rapports et des services non liés à la santé.

PRÉCISION APPORTÉE À L'EXONÉRATION DES FOURNITURES DE STATIONNEMENT PAYANT PAR L'INTERMÉDIAIRE D'ORGANISMES DE BIENFAISANCE (Bulletin d'information 2013-2, 22 mars 2013)

Une modification au régime de taxation fédéral a été proposée pour préciser que la mesure d'exonération spéciale applicable aux fournitures de stationnement payant effectuées par les organismes de bienfaisance

ne s'applique pas à celles effectuées dans le cadre d'une entreprise exploitée par un tel organisme créé ou utilisé par une municipalité, une université, un collège public ou une administration hospitalière pour exploiter des installations de stationnement.

Étant donné que le régime de taxation québécois est pleinement harmonisé au régime de taxation fédéral en ce qui concerne le traitement fiscal applicable aux fournitures de stationnement payant effectuées par les organismes de bienfaisance, la modification proposée à ce dernier régime sera retenue pour l'application de la taxe de vente du Québec.



AU CŒUR
DE L'ACTION
GOUVERNEMENTALE

